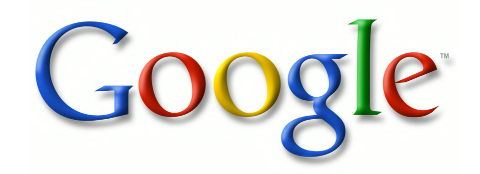
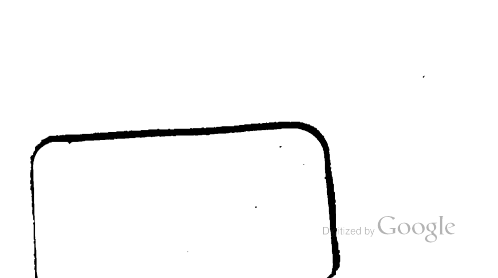




PARIS-VIVANT

LE PINCEAU

LE CRAYON ET LE CISEAU



PARIS. — TYPOGRAPHIE DE PILLET FILS AINÉ
rue des Grands-Augustins, 5.

PARIS-VIVANT

PAR DES HOMMES NOUVEAUX

LE PINCEAU

LE CRAYON

ET LE CISEAU

PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

G. DE GONET, éditeur, 6, rue des Beaux-Arts.
1858

LE PINCEAU

LE CRAYON ET LE CISEAU

SOMMAIRE :

L'art et le métier. — Des avances s'il vous plait? — La vocation. — Le dessin. — Les faux artistes. — Les artistes industriels. — La photographie. — La peinture. — Le coloris. — La caricature. — La *manière*. — Les *charges*. — Les *genres*. — Les *modèles*. — L'atelier. — Le *rapin*. — Les cabarets d'artistes. — L'artiste sérieux. — Les faux Téniers. — L'amateur. — Le protecteur des arts. — Le livret. — Les expositions. — *Ficelles*. — L'école des Beaux-Arts. — Les sculpteurs. — Les souscriptions. — Les statues des morts. — Le talent pauvre. — Les *arrivés*.

Le pinceau, le crayon et le ciseau sont les instruments ingénieux à l'aide desquels l'homme exerce l'art de reproduire la nature sur papier, sur toile, en pierre, en marbre, en bronze.

C'est là une des faces les plus saisissantes de l'art, — cette splendeur du vrai, dont le but est le bien par le beau.

Mais ce n'est point ici le lieu de faire une théorie de l'art, cette plus féconde des sources de jouissances morales.

*
* *

Nous distinguerons donc, mais seulement pour la forme,

Le dessinateur,

Le peintre,

Le sculpteur.

Nous disons *pour la forme,* car au fond, mêmes mœurs, même genre de vie, mêmes grandeurs et mêmes misères, — même art, en somme.

En effet, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre le premier pas dans la vie artistique est un coup de crayon.

Le crayon ! quelle puissance, après la plume !...

C'est là la première et la plus simple manière de copier la nature, et par conséquent d'être vrai.

La vérité du crayon est bien plus incontestable que celle de la plume, qu'on peut toujours discuter; elle a même une précision plus saisissante que celle des mathématiques, qui ne frappent pas aussi bien les yeux et l'esprit du peuple.

D'où vient donc cependant que la profession d'artiste, dessinateur ou peintre, en tant que *métier*, soit, à quelques exceptions près, chose ingrate et précaire, et que les difficultés soient pour lui, au début, et plus tard même, presque aussi grandes que celles que rencontre l'homme de lettres?

C'est que ni les arts ni les lettres ne sont, à proprement parler, une *profession*.

Pour les exercer avec profit pour soi-même, il faut avoir au moins autant d'*avances* que dans les autres *états*.

On achète bien un fonds d'épicerie ou de

mercerie, une charge d'agent de change ou de commissaire-priseur.

Pourquoi donc ne faudrait-il pas, pour arriver à *s'établir* comme artiste, autant d'argent que pour s'établir épicier, mercier, agent de change ou commissaire-priseur?

Les artistes qui, faute d'une première mise de fonds indispensable, ne peuvent parvenir à percer, n'ont pas plus le droit de crier à l'injustice sociale que le garçon épicier qui, fort habile à faire des sacs à servir des chandelles, à moudre du café et à peser *avantageusement* cette denrée coloniale, n'a pas, malgré ses talents, la possibilité de devenir *patron*.

* * *

Il est vrai que le garçon épicier — pris ici pour type du commis en général — a la chance de trouver des fonds pour s'établir ou d'épouser le *fonds*, avec la fille du patron;

Et que l'artiste n'a pas la même carte à jouer.

Pourquoi ?

Parce que l'art est quelque chose de trop précaire, de trop peu positif pour que l'artiste trouve aussi facilement un commanditaire — ou une dot, — qui est une commandite en partie double.

Le capital, le bourgeois, l'homme positif et sérieux, se défient encore plus de l'artiste que de l'inventeur, — cet autre aventurier social, cet autre bohême moral et souvent matériel du monde parisien, — et qui dit Paris dit l'univers.

*
* *

L'une des conditions de la réussite dans l'art est donc le moyen pécunier de s'installer, de se créer une clientèle, d'attendre les chalands, les amateurs.

Une autre condition essentielle est la *vocation.*

*
* *

Le vulgaire croit reconnaître la vocation à la moindre velléité ayant une apparence de disposition.

L'écolier paresseux qui, au lieu de faire honnêtement ses devoirs, passe son temps à dessiner des nez sur les murs est salué par-ci par-là de Raphaël en herbe.

A cet enfant qui trace de grossières images sur le sable ou sur le papier, on se plaît à prédire les destinées des Giotto, des Mantegna, des Beccafumi, — trois jeunes pâtres qui sont devenus des peintres célèbres.

On oublie trop facilement que l'esprit d'imitation est très-actif dans le jeune âge, surtout chez les natures vives.

On se hâte trop de deviner une future génération d'artistes de toutes sortes chez ces imaginations avides à s'initier à la connaissance du monde extérieur et à en copier les formes et les mouvements.

Ces ingénieux essais ne sont pas toujours de la vocation.

Qui de vous n'a pris plaisir à charbonner les murs, à colorier des images, à construire de fragiles édifices ?

Et pourtant d'autres que vous sont devenus dessinateurs, peintres, sculpteurs, architectes.

Il en est de même de la poésie et du théâtre.

Combien se croient des Byron et des Talma, et que leurs portiers ont longtemps proclamé tels, qui ne seraient que des poëtes *incompris* et des comédiens ridicules si, heureusement pour eux, ils n'avaient été jetés dans d'autres carrières, où ils tiennent honorablement leurs places ?...

*
* *

C'est que l'adolescence a suspendu les essais de l'enfance, en calmant ses curiosités,

et que d'autres facultés sont venues dominer impérieusement.

Ce sont là les véritables.

Quand bien même l'enfant paraîtrait de plus en plus porté à l'observation des choses visibles et montrerait avec persistance un coup d'œil juste, une main adroite et un incontestable sentiment de vérité, la prudence des parents doit encore être extrême, avant de lui permettre d'embrasser la carrière toujours si périlleuse et souvent si ingrate des arts.

Il est probable qu'il est doué de dispositions.

Soit.

Mais elles sont plus dignes d'attention que d'encouragement.

Avant qu'il ait une volonté à lui, initiez-le à un grand nombre de connaissances.

S'il a réellement les aptitudes exceptionnelles des artistes, ces connaissances générales lui seront d'un grand secours; dans le cas contraire, elles lui seront indispensables.

*
* *

Ce qui importe le plus à la vie, c'est le choix d'un état, a dit Pascal.

Or les arts n'étant pas un état comme les autres, on ne saurait trop prendre de précautions en cette matière.

Tout le monde peut, avec des dispositions ordinaires, devenir fruitier,

Notaire,
Gendarme,
Huissier,
Menuisier,
Expéditionnaire,
Professeur de savate,
Charcutier,
Avoué,
Cardeur de matelas,
Banquier,
Distillateur,

Cordonnier,
Géomètre,
Capitaine au long cours,
Vétérinaire,
Commissionnaire,
Coulissier,
Naturaliste,
Courtier,
Garde du commerce,
Instituteur,
Portier,
Astronome.

Mais pour être *artiste* dans toute l'élévation du mot, il faut une vocation et des facultés tout à fait particulières.

Car cette profession ne comporte pas la médiocrité, — ou alors on végète dans l'indigence et le ridicule,

Et toute autre carrière eût été mille fois préférable.

On peut être fruitier ou notaire médiocre, et malgré cela gagner beaucoup d'argent; tandis que sans talent, l'artiste ne réussit

jamais, quand trop souvent il meurt de faim avec du génie.

Fausse profession, voilà l'art comme voilà les lettres.

*
* *

C'est pourquoi l'étude du dessin ne doit être considérée d'abord que comme une des branches de l'éducation première.

Il sera temps de s'arrêter à la pensée de laisser l'élève se *faire artiste* après que le maître l'aura remarqué comme étant doué d'une facilité et d'une aptitude particulières.

Il est vrai qu'ici la plus complète anarchie règne parmi les professeurs.

Chacun a sa méthode exclusive, ce qui jette les profanes dans le plus grand embarras.

D..., le caricaturiste de la *Lanterne joyeuse*, veut qu'on fasse commencer les premières études par le tracé des figures géométriques sans règles et sans compas ;

H...,le fameux peintre d'histoire, qui fait des cheveux verts à tous ses personnages, proteste contre ce procédé, qui, selon lui, loin d'être un moyen d'acquérir la justesse du coup d'œil, comme le prétend D..., est on ne peut plus nuisible aux élèves.

K..., le paysagiste qui fait des *vaches en carton*, comme dit son ami Z..., le peintre de genre, recommande l'enseignement analytique, qui va de l'étude du détail à l'étude de l'ensemble.

— « Gardez-vous-en bien, c'est l'opposé qui est le vrai ! » s'écrie le sculpteur S..., connu pour ses bas-reliefs, que le statuaire M... traite de *sculptures de cimetière*.

G ..., le portraitiste qui a reproduit dans toutes les positions possibles et même impossibles les hommes les plus éminents de l'époque, sans compter un grand nombre de bourgeois, — la plupart en garde national, — soutient que toutes les opinions énoncées plus haut sont des imbécillités, et que la seule bonne manière est de faire dessiner

ou peindre dès le principe d'après nature.

Mais les photographistes—ces faux artistes, ou mieux, ces artistes industriels—répandent le bruit que G... n'attrappe qu'une ressemblance apparente, que d'ailleurs son dessin est mou, flasque, son pinceau sans couleur et sans nerf;

A quoi G... répond que le gouvernement, dont la mission est de protéger l'art, devrait empêcher l'immorale industrie de la photographie.

*
* *

Cette divergence d'opinions a donné lieu à des querelles fort envenimées entre les peintres et dessinateurs;

Car, il faut bien le dire, ces messieurs ne s'aiment et ne se soutiennent pas plus les uns les autres que ne le font entre eux les gens de lettres, les comédiens, les libraires et les demoiselles pensionnaires de Saint-Lazare.

O charité ! tu n'es qu'un mot;
Comme la fraternité.

*
* *

Cependant toute vocation sérieuse est irrésistible, elle triomphe tôt ou tard des obstacles et même des erreurs des maîtres.

Il est une règle sur laquelle tout le monde est d'accord, c'est que le *dessin* proprement dit est la base fondamentale de l'art de reproduire la nature.

L'élève doit apprendre avant tout à copier exactement le contour des objets au moyen de la ligne et du trait.

Et lorsqu'il est parvenu à tracer les lignes, à exprimer le profil des formes et à faire deviner son étendue en profondeur et en saillie, il doit apprendre à *modeler*, c'est-à-dire à rendre l'ensemble des formes comprises entre les contours, à imiter les demi-

teintes et la projection des ombres; vient ensuite la *couleur*.

Peindre, c'est dessiner avec le pinceau au lieu de dessiner avec le crayon.

Il faut être avant tout bon *dessinateur* ; on est ensuite *coloriste*, si l'on peut;

Ceux qui n'y parviennent que médiocrement restent dessinateurs, et ils n'en ont pas moins du mérite ;

Les talents complets sont l'un et l'autre.

*
* *

Malheureusement il arrive souvent qu'un premier succès, soit comme peintre, soit comme dessinateur, ou encore dans tel ou tel *genre*, engage pour jamais l'avenir d'un jeune artiste.

Lorsque le caricaturiste D... s'avisa de faire un jour la *charge* très-bien réussie de O..., son illustre maître, membre de l'Institut, tous ses camarades s'extasièrent et lui

persuadèrent que là seulement était sa vocation; et un fabricant de livres à images s'étant trouvé sous ses pas, il quitta l'atelier, jeta ses pinceaux et se fit caricaturiste.

Certes, la grande habitude qu'il a de cette *manière,* son esprit naturel et souvent aussi celui qu'il emprunte aux autres, l'a rendu habile dans cette *partie*; mais les gracieux travaux que nous connaissons de lui dans des genres sérieux nous font regretter qu'il se soit exclusivement jeté dans l'ironie.

Le comique dessèche le cœur;

La moquerie et les rires étouffent et refoulent les larmes.

***

De même en est-il pour le paysagiste K., l'homme aux *vaches en carton*; le premier paysage qu'il exposa fit fureur; on y voyait deux vaches.

Ses amis l'ont convaincu que c'était là un *genre* ;

Qu'il y était tout à fait apte ;

Que c'était là *son seul* genre, et l'ont forcé à s'y renfermer.

En vain a-t-il cherché à se débattre, à s'insurger contre cette tyrannie.

Nous croyons volontiers qui nous flatte. A force de lui répéter que ses arbres étaient *plus vrais* que les arbres de tous les autres et même que ceux de la nature ; que ses vaches étaient plus vraiment vaches que celles de toutes les laiteries imaginables, il a fini par se regarder lui-même comme un peintre impossible autrement que comme paysagiste.

*
* *

Le peintre de genre N..., dont les toiles sont microscopiques et s'achètent néanmoins 15,000 fr. chacune est dans le même cas. Il

est fort capable d'en exécuter de grandes, mais comme on est convenu qu'il n'en peut produire que de petites, il s'y résigne et le croit lui même.

C'est comme X..., qui ne peint que des tableaux bibliques, et comme B..., qui ne peint que des *étrusques*.

De même des sculpteurs :

P..., qui a pour spécialité les animaux féroces ;

D..., qui ne fait que les animaux d'un caractère aimable et discret ;

E..., qui ne fait que des personnages officiels ou semi-officiels ;

H..., qui s'adonne exclusivement aux bas-reliefs; il commet quelquefois des médaillons, mais c'est par pure complaisance.

*
* *

Etonnez-vous donc après cela qu'il y ait

des artistes qui font toujours la même chose!...

H... dit que K... ne peint que *des fonds d'assiette*; K... dit que H... ne peint lui-même que des *trompe-l'œil*; tous deux ont raison.

*
* *

Quel que soit le genre que plus tard doive adopter l'élève, comme artiste ou comme amateur, il lui faut s'appliquer à reproduire la figure humaine, d'abord d'après les dessins et les gravures, ensuite d'après la *bosse* ou les plâtres, plus tard d'après les *modèles vivants* ou *académies*.

C'est là un écueil pour la jeunesse.

Les femmes qui servent de *modèles* sont des créatures de la plus détestable moralité.

En effet, quelle jeune fille honnête dépouillerait ainsi toute pudeur et consentirait, à prix d'argent, à s'exposer nue ou demi-nue devant des hommes?

Aussi arrive-t-il fréquemment que les relations entre le jeune artiste et son modèle ne tardent pas à devenir intimes; le travail en souffre.

A cela quoi de surprenant?

Il faudrait être de pierre pour résister à cette tentation de toute heure.

On a vu les plus grands saints, pour n'y pas succomber se martyriser dans l'espoir d'oublier l'objet de leurs criminelles convoitises.

Le mieux est donc, pour le jeune artiste studieux, de ne pas avoir de modèle chez lui, mais chez un maître, ou de s'abonner à un *modèle banal* dans un atelier public.

*
* *

Parmi les connaissances accessoires les plus utiles à acquérir pour le dessinateur, le peintre et le sculpteur, se trouvent la perspective et l'anatomie.

Il est bon aussi de ne pas négliger l'histoire et les mathématiques, sans compter l'orthographe, qui ne nuit jamais.

Une des grandes erreurs que doivent déplorer les amis des beaux-arts, c'est cette opinion dans laquelle semblent se complaire la plupart des parents et des apprentis peintres ou sculpteurs, c'est que, dès qu'on se croit destiné à l'art, on peut impunément abandonner les études littéraires, la culture de son intelligence, attendu que le *sentiment* et l'*imagination* suffisent à tout.

Une sorte de divination, pense-t-on, est le privilége des artistes et leur tient lieu de savoir.

C'est là un énorme préjugé.

Vainement plus tard l'artiste essayera-t-il de suppléer à son manque d'instruction par quelques lectures,

Rien n'est capable de remplacer ce fond sérieux d'instruction nécessaire à tous ceux qui se destinent aux professions libérales.

Une main exercée, correcte, habile à re-

présenter les divers objets de la création, ne donne pas de la souplesse et de l'étendue à l'esprit, de la rectitude au jugement, de l'élévation au goût.

*
* *

L'épreuve accomplie, la volonté bien arrêtée, celui qui aspire à être artiste doit se sentir l'âme portée vers le beau, aimer l'indépendance, non le désordre qui en est l'exagération et la souillure, rêver la gloire légitime et durable, non la popularité éphémère que donne le scandale, peu ambitionner la fortune et lui préférer l'honneur de l'illustration et peut-être de l'immortalité de son nom.

*
* *

Voilà les conditions vraies de l'art.

Les conditions *fausses* sont celles-ci :

Porter des vêtements incroyables, négligés avec intention, grotesques autant que possible;

Affecter une chevelure longue et mal peignée;

Des allures dévergondées;

Un langage trivial, auquel l'argot ignoble des filous se mêle à l'argot des ateliers pittoresque peut-être, mais inutile au succès, tel que :

Croûte,

Croûton, trucs,

Schonosog, chic,

Blague,

Rococo, bonhomme,

Tarte à la crème, ficelle;

Traiter de *bourgeois* tous ceux qui n'ont pas les mêmes mœurs difformes;

Parler avec le plus souverain mépris des femmes, de la vertu, des gens honnêtes et tranquilles;

Faire le plus grand nombre de *charges*

d'atelier, triste passe-temps s'il en fut ....., quelques-unes sont drôles, mais beaucoup sont dangereuses ou méchantes, et ont perdu bien des avenirs.

*
* *

Cette licence de mœurs appartient bien plus, convenons-en, au *rapin*, qui est à l'artiste d'un talent mûri, ce que l'apprenti est à l'ouvrier.

Ce que le petit clerc ou *saute-ruisseau* est à l'huissier, à l'avoué, au notaire.

*
* *

Quelle est l'étymologie du mot *rapin?*

Question embarrassante, car les quarante se respectent trop, même quand ils ne sont que 39, pour avoir permis à ce nom de se glisser dans leur *dictionnaire*, le plus mau-

vais, du reste, de tous les dictionnaires, d'après leur propre aveu individuel.

Rapin vient de *rat*, dit un docte linguiste.
Fort bieu; mais que fait-on de *pin?*
Rat qui peint, répondent les artistes.

De fait, une foule de mots passés ainsi dans la langue sont fondés sur des jeux de mots moins raisonnables, et l'Académie a fini par les admettre, ce dont se préoccupent fort les puristes français de Saint-Pétersbourg, — le seul pays où se vende le *Dictionnaire* de l'Académie française.

C'est pourquoi les Russes parlent le français de l'Institut et de Saint-Pétersbourg, non le français de Paris et d'Asnières.

*
* *

— Vous n'y êtes pas, s'écrie ici un autre linguiste, *rapin* vient de *râpé*.

— Mais où est l'accent circonflexe dans *rapin?* demandent les plus lettrés d'entre

les artistes, qui, en général, se piquent peu de littérature et même de grammaire.

— Il est vrai, réplique le linguiste, que l'accent circonflexe n'est pas *dessiné*.... (jeu de mots qui est une flatterie aux artistes, mais leur fait seulement hausser les épaules), Môsieu, jusqu'à ce que l'Académie ait prónóncé, chacun est libre d'écrire rapin avec un accent circonflexe.

Et l'étymologiste se retire avec majesté.

*
* *

Quoi qu'il en soit, le rapin est généralement fils d'un portier ou d'une fruitière; rarement d'un bourgeois, rentier de mœurs pacifiques, jamais, au grand jamais d'un millionnaire.

Il est même fort rare qu'il ait un *oncle d'Amérique*, mais il n'est pas rare qu'il le prétende, et il n'est pas le seul au monde.

Nous avons personnellement connu un

rapin qu'on avait surnommé *Epaminondas*, on ne sait pourquoi.

Il était premier rapin chez J. B., peintre de marine.

Ce J. B. avait pour ami d'enfance le sculpteur F. S., plus fier d'être officier de la garde national à cheval que d'être artiste.

Vocation manquée; il était né pour être militaire.

Ils se brouillèrent à propos de presque rien, et J. B. reçut un matin la missive suivante :

« Monsieur,

« Pour des raisons que vous devez connaître, je vous regarde comme un lâche, un brigand, et je veux me battre avec vous.

« F. S. »

A quoi mon ancien ami répondit :

« Mon cher Monsieur,

« Vous êtes un insensé, je vous regarde

comme tel, et je ne veux pas me battre avec vous.

« J. B. »

Puis il dit à son premier rapin :

— Vas porter ceci à ce garçon singulier, et conseille-lui d'être plus modéré à l'avenir. Il est trop belliqueux.

Comme F. S. n'était pas chez lui, Epaminondas dit à son *praticien*, c'est-à-dire au manœuvre chargé de subir les caprices du sculpteur et de partager ses misères sans partager sa célébrité et sans pouvoir concevoir ses espérances :

— Vous direz à monsieur qu'il est trop brave pour le nom qu'il porte et pour la figure dont la Providence l'a doté. Quand à vous, si vous avez *quelques maravédis*, je vous invite à déjeuner. . un *picque-nique*... je payerai ma part en esprit... Je connais une gargote suprême où l'on mange des soles prétendues frites qui ont déjà *joué* dans trois mélodrames de la Gaîté.

L'autre refuse.

— Avez-vous quelque petite chose à boire ici ? dit le rapin.

Le *praticien* lui offre un verre de vin.

Après avoir bu Epaminondas casse le verre (qui était à pied), il le cassa parce qu'il était à pied et *exprès* pour faire ce mot :

— Mon ami ! allez vendre cela à un horloger !

Et il prend la fuite.

*
* *

Or Epaminondas était une désolante médiocrité, un *bon enfant*, comme on dit, un stupide artiste, un maladroit dessinateur, un esprit nul, un pitoyable peintre, qui finit par faire jusqu'à soixante-dix fois le portrait du roi, et par être officier de la Légion d'honneur.

Certes ce fut là une des belles actions de sa vie.

Mais quel est le peintre favorisé, quoique

sans capacité, qui n'ait fait au moins soixante-dix fois le portrait du roi ?

Aujourd'hui cet artiste est vieux et va faire son petit somme à l'Institut tous les quinze jours.

Type du *peintre industriel,* il avait *quitté la marine* pour les portraits, qui sont plus lucratifs.

C'est lui qui avait fait mettre sur son enseigne :

Ressemblance parfaite.........	20 fr.
Demi-ressemblance............	15
Un air de famille..............	10

P. S. Pour les personnes décorées, 2 fr. en sus.

*
* *

N. était, dans sa jeunesse, de ces artistes qui *exercent de force la banque d'échange,* s'il est permis de s'exprimer ainsi ;

C'est-à-dire de ceux qui vont faire des

poufs chez les gargotiers et leur répondent :

— « Pas d'or pour payer la note, mon brave ; c'était du reste excellent... mais on fera votre portrait et celui de madame votre épouse... Comment donc ! vous avez des *galbes* superbes !... Ou bien, si vous le préférez, on va couvrir votre établissement de *chefs-d'œuvre* qui vous attireront la foule. »

Malheureux hôtelier, brasseur ou cafetier ! il vaudrait mieux pour toi acheter des *Rubens*, car pendant le temps indéfini que B*** et ses amis X*** et V*** vont *illustrer* ta demeure, il te faudra les nourrir et surtout les abreuver !

*
* *

Soit dit pour les faux artistes paresseux ou sans talent.

Car il y a à Paris plusieurs établissements *illustrés* par des artistes du premier mérite ;

Parmi lesquels on compte un des grands cafés du Palais-Royal;

Un traiteur à 19 sous, près de l'église Saint-Germain des Prés; un café voisin du théâtre *Bobino*;

Un autre, dans une rue conduisant au chemin de fer de Versailles (rive gauche), dont la maîtresse de l'établissement est la fameuse V****, concubine du régicide K***, guillotiné il y a plus de vingt ans avec ses complices;

Derrière le fameux bal *la Closerie des Lilas*, où l'assassin P*** fut danser la *Tulipe orageuse* en sortant de tuer sa cinquième victime, nous citerons :

La brasserie des Fleurs, patronnée par l'un des blessés de l'industrie des arts et des lettres, qui trouve piquant d'exploiter un peu à son tour les artistes;

Ceux-ci ont entouré la *brasserie des Fleurs* de charmantes compositions qui en font un musée imprévu qui jette les bourgeois al-

térés dans l'admiration; ils s'y croient enfin dans un atelier!...

Qui sait? c'est peut-être de là que sont parties les notes qui ont servi à faire la présente étude!

*
* *

Epaminondas n'avait ni génie ni talent; il fut d'abord victime de ses illusions, comme tant d'autres.

Mais si la gloire ne lui vint pas, la fortune vint, elle! Et pourtant, il ne savait pas que l'art c'est la nature, c'est la personnification du beau!...

Epaminondas, en perdant plus tard de sa folle gaieté, son seul point de ressemblance avec les gens de talent, affecta d'être un artiste sérieux et changea sa franche et joviale humeur contre une bêtise bourgeoise pleine de bonhomie.

Il marcha d'un pas noble et digne, — mais

en revanche il ne fit pas un tableau passable.

Ceux qu'il fit ou fit faire — car il exploita de jeunes artistes — lui furent payés au poids de l'or, tandis qu'une foule de vrais talents mouraient de faim !...

Il entreprit la décoration murale de l'église de Saint-***.

Il fit tout faire par cinq ou six jeunes gens pleins d'avenir, — pauvres ouvriers de pinceau, frères par la misère des ouvriers de la plume, — fut grassement rétribué, signa les travaux et donna à peine un morceau de pain aux véritables artistes.

Non qu'il fut cruel; mais c'est l'usage.

Personne ne se plaignit.

Un de ces exploités siége aujourd'hui à l'Institut à côté d'Epaminondas, qui l'appelle *son élève !...*

*
* *

Epaminondas acquit donc quelque famo-

sité dans un cercle de niais ou de gens ignorant son petit commerce ou fermant les yeux pour ne le point voir.

Il parvint à tutoyer M. de R..., préfet de la Seine.

Le ministre T. lui commanda en une seule année treize vierges, quatre saints, un Henri IV, deux Sully, trois Colbert et vingt-deux portraits du roi.

Chose terrible à penser!

*
* *

Il y a des gens qui sont nés coiffés, qui vivent richement d'un travail qu'ils ne sauront jamais faire.

Mais à l'époque où il était rapin chez J. B., Epaminondas était de ces jeunes-hommes effrontés, aux cheveux longs et négligemment traités, qui réclament sans cesse, à l'exemple des poëtes du même âge,

L'Italie, le *Vatican*,

Les *villa*

Et les *femmes lascives de Venise*,

Les *gondoles*,

Le *Lido*, sans compter

L'*Espagne au ciel bleu*,

Ses Andalouses à l'ardente prunelle,

Et la *Suisse* aux *montagnes hardies*, aux *jeunes filles pures comme le lait de leurs blondes génisses*.

Alors Epaminondas portait le costume déplorable, évident, malheureux des rapins;

Il était vêtu comme un mendiant qui garde ses économies pour les enfouir dans sa paillasse ou dans un vieux pot ou dans un bas de laine.

Il avait sinon une certaine recherche de propreté, du moins une comique coquetterie de pose et de grandeur artistique.

Aucune ressemblance morale entre le rapin et le mendiant; si le rapin s'approche du bourgeois, ce n'est pas pour en tirer des aumônes, mais bien pour le railler!

Les ruines de son paletot de velours

pâle insultent effrontément les solides fondations de l'habit des boursiers où des notaires.

Sa chevelure est couverte d'un béret basque, d'un bonnet napolitain ou d'une toque Louis XIII où la graisse s'épaissit chaque jour avec une obstination malhonnête.

C'est cette même crasse qui brode son paletot sur toutes les coutures.

Ce qui ne l'empêche pas de marcher d'une façon prétentieuse.

Souvent, hélas! il est boutonné jusque sous le menton, d'une manière qui donne d'affreux soupçons.

Les âmes tendres remarquent avec désespoir que son pantalon est aussi en velours, — ce qui rappelle les Auvergnats commissionnaires et les plus intrépides débardeurs du carnaval.

Ses bottes font pleurer, — on ne peut les regarder deux minutes sans avoir le cœur inondé de pitié.

Il est généralement sans mouchoir;

Son pantalon laisse une certaine partie de son corps prendre l'air.

Son paletot de velours noir fané et tout *pinturluré* résiste tant qu'il peut, — il lutte!

Aussi il est fier comme feu Artaban, méprise la toilette des acteurs et des dentistes, gens qui se *mettent bien* d'ordinaire, insulte les femmes et dit des injures aux passants.

Avouons cependant qu'il respecte le vieux militaire.

Honneur au courage malheureux!

*
* *

Le rapin est friand, hardi, moqueur, despotique envers les animaux.

Il se permet une foule de gestes sur lesquels il pourrait faire de notables économies.

Sa conduite ne laisse pas que d'être décolletée, et il s'en vante.

Le rapin s'affligerait bien de sa détresse mais le temps et la sensibilité lui manquent.

C'est l'être le plus insouciant de l'univers.

Il est stoïcien sans prétendre être professeur au collége de France.

Le rapin, n'ayant rien sous la dent, n'aime généralement pas le pouvoir, et il le lui prouve de temps en temps en se faisant mettre au *violon* pour ses polissonneries.

Il est souvent païen comme un membre de l'Académie des sciences *morales*.

Il se croit du génie, — il se persuade qu'il manquerait à la gloire du monde.

Il dit « *nous autres* » en parlant des grands maîtres de l'art.

Cependant il lui arrive aussi de les traiter de vils saltimbanques, de paillasses, d'acrobates et même de *bourgeois*, — la plus grosse injure de ses mépris.

Il est vrai qu'à l'occasion il sait boire aussi longtemps que Melchisédech vécut.

Le cas échéant, il boirait même davantage.

Il a des dispositions à passer à l'état d'éponge.

Comme les chiens, il est en quête des os à ronger ;

Comme les chats, il a l'eau en exécration.

Il professe la haine des maris, — mais il ne les assassine que fort rarement.

Il aime l'hospitalité à la manière antique, et a longtemps rêvé d'aller s'établir en Ecosse, jusqu'à ce qu'on fût revenu sur le préjugé qui faisait croire que les étrangers n'avaient pas besoin d'argent dans ce pays-là.

Parfois, il prend un air funeste.

Il se défend d'être amoureux.

Il fume énormément.

Coiffé d'un vieux feutre humilié, — enveloppé tragiquement dans un manteau en loques et consterné, — il s'écrie tout haut, les jours d'ouverture du *Salon*, en s'arrêtant devant le tableau d'un de ses amis :

— « J'avais des préjugés sur cette œuvre. Quelle expression ravissante! quel dessin! quelle pureté! quel galbe! quel coloris! »

Il se trouve quelquefois dans la foule un digne mortel qui se laisse prendre au piége.

*
* *

— Epaminondas, dit un matin le peintre J. B. au premier de ses rapins. F. S. ne peut manquer de se présenter tantôt; je te charge de le congédier. Tu le feras entrer dans l'atelier, et tu lui proposeras de lui peindre des canards et des écrevisses sur le ventre; et si cela ne réussit pas, tu feras son portrait. Tu le feras poser pendant deux heures un quart en lui fredonnant des *scies* aux oreilles.

Et J. B. s'en alla en chantant :

On dit qu'Elisa veut faire la fière...

. . . .

*
* *

Révélons-le :

Les élèves s'étaient grisés ce matin-là; c'est assez vous dire qu'ils étaient dans un

de ces moments de surexcitation où les écoliers se sentent du génie.

J. B. était à peine au bout de la rue que F. S. se présenta à son atelier, avec un étranger à barbe rouge, à sourcils blonds et à cils blancs, qui ressemblait, dit Epaminondas, *à un cerf habillé en bourgeois*; lequel prit en entrant un air embarrassé qui trahissait son secret enthousiasme pour les arts.

F. S. — J'ai l'honneur de vous saluer, messieurs... M. J. B., s'il vous plaît?...

EPAMINONDAS. — Donnez-vous la peine de vous asseoir. (*A part.*) Comme ces messieurs ressemblent au général Bugeaud!

L'ETRANGER. — Est-ce qu'il n'y est pas?

TROISIÈME RAPIN. — Cela est possible.

F. S. — Rentrera-t-il bientôt?

FÉNELON (2e *rapin*). — Donne donc des tabourets à ces messieurs, vaillant Epaminondas; et puis je vais vous parler de mon...

L'ETRANGER (*avec respect*). — Ne faites pas attention.

L'étranger s'asseoit sur un tabouret éclopé que lui présente le rapin; il perd l'équilibre et tombe de côté.

EPAMINONDAS. — J'aime les bérets du Béarn, moi! patrie de Henri IV, un Gascon qui nous souhaitait des poules dans nos pots le dimanche et portait des collerettes *chinskoffs*. Le Béarn! un béret! c'est dévergondé! ça a du caractère!

FÉNELON. — Il fait si tiède dans le BéarNNNN!

EPAMINONDAS. — Béar...

FÉNELON. — BÉARNNNNNNN.....

L'ÉTRANGER (*se relevant*). — Voilà qui est bizarre.

F. S. — T'es-tu fait mal?

L'ÉTRANGER. — Par exemple!...

EPAMINONDAS (*jetant son béret bleu*). — Voulez-vous du vinaigre des trente-six vóleurs?...

L'ÉTRANGER. — Merci, vous êtes bien honnête; ce n'est rien.

EPAMINONDAS. — Le béret est un ornement capricieux.

QUATRIÈME ÉLÈVE. — Tu nous embêtes fièrement avec ton béret.

EPAMINONDAS (*d'un air accablé.*) — La poésie est morte!

DEUXIÈME ÉLÈVE (*habillé en berger.*)

AIR : *On va lui percer le flanc.*

En entrant au village,
C'est la première maison,
En sortant du village,
C'est la deuxième maison.

PREMIER ÉLÈVE.

En entrant au village...

FÉNELON. — Laissez-moi vous interrompre pour vous parler...

DEUXIÈME ÉLÈVE.

C'est la première maison;
En sortant du.....

FÉNELON. — Pour vous parler de la flamme qui me corrode les entrailles pour une créature qui....

EPAMINONDAS.

En sortant du village,
C'est la deuxième maison...

FÉNELON. — Ce sont les vices de nos amantes. — Vous savez, messieurs, que les agents de change disent *maîtresses*, les charpentiers, *connaissances*, les gendarmes, *particulières*, les coulissiers et les enfants de lettres *filles de marbre*...

PREMIER ÉLÈVE.

En entrant au village.....

FÉNELON. — Ce sont les vices de nos amantes qui font notre joie. La vertu, c'est si prosaïque... Ma *femme*, que j'ai intitulée *Fénéla*, comme un roman de Mme Cottin, — et comme les Polonais à brandebourgs, qui, pour leurs femmes, changent leur *i* en *a*, — donc ma Fénéla, pour laquelle j'ai une passion échevelée, volcanique...

EPAMINONDAS (*craignant que les étrangers ne tentent de fuir*) — Le patron est sans

doute tout près d'ici ; — il me semble l'entendre monter... Le béret...

TROISIÈME ÉLÈVE (*vêtu en brigand plus ou moins calabrais.*)

En entrant au village,
C'est la première maison.

. . . .

QUATRIÈME ÉLÈVE.

En entrant au village,

. . . .

FÉNELON.

Combien dans ce village,
Comptait-on de maisons ?

EPAMINONDAS. — Vingt-deux.

QUATRIÈME ÉLÈVE. — Soixante-quatorze.

FÉNELON. — Ceci est de la musique vraie et gaie.

PREMIER ÉLÈVE. — Passez-moi un tantinet de fusin.

FÉNELON. — Je vous disais donc que ma femme, *phâme,* accent circonflexe sur l'à, Fénéla, a des vices, tels que l'amour du *Prado*

et de la toilette; je les lui satisfais autant que le comporte ma nature essentiellement vésuvienne, comme dit R..., le *peintre des calamités*, — aussi je suis féroce et scandaleux d'amour quand je vois son nez hébraïques, ses mains grecques, sa taille romaine, ses pieds chinois, ses dents orientales...

L'ÉTRANGER. — Il est bientôt midi.

F. S. — Il tarde bien à venir.

FÉNELON. — Fénéla est bien la plus dévorante, la plus passionnée...

DEUXIÈME ÉLÈVE. — Il sera ici bientôt...

En entrant au village,

. . . .

EPAMINONDAS. — Oh! oui, pour sûr avant huit heures, à moins qu'il ne rentre pas.

PREMIER ÉLÈVE. — Ce soir?

FÉNELON. — La plus parfumée, la plus byronienne des femmes dont...

EPAMINONDAS. — Non, demain.

(*Au deuxième rapin, en regardant l'étranger, lequel contemple les esquisses appendues au mur.*)

Regarde donc l'œil gauche de monsieur; j'y lis distinctement toute l'histoire de France de feu M. Anquetil.

DEUXIÈME RAPIN. — C'est parbleu vrai!

PREMIER ÉLÈVE. — Cela doit être bien gênant pour y voir clair.

Le quatrième élève commence la *scie* suivante:

Trois liards ma botte d'oignons,
Ma botte d'oignons trois liards.

EPAMINONDAS. — Les bérets roux sont les mieux portés. La couleur rousse est une belle couleur. J'ai ouï dire que c'était celle de l'or.

— La *chimère* de M. Scribe,

— Le *métal impur* de M. Dennery,

— Le *fléau des nations*, de M. Fourier,

— Le *vol fait monnaie, circulant et opprimant*, de M. Proudhon.

— Moi j'en suis très-fanatique.

Les Romains aimaient le rouge carotte, cela seul explique pourquoi ils ont été grands, ainsi que l'a proféré, dit-on, M. Guizot, dans son *Histoire romaine de Niebur*...

DEUXIÈME RAPIN. — Le bourgeois aime le bourgeois; *asinus asinum fricat.* Qui est-ce qui connaît le latin?

FÉNELON. — Moi!

DEUXIÈME RAPIN. — Traduis!

FÉNELON. — *Asinus,* le bourgeois, *asinum,* aime, *fricat,* le fricandeau à l'oseille.

*
* *

F. S. commence à s'impatienter;

Le monsieur à la barbe rouge regarde, après les esquisses, les pipes pendues aux murailles, les casques, les piques, les plâtres et autres choses diverses qui décorent l'atelier.

FÉNELON. — Ma *moitié* est tellement...

DEUXIÈME ÉLÈVE. — A bas les femmes!

EPAMINONDAS. — Vive les bérets!

FÉNELON. — Je demande la tête de Galichard!

DEUXIÈME ÉLÈVE. — Galichard se voit!

PREMIER ÉLÈVE. — Galichard a des soupçons!

*
* *

Tout à coup Epaminondas se lève et, montrant l'étranger du doigt, s'écrie en chantant d'une voix de stentor et en s'arrêtant à chaque mot, comme n'étant pas maître de son émotion :

Je... reconnais... ce.., militaire...

PREMIER ÉLÈVE (*avec étonnement*).

Tu reconnais ce militaire ?

DEUXIÈME ÉLÈVE.

Il reconnaît ce militaire.

CHŒUR DES ÉLÈVES ET DES RAPINS.

Nous reconnaissons ce militaire.

TROISIÈME ÉLÈVE.

Vous reconnaissez ce militaire?

FÉNELON (*d'une voix de fausset*).

Ils reconnaissent ce militaire!

Je mène Fénéla au bal...

ÉPAMINONDAS (*l'interrompant avec un air de profonde conviction*).

Je l'ai vu sur le champ d'honneur !

PREMIER ÉLÈVE.

Tu l'as vu sur le champ d'honneur !

DEUXIÈME ÉLÈVE.

Il l'a vu, etc., etc.

*
* *

FÉNELON. — Laisse-moi passer les mains dans l'onde caressante et parfumée de ton abondante chevelure, disais-je à Fénéla...

PREMIER ÉLÈVE. — Monsieur veut-il que je pleure sur ses mains?

DEUXIÈME ÉLÈVE. — Eh ! pleure par terre, et tais-toi.

PREMIER ÉLÈVE. — Me taire ! me taire ! Enfer et damnation ! Oh ! plutôt neuf cent soixante-trois morts ; quand l'œil gauche de monsieur me *rapprend* l'histoire de France, que je n'ai jamais sue...

FÉNELON. — Sang et eau, disais-je à Fénéla en rentrant du bal, toute ruisselante et toute nidoreuse... sue, ma fille; passe à l'état de fontaine percée, mais dis-moi, oh! dis-moi que tu m'aimes!... car...

QUATRIÈME ÉLÈVE. — Nage à merveille dans ces eaux, mais souviens-toi qu'il est des convenances sociales...

EPAMINONDAS. — Je vous ôte mon béret; bien parlé! Les mœurs avant tout!... Certes le béret a bien son charme; mais le canard est l'ami de l'homme, même quand il est aux navets, aussi j'en suis on ne peut plus carnassier.

FÉNELON. — J'en suis vorace aux pointes d'asperges.

DEUXIÈME ÉLÈVE. — Moi *itout*; j'aime les *veaux* de *race*.

EPAMINONDAS. — L'homme aime à avoir un canard dans le ventre; — voulez-vous que je vous peigne un canard au-dessus du nombril?

UN ÉLÈVE. — A la porte les perturbateurs!

Il n'y a pas moyen de travailler ici! Le travail est l'ami de l'homme. *Labor improbus omnia vincit.*

FÉNELON. — Traduction : L'abordage est approuvé par les marins!

TROISIÈME ÉLÈVE. — A la porte les étrangers!

QUATRIÈME ÉLÈVE. — Qu'on me passe l'étranger!

PREMIER ÉLÈVE. — Part à deux!

TROISIÈME ÉLÈVE. — Je réclame Anquetil.

EPAMINONDAS (*avec une désinvolture bachique*). — Ces messieurs veulent-ils accepter des rafraîchissements?

F. S. — Non.

EPAMINONDAS (*au monsieur barbu*). — Et vous?

L'ÉTRANGER. — Merci.

EPAMINONDAS. — Ce refus prouve une profonde et admirable connaissance du cœur humain.

PREMIER ÉLÈVE. — *In vino veritas.*

FÉNELON. — La vérité va toute nue.

EPAMINONDAS. — *Bonum vinum lætificat cor hominis.*

FÉNELON. — Les bonnes gens guérissent les cors aux pieds.

DEUXIÈME ÉLÈVE. — Le maître ne rentrera pas.

EPAMINONDAS. — Certainement non, puisqu'il est parti ce matin pour les prés Saint-Gervais, où il doit passer un mois *couché à l'ombre des lilas en fleurs.*

TROISIÈME ÉLÈVE. — La vie la plus agréable est la vie couchée, la vie horizontale.

F. S. (*se levant avec une mauvaise humeur marquée*). — Il fallait dire cela tout de suite! Nous ne serions pas restés là une heure.

EPAMINONDAS (*à Fénelon*). — Dis donc, Télémaque, est-ce que tu connais ces gens bien vêtus?... Dans ce cas, je ne veux plus te fréquenter... Tu es outrageusement embêtant.

Fénelon, ivre-mort, se dissimule derrière un chevalet.

*
* *

F. S. et l'étranger disparaissent.

Epaminondas court après eux et leur crie du haut de la rampe :

— Bien des choses de ma part à votre aimable famille !

Il est impossible de rendre l'impayable inflexion de voix que prit le rapin en leur jetant ces paroles.

*
* *

Rentré chez lui, le sculpteur garde national s'aperçut que les rapins s'étaient amusés à déposer dans ses poches des pierres, des pipes cassées et de vieilles vessies salies par l'huile et les couleurs.

De plus, ils avaient peint en rose l'intérieur du chapeau de l'homme à la barbe couleur feu, et ils lui avaient fait des cigo-

gnes, des canards, un éléphant et un vaisseau à trois ponts dans le dos avec de la craie.

*
* *

F. S. revint, à quelque temps de là, chez J. B., avec deux témoins, dont son ami très-cher, l'inconnu à la barbe.

Ils n'ouvrirent point la bouche du passé, de peur de se rendre ridicules; mais ils se tinrent sur leurs gardes et refusèrent de s'asseoir et même d'entrer.

J. B. était toujours sorti.

— Il y a encore des fleurs aux lilas, dit Epaminondas.

Le sculpteur revint souvent; il dépassait en inventions les plus féconds écrivains.

Il l'attendait dans la rue; il venait, allait, guettait, cherchait, furetait en tous lieux afin de le rencontrer.

La difficulté surexcitait son zèle et sa constance.

Il déployait une patience et une intrépidité dont on ne trouve le modèle que chez les créanciers les plus féroces.

Enfin il parvint à le voir.

Il était accompagné de la *belle édition d'Anquetil*, comme Epaminondas appelait le monsieur à barbe rouge.

— Monsieur, vous me devez une réparation, dit F. S., en ce moment plus breteur qu'artiste.

— Monsieur, je préfère vous la devoir toute ma vie que de vous la nier un seul instant.

— Monsieur, je suis à vos ordres!

— C'est ce dont je n'ai que faire, et je vous intime celui d'aller vous promener loin de mes lares, que souille toute provocation homicide.

Et J. B. les fit reconduire par ses élèves.

On apprit depuis que le monsieur à la barbe rouge portait le nom de Chilpéric,

nom barbare et malheureux, et qu'il était *protecteur éclairé des arts.*

*
* *

C'est là, pour beaucoup de gens, une profession lucrative, comme celle de *philanthrope.*

Le protecteur des arts n'est souvent qu'un exploiteur ou un brocanteur.

Il achète à vil prix des œuvres remarquables à des artistes besoigneux et s'arrange pour les revendre fort cher.

Cet *amateur de tableaux, de dessins, de sculptures*, n'est en somme qu'un industriel.

Pour *obliger* les sociétés artistiques, il accepte d'être leur président, de gérer leurs fonds, d'être leur intermédiaire en toutes choses qui peuvent lui rapporter de rondes sommes d'argent.

Il prononce des discours funèbres sur la

tombe des artistes trépassés et se charge de faire fabriquer les monuments funéraires.

On honore ce *faux bonhomme*; on vante son désintéressement, son amour des arts, son obligeance.

On invente des vertus pour l'en parer.

*
* *

Le peintre J. B. est très-brave, — c'est pourquoi il ne voulut pas *aller sur le terrain* avec le sculpteur F. S.

Un vague souvenir d'amitié lui traversait le cœur.

N'avaient-ils pas été *rapins* ensemble?

N'avaient-ils pas été amis?

Il ne pouvait donc se résoudre à le haïr.

Ne lui avait-il pas prêté ses bottes, des bottes qui avaient été neuves, et son fameux pantalon écossais, qu'Irma Vichonu, la *poseuse*, le *modèle*, avait maintes fois racommodé, rapiécé, recousu, reboutonné, nettoyé,

lavé, brossé, avec un courage et une patience dignes d'un meilleur sort?

En le lui prêtant, il lui prêtait *tous ses pantalons*, puisqu'il n'en avait qu'un, — tous ses pantalons à lui peintre, qui devenaient *ceux* de son ami, qu'il lui salissait, qu'il lui crassait, qu'il lui détériorait, sans que l'artiste songeât à élever la moindre réclamation.

Ne lui avait-il pas prêté des bottes encore mettables, des bottes de 35 francs, qui avaient été en beau cuir verni, qui dessinaient si bien le pied, des bottes si avantageuses, si minces?

Comment oublier ces services?

Comment s'exposer à tuer un homme avec lequel on a partagé ses bottes, ses pantalons, ses chemises, ses mouchoirs, ses bretelles, ses chaussettes et jusqu'à ses *modèles*, toutes choses pas encore payées?...

En vérité — quand, par hasard, l'artiste devient riche — il a tort d'oublier ces menus détails qui répandent tant de joies inti-

mes dans la vie précaire des forçats de l'art.

Ne croyez pas que ceci soit une exagération.

Combien d'artistes qui ont eu occasion, il n'y a encore que peu de temps, d'éprouver ces souffrances et ces bonheurs?



J. B. offre le type de l'artiste sérieux, sincère.

Mais, comme ses pareils, il ne vulgarise pas l'art, il a un préjugé féroce contre l'industrie.

Défaut grave.

Pourquoi l'artiste trouve-t-il trop vulgaire de faire des choses utiles, tout en faisant de belles œuvres?

Si nous avons parfois de beaux meubles, de beaux vases, de belles pendules, de belles choses utiles, en un mot, nous le devons moins aux grands artistes qu'aux industriels qui, tout en faisant de bonnes affaires, ont

servi la cause de l'art en en répandant le goût.

*
* *

Ce n'est pas qu'il n'y ait, à côté de l'artiste sérieux et digne, l'artiste spéculateur, l'artiste industriel, l'artiste marchand, mais il a trop de ce que celui-là n'a pas du tout.

Et puis son talent est généralement très-médiocre.

Est-il grand, il a le tort de suivre la mode au lieu de la dominer.

*
* *

L'artiste industriel, c'est l'Epaminondas dont nous avons parlé plus haut, qui prend des collaborateurs qu'il paye peu ou point et qui restent longtemps inconnus, toujours même le plus souvent.

*
* *

Parmi les artistes industriels, on doit ranger les photographistes et autres spéculateurs qui sont de deux classes :

1° Des artistes vrais, que la misère a réduits à des métiers indignes d'eux, tels que professer le dessin dans les maisons d'éducation, faire de la photographie, travailler vite et tant bien que mal pour les marchands de tableaux ou les fabricants de pendules;

2° De faux artistes qui se rendent justice à eux-mêmes.

*
* *

Ce qui jette dans ces métiers les vrais artistes, c'est la pauvreté et la difficulté qu'ils trouvent — comme les débutants de lettres — à placer leurs premières œuvres, — ces travaux chéris et toujours regrettés, qu'ils ont fait avec tant d'amour et sur lesquels ils fondaient tant de radieuses espérances.

Le marchand de tableaux, comme de tout

autre objet d'art, traite l'artiste inconnu et ses premières œuvres comme l'éditeur traite l'homme de lettres sans nom et ses premiers livres.

La prudence de ces industriels n'est égalée que par la naïveté avec laquelle les débutants vont, tout émus et tout palpitants, leur offrir les fleurs à peine écloses du printemps de leur âme.

— Monsieur Fouillecrasse, voici un paysage qui m'a coûté vingt-trois mois de travail. Regardez!

— Pas mal, pas mal du tout, jeune homme! mais le paysage est un *genre* usé. On n'en veut plus. Le siècle est aux batailles. Et puis, *vous n'êtes pas connu*!... Pour moi, ceci est absolument sans valeur.

— Et combien payeriez-vous une bataille de cette dimension?

— Cela dépend.

— Voulez-vous me commander une bataille ou une marine?

— Non pas. Mais écoutez, si vous êtes

habile à *imiter* les Téniers, faites m'en deux; c'est 75 francs pièce.

On a vu des artistes de talent se faire ainsi faussaires par misère; car ils signent *Téniers.*

Ne valait-il pas mieux être gabelou ou employé aux pompes funèbres?

*
* *

L'*artiste amateur* est une variété du faux artiste.

Il *fait médiocre;* n'ayant pas besoin de faire de l'art pour vivre, il semble qu'il devrait au contraire *faire très-beau.*

Mais ce qui l'en empêche, en eût-il réellement le talent, c'est précisément qu'il n'a pas embrassé l'art comme une carrière, mais comme un passe-temps.

Il n'y a pas mis toute son âme, tout son cœur.

*
* *

Lorsque l'artiste amateur est plus riche

en espèces qu'en esprit et en intelligence, ce qui est assez fréquent, il passe à l'état de de *pigeon* et est assez facilement plumé par l'artiste exploiteur.

*
* *

L'artiste amateur, en sa qualité d'homme du monde, d'*homme bien lancé*, attrape quelquefois d'excellentes commandes ; il se fait aussi alors volontiers exploiteur ;

Plus *marchandeur* qu'artiste.

*
* *

Il est parfois *artiste journaliste*.

C'est en cette qualité qu'il éreinte ses confrères et qu'il n'épargne pas les éloges à ses propres œuvres sous le voile de différents pseudonymes.

Tels sont le statuaire Essect,

Le peintre Golissart,

L'*illustrateur* Maurice Campon;

Qui déchaînent tant de passions, et tant de haines, et auxquels on va jusqu'à contester le talent qu'ils ont, eux qui dénigrent si amèrement celui des autres.

*
* *

L'artiste journaliste s'entend avec le *protecteur éclairé des arts*, le sieur *Chilpéric*, pour rédiger le catalogue du musée.

Ce catalogue a besoin d'être dénoncé comme une chose mal faite.

Il est impossible de s'en servir pour trouver le dessin, le tableau ou l'œuvre de sculpture que l'on cherche.

Que si l'on s'obstine à le conserver tel qu'il est, à suivre la routine, qu'on en fasse un autre meilleur à côté, un mauvais sur deux, c'est assez ; un seul mauvais, c'est trop.

Qu'importe qu'il y èn ait deux, puisque ce genre de publication se vend au profit de la caisse des artistes?

Cela fera double recette.

Chilpéric aurait mauvaise grâce à s'en plaindre.

Il s'en garderait bien, du reste; ce ne serait pas dans l'intérêt de *ses chers artistes.*

Touchante réciprocité! Il leur est aussi fort cher!...

*
* *

Il est difficile de trouver rien de plus ridiculement classé que le catalogue des tableaux exposés; tout le monde le connaît; cependant nous croyons devoir en rappeler les dispositions : il a la prétention de suivre l'ordre alphabétique, probablement pour ne pas froisser les susceptibilités des artistes. Soit, nous acceptons cette déférence à notre esprit d'égalité, de justice. Mais alors placez aussi les tableaux dans l'ordre alphabétique!

Mais comme cela est matériellement impossible, voici comment vous faites votre livret :

Adolphe, n° 1.

Bernard, nº 2.
Charles, nº 3.
David, nº 4.
Ernest, nº 5.
Félix, nº 6.
Gabriel, nº 7.
Henri, nº 8.
Isidore, nº 9.

*
* *

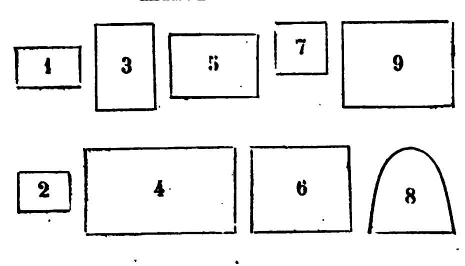
Vous, simple bourgeois, vous supposez bénévolement que le nº 1 sera placé dans la première salle, sur le premier tableau; erreur: c'est fort souvent, suivant l'importance de l'œuvre, l'avant-dernier cadre de l'avant-dernière salle. En revanche aussi, c'est le nº 195 qui pare le premier salon de l'exposition.

*
* *

On pourrait, il nous semble, classer les œu-

vres du salon comme on classe les maisons des rues, par numéros d'ordre, les numéros pairs à gauche, les numéros impairs à droite.

EXEMPLE FRAPPANT.



* * *

Puis faire le catalogue ainsi :

N° 1. — Ernest, *Bataille d'Eylau.*
— 2. — David, *les Amours.*
— 3. — Adolphe, *Fête champêtre.*
— 4. — Bernard, *Bacchante.*
— 5. — Félix, *Portrait de M. D.*
— 6. — Gabriel, *Vue de Clamart.*

N° 7. — Charles, *Marine*.
— 8. — Henri, *Grande chasse*.
— 9. — Isidore, *Chevaux et chiens*.

Et enfin y joindre une liste alphabétique qui donnerait tous les numéros de l'exposant. Ainsi :

Adolphe, n°s 3—140—227.
Bernard, n° 4 (s'il n'en a qu'un).
Charles, n° 7—330—250—425, etc.

Ceci vous paraît bien simple, ô simples mortels ! eh bien, ceci ne s'est pas fait encore et ne se fera probablement pas de sitôt. Savez-vous pourquoi ?

Parce que cela gêne les employés du musée. Le catalogue s'imprimant simultanément avec le classement des œuvres, il faudrait attendre la fin du placement pour commencer l'impression du livret. Je n'y vois pas, pour ma part, un grand inconvénient, mais, que voulez-vous ? cela change des habitudes si douces à conserver.

*
* *

Ne serait-il pas utile d'organiser des expositions permanentes, car la publicité est ce qui manque le plus aux artistes, — avec des récompenses tous les trois mois, et tous les trois mois, le remplacement des œuvres exposées par d'autres œuvres ?

Il va de soi qu'il serait très-important que les récompenses fussent accordées par un jury indépendant et qu'on pourrait fort bien tirer au hasard parmi la liste si nombreuse des artistes déjà récompensés aux précédentes expositions. Le jury d'admission à l'exposition pourrait, ce nous semble, être choisi de la même manière ; on éviterait par là toutes les criailleries actuelles.

Il serait également de toute équité que les garanties les plus grandes fussent données aux artistes pour leur conserver la propriété morale de leur œuvre, cette propriété devant

être assimilée à celle des écrivains et des inventeurs (1).

*
* *

Le faux artiste a encore pour variétés le *copiste,* ou artiste qui ne fait que des *copies,* et a quelquefois du talent, et l'artiste qui copie les autres, en se donnant comme original; celui-ci est un plagiaire sans valeur, car le génie est lui; il ne pille personne.

*
* *

Une des grandes conditions de l'artiste, c'est d'être *soi,* autant toutefois que le permet l'instruction qu'on a reçue et ce que nous appellerons la *teinte de l'école* et la *manière première.*

C'est dans la *composition* qu'on reconnaît l'originalité de l'artiste.

(1) Voyez le *Génie et ses droits,* une des études de PARIS-VIVANT.

Le classique Y*** se demande :

— Comment Raphaël aurait composé.

Le fantaisiste B*** s'inspire d'une feuille, d'une goutte d'eau, d'une page lue, du bruit du ruisseau, du frémissement de la brise dans les chevelures des arbres, des parfums de la nature, d'un souvenir, d'un rien ;

Le réaliste C***, interrogé sur son procédé de composition, répond :

— *Je regarde !*

C'est précisément pour cela que certains prétendent que les vrais grands maîtres n'apprennent pas un *genre* aux artistes appelés à avoir du talent, mais seulement à s'en créer un.

*
* *

G***, le Callot moderne, — avec ce qu'il a de plus que Callot, — G***, ce crayonneur si fin, si spirituel et en même temps si philosophique et si spontané, qui a dessiné tant de types que nous voyons chaque jour grouil-

ler devant nous, — compose en *fantaisiste*, non point le texte *avant*, mais *après* ses dessins.

Il semblerait qu'il dût, au contraire, commencer par avoir une idée, par l'écrire, pour la crayonner ensuite, mais point. Il laisse d'abord courir son crayon au gré de ses impressions d'optique, et il trouve ensuite le mot.

C'est ce qui donne tant de spontanéité vivante à ses dessins ;

Au contraire de V***, autre crayon fort, qui ne fait des dessins que sur des textes donnés ;

Et de X*** qui, adoptant la même *ficelle* que G***, mais ayant moins de profondeur et d'atticisme dans le talent, est forcé, pour compléter ses *crayonnages* et les expliquer au public, d'avoir recours à un *ouvrier littéraire*, qui, le plus souvent, le comprenant imparfaitement, ne fait qu'alourdir son œuvre.

*
* *

L'inspiration proprement dite n'est donc pas *absolument nécessaire* pour créer des œuvres d'art.

Cependant on reconnaît généralement la pensée, la tournure d'esprit, le préjugé, la foi, le scepticisme d'un artiste comme d'un écrivain, à son œuvre plastique ou littéraire.

La preuve en est dans les églises catholiques et dans les temples protestants; ceux-ci ont l'honnêteté roide et froide qui sent la secte et la raison;

De même un chemin de croix exécuté par un artiste chrétien aura toujours plus d'idéal et de poésie, fût-il inférieur par l'exécution, au même travail dû au talent d'un incrédule, fût-il plus exercé.

*
* *

Donc le génie est *soi*.

Le style, c'est l'homme, au moment où il est naturel.

De même le génie embrasse tous les *genres* et n'est d'aucune *école*, car ce sont là des distinctions puériles, bonnes pour les misérables disputes d'atelier.

Il en est rarement ainsi, parce que les hommes de science sont rares dans les arts — comme ailleurs.

Et puis il faut bien sacrifier à l'*usage*, — ce tyran stupide et jaloux.

Ainsi un paysagiste méprise profondément les *figures* et affecte de ne pas savoir les peindre.

— Le paysage est tout, dit-il, le reste est une plaisanterie. Si je voulais me donner la peine de faire un tableau d'histoire; bah! ce serait pour moi l'affaire d'un clin d'œil; mais je m'en tiens aux splendeurs de la nature. Tout le reste est faux, mesquin, étriqué, conventionnel.

Mais, tout en disant cela, quand dans leurs tableaux les paysagistes ont besoin de figures, ils les font faire par des gens plus aptes et plus habiles qu'eux en cette matière.

Les peintres d'histoire affichent le même mépris pour le paysage et agissent vis à-vis de lui comme les paysagistes agissent par rapport aux figures.

*
* *

Nous avons dit que classer les artistes par *école*, c'est là une chose arbitraire, un parti pris qui n'a pas le sens commun.

Il n'y a pas d'école,

Il n'y a que la nature et la vérité telles qu'elles sont et qui ne procèdent d'aucune école.

C'est avec ces classifications qu'on a parqué les talents dans tel ou tel genre.

*
* *

Mais, par exemple, il y a l'*école des Beaux-Arts*.

Parlez-moi de ce docte établissement!

La pensée en est très-heureuse.

Seulement j'y vois par-ci par-là quelques vices : rien n'est parfait de ce qu'a fait l'homme!

Ainsi on a la prétention d'y former des *peintres.*

Mais alors pourquoi ne pas y apprendre à peindre, mais seulement à *dessiner;* et pourquoi, cela fait, envoyer les élèves exposer des *tableaux?*

C'est un peu comme si, au Conservatoire impérial de musique, on faisait concourir les élèves de violon pour la harpe.

De même encore, pourquoi, à l'école des Beaux-Arts, n'apprend-t-on aux jeunes sculpteurs qu'à faire des *bas-reliefs?*

Nous respectons infiniment les bas-reliefs, sans pourtant en être fanatique.

Toutefois ne pourrait-on apprendre à ces jeunes gens à faire des statues?

* * *

Il reste bien les ateliers des maîtres, bons, médiocres ou mauvais.

Mais les ateliers diffèrent essentiellement de ce qu'ils étaient jadis; soit dit sans intention d'humilier le présent.

Autrefois c'étaient des écoles laborieuses et rivales, où les grands maîtres s'appliquaient à perpétuer leur système et la manière qui était à la fois le secret et la marque de leur génie.

Ils se plaisaient à s'entourer d'élèves choisis, qui partageaient et défendaient leurs convictions, heureux et fiers de leur gloire, comme eux-mêmes l'étaient de leurs progrès.

Cette solidarité est bien rare de nos jours.

Peu de maîtres ont à cœur d'identifier leurs élèves à leur doctrine, de les intéresser à son triomphe.

Beaucoup n'ont en vue que la rétribution mensuelle qu'ils perçoivent, et n'ont pas plus d'amour-propre que les maîtres d'école du plus bas étage.

Du reste ceci a son bon côté :

Outre l'insouciance des maîtres, le défaut d'instruction et surtout d'éducation des élèves fait de la plupart des ateliers des sentines impures de vices, de désordres, de cynisme, de honte, de matérialisme.

On y chercherait vainement ces pures inspirations, ces nobles enthousiasmes, ces émotions saintes, ces tendresses sacrées qui font les grands artistes, les poëtes, les hommes supérieurs par l'élévation des pensées et l'intelligence du beau et du juste.

Pauvres et misérables enfants ! qui ne savent pas que tout leur avenir dépend de l'esprit de conduite, de la dignité de la vie, de l'honnêteté des mœurs, du respect de soi-même et de l'art!...

Le talent est comme le bonheur, il dépend surtout de nous-mêmes !...

* * *

L'art moderne ne doit pas, comme l'art de la Rome païenne, se faire l'esclave de la

matière et de la force ; surtout à une époque où, comme au Bas-Empire, l'idée de la richesse remplaçant l'idée de la beauté, la décadence de l'art fut consommée.

Songeons dans quels abaissements tombe un pays abandonné au culte exclusif de l'argent, de ce qui a une valeur matérielle, et méprisant les arts, les lettres, tout ce qui avant tout a une valeur morale !...

Il n'y a trop d'artistes que parce que beaucoup qui usurpent ce nom n'ont pas de talent, et aussi parce que les besoins de l'esprit sont trop souvent moins vifs que ceux de l'estomac et de la vanité.

Pourquoi dit-on qu'il y a trop d'artistes et ne dit-on jamais qu'il y a trop de cuisiniers ?

Ce n'est pas l'abondance des bons artistes qui cause le malheur de la plupart d'entre eux, c'est le trop grand nombre de mauvais artistes et le trop petit nombre d'amateurs éclairés, de véritables connaisseurs et de personnages assez riches et assez intelligents pour les soutenir.

Plus un peuple est instruit et spirituel, plus son gouvernement est fort, plus opulente est son aristocratie et plus les arts y sont considérés, plus les artistes y sont honorés et heureux, plus l'Etat appuiera et subventionnera les œuvres élevées.

Et c'est justice, puisque la masse leur préfère les choses triviales et familières.

*
* *

Malheureusement, comme l'a dit un homme compétent, M. Bergeret, peintre d'histoire, dans ses *Lettres sur l'état des arts* en France, les arts ne sont qu'en *serre chaude*, et ils ne tiennent à aucune institution, car je n'appelle pas *institutions* les divers corps académiques soudoyés par les différents gouvernements de l'Europe.

C'est chez les peuples anciens, chez les Grecs particulièrement, que les arts, en faisant partie essentielle de la religion, étaient attachés à la constitution de l'Etat, qu'ils

étaient un besoin pour les peuples. De plus, les autres institutions de ces peuples étaient aussi très-favorables au développement des beautés de la nature; les cérémonies et les jeux publics leur fournissaient la matière première, c'est-à-dire la représentation de la beauté. En Italie, au temps de la renaissance, quelques papes hommes de génie ont voulu rattacher les arts à la religion et en faire une institution politique; mais le culte du christianisme étant essentiellement le culte moral de la pudeur, les arts ont perdu leurs éléments primitifs en perdant le culte de la beauté. Ce n'est plus que sur des beautés secondaires qu'en général les arts peuvent s'exercer. Je vous vois d'ici, mon cher camarade, ouvrir de grands yeux, et vous écrier: Quoi! le siècle de Léon X, de François Ier, de Louis XIV, les écoles publiques pour l'art du dessin, les concours publics pour la peinture, tout cela ne constitue pas les arts chez une nation?

*
* *

Ce que nous avons dit du peintre et du dessinateur s'applique assez exactement au sculpteur.

Seulement, si celui-ci est honoré à l'égal de ceux-là, il lui est encore plus difficile de se faire une position s'il n'a que son art pour unique ressource.

Pourquoi ?

1° Parce que l'art du sculpteur est plus sévère et moins varié que celui du peintre ;

2° Ses œuvres sont moins attrayantes pour la foule ;

3° Ses moyens d'exécution sont plus dispendieux ; ils sont aussi plus longs ;

4° Les matériaux qu'il emploie sont plus coûteux ;

5° Il y a peu d'hôtels et peu de châteaux où les sculptures puissent être prisées ; le gouvernement est pour ainsi dire seul en mesure d'acheter des statues ou de faire éle-

ver des monuments où les architectes aient besoin du concours des sculpteurs.

Les souscriptions faites pour dresser des statues ou des monuments aux hommes fameux décédés couvrent le plus souvent à peine les frais matériels; et puis la piété moderne se contente ordinairement, dans l'accomplissement de ses devoirs funèbres, de la fabrique du marbrier !...

Quant aux *bustes* et aux *médaillons*, ils ne peuvent lutter dans la faveur du public contre les portraits peints, qui ont sur eux la supériorité du regard et de la couleur ; ce que tout le monde saisit du premier coup d'œil.

*
* *

Les jeunes gens ne doivent donc s'engager dans cette carrière qu'après de sérieuses réflexions :

Car ici il ne suffit pas d'avoir du talent, il

faut déployer du génie — ou être bien apparenté, bien appuyé.

On y arrive plus facilement à la réputation qu'à l'aisance ;

On y parvient rarement à la fortune.

*
* *

La vocation du sculpteur se révèle par le goût des grandes harmonies des lignes et des formes modelées entre elles.

Il doit être d'une constitution robuste, d'un tempérament énergique, car cet art comporte un travail d'exécution, une lutte avec la matière qui demande des forces physiques.

Le sculpteur a un art plus matériellement rapproché de la nature que celui du peintre ; aussi voit-on souvent des ouvriers y parvenir seuls, pour ainsi dire sans secours étrangers.

C'est ce qui explique pourquoi on trouve des sculptures grossières chez les peuples

sauvages, tandis que les essais de peinture révèlent une civilisation plus avancée.

Que faut-il pour être sculpteur?

Une pierre et un ciseau.

Phidias n'avait pas davantage.

Les moyens matériels du peintre varient, au contraire, avec le temps; il a tiré de puissantes ressources des sciences modernes.

Ce n'est pas à dire que le sculpteur puisse se passer d'instruction plus que le peintre ou le dessinateur.

Comme eux, il lui faut connaître l'anatomie, l'histoire.

La connaissance des langues anciennes et des poëtes ne lui est pas moins utile que celle de l'histoire en général et de l'histoire de l'art en particulier.

Tout en modelant en terre et en argile (la cire est peu favorable pour se former un style), tout en taillant le bois et en s'exerçant sur la pierre avec le ciseau, il est bon qu'il s'applique aussi au dessin d'après l'antique, en

même temps que d'après les grands maîtres; qu'il ne néglige pas non plus le pinceau.

Les grands sculpteurs ont tous fait ainsi.

Qu'il se choisisse un maître instruit avant tout, doué d'invention et de poésie.

Ici l'habileté en pratique ne vient qu'après ces premières conditions.

Plus ses moyens pour remuer l'âme sont bornés, plus il doit être concis et plus il lui importe de se montrer instruit, fidèle et vrai.

Qu'il aime le beau, *cette splendeur du vrai*, selon le mot de Platon qui, avant d'être philosophe, avait été poëte et sculpteur.

*
* *

Quelques artistes arrivent; beaucoup restent en route.

Mais pour ceux-là même, que d'épreuves douloureuses, que d'affreuses heures de découragement et de larmes! quels désespoirs! que d'horribles convulsions! Le chagrin, le désenchantement, la faim, des espérances

déçues, des envies, des trahisons, des lâchetés à chaque pas;

A chaque pas des piéges.

Vous ne connaissez pas ces heures imprégnées de mélancolie, pétries de sanglots... ces travaux gigantesques repoussés par le pied brutal de la spéculation, ces choses sublimes données pour un morceau de pain et qu'on abandonne à toute heure pour de viles occupations, mais qui le donnent, ce pain misérable sans lequel le corps — tabernacle de l'âme — ne peut pas vivre.

On ne croit pas au talent pauvre et inconnu.

Le public, au contraire, s'enthousiasme pour ceux qui n'ont plus besoin de lui.

H..., le sculpteur qui rend le marbre vivant et dont le ciseau dompte la pierre, nous disait que, pour manger, pour ne pas mourir de faim, il avait, vaillant jeune homme, il avait été cinq ans aux gages d'un exploiteur indigne qui ne lui faisait faire que des infiniment petits, des inconnus, des niais.

Les misérables! Pour le plus ingrat salaire, ils se font faire en buste, en pied, de face, de profil, dans toutes les positions, — voire même les plus grotesques.

Que ceux qui ont prospéré comme H... et qui n'ont pas son talent se persuadent bien qu'ils n'en sont pas dignes, et que, se rendant justice, ils soient humbles avec les forts, modestes avec les talents couronnés, bienveillants à ceux qui débutent.

Pour H..., ce fut une justice retournée.

La réputation qu'il mérita pour son beau groupe de ****, ce furent ses médaillons qui la lui donnèrent.

Le groupe fut accepté par-dessus le marché. Ses travaux vulgaires et populaires le firent absoudre de son chef-d'œuvre!...

En somme, il est rare qu'un homme de talent ne finisse pas, d'une manière ou d'une autre, par percer la muraille de granit qui nous sépare de la renommée.

C'est l'espérance de ceux qui s'appuient sur les plus nobles sentiments.

C'est aussi l'écueil des esprits doux et timides, passionnés toutefois.

N'importe! c'est toujours la foi dans l'art qui conduit ces bonnes natures.

L'excès de croyance et de tendresse est une surabondance de génie.

Mais que parlons-nous de tendresse et de croyance à une société où tant de gens raffinent l'égoïsme ?

Ceux qui prennent la débauche pour le bonheur ne trouvent pas de plaisir aux délicieux entretiens de l'esprit.

Que ceux qui ont appris à mépriser les joies intellectuelles se rient de ces vaillants artistes qui puisent dans leurs pensées leurs rêveries studieuses, tous leurs trésors de consolation; les dédains de ces Pharisiens vulgaires sont plus honorables que tous leurs applaudissements.

FIN.

PARIS-VIVANT

LE

SOLDAT

PARIS,

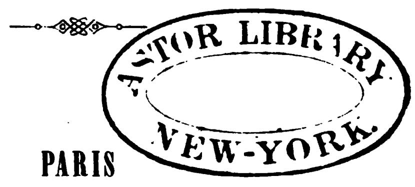
IMPRIMERIE DUBUISSON ET Ce, RUE COQ-HÉRON, 5

PARIS-VIVANT

PAR DES HOMMES NOUVEAUX.

LE

SOLDAT



PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

G. DE GONET, Éditeur, 6, rue des Beaux-Arts.
1858

LE SOLDAT

SOMMAIRE.

Chauvinisme, Gloire, Honneur et Patrie. — Le *Grognard*. — Le Soldat français. — Comment on fait la Guerre. — Un *Superbe Militaire*. — La Vie de garnison. — Les *Femmes à Soldats*. — Les Bastringues de barrières. — La *Carotte* aux parents. — La *Guerre civile*. — Le Conscrit — Les *Marchands d'hommes* — Réforme. — Le Caporal et les Sous-Officiers. — Le Vieux Sergent. — Le Tambour-Major. — Le Sapeur. — Le *Prévôt*. — Le Tambour. — La Cantinière. — Le *Brosseur* ou *Ordonnance*. — Les Musiciens. — Les officiers. — Leurs Tables d'hôte. — Le Zouave. — La Cavalerie. — Le Gendarme. — Le Pompier — L'Invalide. — Les Femmes-Soldats. — Le camp de Châlons. — La Croix, la Médaille militaire et la Médaille de Sainte-Hélène.

La France est un pays essentiellement militaire. Depuis les premières années de son existence jusqu'à nos jours, elle a eu en haute estime la gloire des armes. « On peut dire que le Français, dans l'excellence de sa nature, naît prêtre et soldat, » écrit un éminent publiciste. Sans suivre l'écrivain catholique dans son brillant parallèle, nous di-

rons avec lui que le soldat et le prêtre ont plusieurs points de ressemblance. Tous deux ne s'appartiennent plus; ils se doivent exclusivement l'un au pays, l'autre à l'autel; tous deux ils sont soumis à l'obéissance passive; leur loi est la discipline.

« Qu'est-ce qu'un soldat? C'est un moine par la régularité, par la sobriété, par les privations, par l'abandon à la volonté du supérieur. Que le soldat soit chrétien, il n y a pas d'état qui se rapproche plus de l'état monastique. On chercherait en quoi la caserne diffère du couvent, si le tambour y donnait le signal de la prière. Ils ne savent pas toujours ce qu'ils disent, ceux qui parlent de la *licence des camps :* ils n'ont guère vu de camps. On s'y couche de bonne heure, à la belle étoile ou sous une tente légère; on se lève de grand matin; on travaille tout le jour; on se prépare à la victoire et on l'espère, mais en présence de la mort. Voilà la *licence des camps*. Cela ne ressemble pas au bal de l'Opéra ni au cabaret de madame Grégoire, et l'on peut même y trouver quelque chose de plus rude qu'aux labeurs du négoce, de la politique ou des sciences. »

« L'épée, pour le Français, est un moyen de moralisation, » dit encore M. Veuillot.

« Vingt fois l'épreuve a été tentée : elle a

toujours réussi, quand on l'a voulu. On a ramassé la populace des villes, tout ce qu'il y a au monde de plus railleur, de plus insoumis, de plus turbulent, et l'on a pu en tirer une bonne troupe. A peine ont-ils le sabre au flanc et l'uniforme sur l'épaule, ces rebelles deviennent autres : les voilà aussi orgueilleux de leur joug de fer qu'ils l'étaient de leur sauvage liberté. Dès lors, ils sont accessibles à des idées qui n'avaient auparavant aucun chemin pour saisir leur intelligence. On peut leur parler de devoir, d'obéissance, de respect ; on peut leur parler de Dieu. Ils reviennent à l'instinct national, qui est l'accord de la force et de la foi. »

Le nom de *soldat* vient de *solde*, paye allouée aux hommes de guerre.

— Le soldat est l'homme chargé de défendre son *pays*, sa *patrie* contre toute agression, ou d'aller attaquer ses ennemis.

Le soldat est une des puissances auxiliaires de l'autorité.

*
* *

A côté de ces vues élevées, de cette digne et consciencieuse appréciation de l'institution sociale qui a nom l'armée, un esprit chagrin a donné cette définition du soldat :

« Le soldat est l'homme qui a le droit et le devoir de tuer *légalement* le plus grand nombre possible de ses semblables, bien qu'il ne les connaisse pas, et ce, pour soutenir les prétentions justes ou iniques du gouvernement de son *pays* ou pour le défendre.

» Au lieu du mot *pays*, il est plus sonore et plus poétique de dire *patrie*. »

***

Le soldat est aussi chargé, dans la susdite patrie, de veiller à l'ordre public, de prêter main forte à la loi.

Dans les deux cas, il n'a point à discuter les ordres qu'il reçoit, quels qu'ils soient, mais à obéir.

Il doit marcher contre n'importe qui avec son drapeau.

Honneur et fidélité au drapeau; là où est le drapeau est la patrie du soldat.

Phrase assez creuse, mais à effet, comme toutes celles qui s'appliquent au *chauvinisme*.

C'est par des paroles retentissantes et des récompenses qui chatouillent l'orgueil, qu'on s'attache les soldats, comme les autres hommes.

*
* *

Le *chauvinisme* est la *charge* de l'amour de la patrie.

Il n'est amusant qu'au théâtre.

Le chauvinisme est à l'armée ce que le *patriotisme* est à la politique.

L'un et l'autre abusent des mots :

Gloire,

Honneur,

Patrie,

Patrie, honneur, gloire.

*
* *

Vivante, cette caricature s'appelle *grognard.*

Ce type tend à se perdre ; — c'est dommage, en vérité !

Le grognard remonte aux temps les plus reculés de l'histoire militaire de l'humanité.

Les héros des Thermopyles ont *grogné* après Léonidas avant de périr en *vieux braves.*

Ils grognent, mais ils marchent.

Ils murmurent, mais ils se battent.

Le soldat qui refusa à Clovis le vase de Soissons pour y faire sa soupe, n'était ni plus ni moins qu'un grognard.

*
* *

Ce vieux brave a le nez trogno-rubico-grêlé.

Il marche toujours comme s'il entendait le tambour, les pieds en dehors, comme un maître de danse, et le petit doigt sur la couture de la culotte.

La tête haute, emprisonnée dans un col en crin, comme dans un carcan.

Il fume un *brûle-gueule* culotté.

Il chique au besoin.

Dans les rues, il se met au pas avec des inconnus.

Même quand il a quitté le service, il fréquente les casernes, les pensions, les estaminets et les bals militaires.

Il est ennuyeux, mais on le tolère, *parce qu'il a été brave.*

C'est une profession.

Il a la manie de raconter ses campagnes, vraies ou imaginaires.

Les femmes des villes conquises ont toutes cherché à conquérir son cœur.

Partout, on l'a couvert d'honneurs.

En Orient, on lui a proposé de le faire *eunuque.*

Il est parfois *invalide.*

(Voir plus loin.)

*
* *

L'obéissance absolue, sans discussion, sans réplique, sans hésitation, tel est le devoir suprême du soldat.

On a vu des sentinelles refuser, faute du mot d'ordre, le passage au *Petit Caporal* lui-même, à Napoléon.

Un de nos amis, étant caporal de zouaves, place un jour un conscrit en sentinelle avancée au bord d'une rivière de la Kabylie. Pénétré de son devoir, il cherche par le geste à faire comprendre sa pensée à ladite sentinelle : — Tiens, lui dit-il en armant son fusil, attends-*le*, et quand tu *le* tiendras à dix pas, envoie-moi-lui ta *prune* en pleine poitrine!

Notre ami fut bien surpris, quand il revint au bout de deux heures relever le conscrit, de le retrouver dans l'attitude commandée.

— Eh bien! quoi?

— Caporal, *il n'est pas venu!...*

*
* *

Le soldat est parfois porté trop haut dans l'estime des peuples; parfois aussi il est dédaigné; — deux manières d'être injuste.

C'est, disent les conservateurs, un dogue

dévoué, qui, pour un os bien décharné (un sou par jour de reste, tous frais prélevés), se charge ou est obligé d'empêcher les peuples étrangers de nous être désagréables et nous empêche nous-mêmes de nous entre-battre.

Le soldat représente l'ordre, la tranquillité, le repos, la loi.

Les anti-conservateurs disent que c'est un fléau,

Un séide,

Un agent de tyrannie, un prétorien souvent ivre et en délire.

Les bonnes d'enfants, femmes très sensibles à l'endroit de l'uniforme, le proclament une créature sentimentale.

Les poètes le criblent des épithètes de *héros*,

Conquérant,

Espoir de la patrie,

Noble enfant de la France.

Les maris le regardent comme un *suborneur*, un *mauvais sujet*, la terreur de la famille, le trouble du ménage.

Les mères le contemplent le cœur gros et les yeux pleins de larmes...

*
* *

L'état militaire dégourdit l'homme, et le forme au danger, à la discipline; en le fai-

sant parcourir un plus ou moins grand nombre de pays, elle l'instruit, polit ses mœurs et en fait en même temps, sans même souvent qu'il s'en doute, un agent très actif de civilisation. Les campagnes de Bonaparte et de Napoléon Ier ont plus fait pour le progrès que les plus gros volumes des idéologues et les plus graves délibérations des diplomates.

*
* *

Pris individuellement, et quoi qu'il fasse, le soldat n'est pas joli, joli, mais en corps, il est magnifique, avec sa musique retentissante et son drapeau — loque sublime — flottant fièrement au vent et souvent mutilée par la mitraille.

Seul, il est lourd, guindé.

Sous-officier ou officier il *pose* volontiers pour le torse.

*
* *

Le soldat frrr...ançais est brave, fougueux; il rit et chante au plus fort de la bataille; il ne doute de rien au départ; il sait braver mille fois la mort, la fatigue, les privations; mais non la défaite.

Il est l'homme du coup de main, non de la retraite, — bien qu'il se soit immortalisé

dans celle de Moscou. C'est qu'*il* était là, *lui*, Napoléon, l'œil d'aigle, génie indomptable — et implacable, — la volonté faite homme, le despotisme du talent, le type immortel du capitaine moderne, si habile à électriser le peuple soldat.

Ah! que cet homme était grand, en effet, grand comme Alexandre et César, Néron, Caligula, Louis XI, Louis XIV ; sachant que les peuples doivent être le plus possible *militarisés*, et en même temps disciplinés.

Peuple! marche au succès, sauve la patrie, venge la patrie, agrandis la patrie;

Tu seras mutilé, mais décoré;

Tué, mais immortel;

Tu domineras en obéissant;

Sois à moi, et je te donne l'univers!

*
* *

Le malheur du soldat, c'est qu'il est généralement placé vis-à-vis des autres citoyens dans une situation fausse.

La guerre s'est améliorée depuis que le le christianisme a pénétré plus avant dans nos mœurs.

On ne passe plus les ennemis vaincus au fil de l'épée;

On ne fait plus le sac des villes;

On n'a plus la barbarie d'égorger les femmes, les enfants, les vieillards; les désarmés;

On n'entraîne plus les familles vaincues en esclavage pour le restant de leurs jours;

On se contente de faire payer des contributions aux villes prises.

La guerre s'est donc civilisée.

En est-il ainsi des armées permanentes?

C'est ce que beaucoup ont nié.

Il est certain que, soit peur, soit incurie, il est des gouvernements qui ont séparé le soldat du pays.

* * *

Les premiers temps sont tristes pour le jeune soldat; mais bientôt le travail régulier auquel il est astreint et la société de ses compagnons d'armes lui rendent moins douloureux les souvenirs chéris du village.

Il parvient ainsi à se façonner à la vie des camps, d'autant plus que le bien-être moral et matériel de l'armée surpasse actuellement celui de l'artisan, qui souvent est mal vêtu, nourri d'une façon peu hygiénique, et qui ne contracte pas toujours des habitudes de propreté, malgré la nouvelle création des bains à bon marché.

A propos de cela, nous avons observé que les soldats, qui sont soumis à des visites de propreté, qu'on leur impose comme un de-

voir, laissent moins à désirer de ce côté que certains de leurs chefs. K..., sous-lieutenant de mes amis, ne prend des bains que tous les quatre mois, — et encore, quand il y pense. Il est vrai qu'extérieurement, il est cité pour un *superbe militaire*.

*
* *

Le métier de soldat n'est beau et agréable que quand on a la chance d'être tué ou de beaucoup tuer; car, dans la grande loterie humaine, c'est, pour le *guerrier* (style de l'Académie), la chance d'en finir avec la fortune.

La mort ou de l'avancement.

Voilà ce que demande le soldat ambitieux.

D'ailleurs, il est un autre mobile pour le fortifier dans ce sentiment.

La vie de garnison, la vie du soldat en temps de paix est, dès qu'il est un peu au courant de sa monotone besogne de chaque jour, une vie si peu occupée qu'elle finit par annihiler pour ainsi dire ses facultés intellectuelles.

Quand il n'est pas de service, il se promène d'un air ennuyé dans les jardins et autres lieux publics; il compose le fonds du personnel public des pitres et des saltimbanques;

Il courtise les bonnes;

Il traîne partout, comme un boulet, sa nonchalance.

Il y a bien les *femmes à soldats* et les bastringues des barrières, mais il s'en dégoûte à la fin, et puis, il n'a pas toujours de l'argent pour se procurer ces folles jouissances.

Le soldat est, comme le rapin, l'être le plus *pané* de l'univers.

Il a beau écrire de temps en temps à sa famille qu'il est à l'hôpital, ou tout autre *blague* de ce genre, — *carottes* de longueur, — les parents ne sont pas riches;

La récolte a été mauvaise;

La vache est morte;

On a marié sa sœur Rosine;

Ou encore l'ouvrage ne va pas.

La mère se saigne bien de temps en temps pour envoyer au pauvre exilé le fruit baigné de sueurs et de larmes de ses saintes économies; ce sont là de maigres ressources.

Et puis, la privation rend l'homme féroce, et le soldat n'échappe pas à la loi commune!

Il dévore indignement, en quelques instants, le produit de tant de veilles sacrées, ce pieux argent qui a coûté si cher à amasser!

Du reste, le soldat n'est pas forcé de mener une vie oisive; il peut occuper ses loi-

sirs ; l'État lui en donne même les moyen par l'institution des *écoles régimentaires*, et en se prêtant avec beaucoup de complaisance à ce que le soldat travaille *pour le bourgeois*, quand la discipline n'a pas à en souffrir.

Le travail instruit et moralise le soldat.

« Un devoir qu'il ne faut jamais oublier, dit le duc de Raguse, c'est de maintenir le soldat dans la plus grande activité. — L'activité doit être pour eux une seconde nature; comme tous les hommes, ils sont disposés à la paresse : c'est leur rendre un grand service que de changer encore cette disposition. Le repos et l'oisiveté diminuent les forces et amoindrissent le courage, la santé ; l'énergie et la valeur morale découlent ordinairement d'une vie endurcie par les fatigues et consacrée au mouvement. » — De notre temps le maréchal Castellane, commandant la place de Lyon , pratique cette maxime d'une façon peut-être un peu exagérée , au dire de ses subordonnés.

*
* *

Avec l'oisiveté et le libertinage, le plus grand ennemi du soldat est l'ivrognerie.

Presque tous les soldats fameux sont demeurés célèbres par leur sobriété; tels, Cyrus, César, Massinissa, Charlemagne, Napo-

léon. Quant à Alexandre, ce fut son intempérance qui altéra sa santé et souilla sa gloire. — « Il avait, dit Napoléon, débuté avec l'âme de Trajan, il finit avec le cœur de Néron et les mœurs d'Héliogabale. »

Enfin, le libertinage, la débauche, compagne de l'ivrognerie, affecte beaucoup les régiments; et un fait remarquable, c'est que les maladies que ce vice occasionne sont presque regardées avec indifférence par le jeune soldat; souvent même ils s'en font un titre de bravade vis-à-vis leurs camarades, et comptent leurs maux et leurs plaies comme d'autres leurs campagnes (1).

*
* *

Mais pour obvier à l'ivrognerie et à cette oisiveté si funeste au soldat, on ne peut pourtant pas déchaîner sur le monde le fléau de la guerre.

Il en est qui, après vingt ans de service, n'ont jamais assisté à une seule bataille!

Le temps viendra-t-il où tous les peuples, ne formant plus qu'un seul peuple, il n'y

(1) « L'insouciance du soldat, dit le docteur Vincent (*Des habitudes dans l'armée*), ne légitime que trop, par les négligences de soins qu'elle détermine, le mot de *g..... militaire* réserve dans le civil aux affections chroniques qui ont résisté à tous les traitements. »



aura plus d'armées dans le sens belliqueux du mot?

Il est des hommes graves qui ont écrit de gros volumes sur ce sujet, et ont formé, dans ce but, des sociétés pacifiques qui n'ont abouti à rien du tout.

*
* *

Mais, si le soldat aspire à la guerre contre l'étranger, il redoute la *guerre civile*, ces sombres luttes fratricides où, pour faire *son devoir*, il doit massacrer ceux qu'il aime.

Dans les deux camps, les mêmes scènes :

— O mon ami! n'y vas pas, dit la femme de l'officier en se cramponnant à lui; ces hommes sont égarés, désespérés par les mauvais conseils et par la faim... Reste! Dieu te demanderait compte de ce sang-là!...

— Le devoir! dit-il en s'arrachant de ses bras.

Et elle tombe à genoux, ayant à peine la force de prier Celui qui n'a pas fait même les loups pour la guerre!

*
* *

— N'y vas pas! s'écrie aussi la femme de l'ouvrier prêt à courir à la barricade, n'y vas

pas! Vois nos enfants, ne les fais pas orphelins!

— Les droits du peuple!

— Est-ce le peuple qui les nourrit? Vainqueur, qu'y gagneras-tu? les meneurs seuls seront au pouvoir. Vaincu, c'est la prison, l'échafaud, et toujours, toujours la misère!...

Mais point : il a juré, il part, et ces deux hommes, au fond désolés d'être là, frères de patrie et frères de sang, puisqu'ils sont hommes, vont s'entr'égorger!

Et puis, le soir, après l'apaisement ou la trêve, c'est la femme du soldat et la femme du révolté qui se rencontrent pleurantes et désolées, cherchant parmi les cadavres.

* * *

Le temps passé sous les drapeaux est donc perdu pour celui qui ne se destine pas à la carrière des armes.

Voilà, pour les Français pauvres, sept ans pendant lesquels ils oublient leur état et mènent une vie assurément pénible, sans aucun profit pour leur avenir.

Et cela, sauf quelques exceptions qui, l'âme trempée dans une patience à toute épreuve et douées d'une volonté rare, se plongent dans le recueillement et dans l'étude.

Un soldat libéré est assurément bien embarrassé pour vivre.

Il a perdu l'habitude, le goût, et surtout l'habileté du travail, dans le sens absolu du mot.

Il a désappris son métier, s'il en avait un (et c'est le cas général).

S'il n'en a jamais eu, il est trop vieux et trop peu rompu à ces nouvelles habitudes pour en apprendre un.

De plus, il a contracté au service des habitudes de paresse qui lui rendent répugnant tout labeur soutenu et exigeant une grande attention.

Pour toute ressource, il ne peut chercher qu'à être :

Homme de peine, cantonnier de chemin de fer.

*
* *

L'administration cependant cherche volontiers à utiliser leurs habitudes d'ordre et de discipline. Ainsi on les recherche à l'octroi, à la préfecture de police, aux marchés comme gardiens, et ils sont préférés à tous autres comme gardes-chasse particuliers.

*
* *

Le conscrit, dit *berger trumeau,* est le

pauvre diable qui a quitté sa ville ou son village, son atelier ou sa chaumière pour l'armée.

Il est pauvre, car, sauf l'exception des engagements volontaires contractés par des jeunes gens dits *de famille* (expression très insolente pour ceux qui ne sont pas favorisés par la fortune), le conscrit appartient aux familles prolétaires, qui n'ont point eu assez d'argent pour lui *acheter un homme.*

*
* *

On a souvent assimilé le remplacement au commerce des hommes; les opposants de cette mesure disaient :

La traite des noirs est défendue; mais on peut faire celle des blancs.

Tout citoyen riche peut acheter un citoyen pauvre et l'envoyer servir le pays à sa place; mais une réforme capitale a été introduite dans l'armée.

Il y avait naguère encore des industriels, dits *marchands d'hommes* et *agents de remplacements militaires*, qui se constituaient les intermédiaires entre le *remplacé* et le *remplaçant.*

On a mis, il y a quelque temps, un terme à cet abus.

On a bien fait.

Ce fut là une œuvre essentiellement morale.

Des journaux faméliques ont seuls pu prendre parti pour les *compagnies d'assurances;* les personnes bien pensantes, auxquelles répugne instinctivement ce *commerce de chair humaine*, ont applaudi de tout cœur à l'abolition de la vente des hommes libres dans les pays où le commerce des esclaves n'est pas permis, où il n'y a pas d'esclaves.

Les bénéfices que l'on a retirés aux compagnies d'assurances ont été beaucoup mieux placés dans une caisse qui a été destinée à l'armée.

L'état de choses qui a cessé affligeait la civilisation ; le gouvernement français y a mis un terme, au grand avantage de l'armée.

Les remplaçants ont gagné en considération ce que les compagnies ont perdu en argent.

— Mais, dit-on, Paris, à lui seul, fournit plus de 2,000 remplaçants, *qui ne sont pas les plus moraux !* Que ferez-vous de ces hommes dangereux, si vous leur fermez ce débouché?

Nous ne voyons pas ce que l'armée peut trouver d'avantageux à se charger de leur éducation.

C'est l'affaire des tribunaux, si ces gens-là mettent la société en péril.

L'armée n'est pas un bagne ou une maison de correction ; c'est une agrégation d'hommes d'honneur.

On ajoutait encore qu'on ne trouverait pas assez de remplaçants parmi les vieux soldats. L'expérience a prouvé qu'en faisant ressortir aux yeux de l'armée les avantages de la nouvelle mesure, on pouvait arriver au chiffre voulu.

On ne croyait pas à l'emprunt par souscription (pour la guerre de Crimée); il fallait se servir des banquiers, et leur laisser le monopole du bénéfice : quand le peuple a compris l'avantage de ce mode d'emprunt, il y est venu ; le soldat, pour ses intérêts, a autant de bon sens que le peuple d'où il sort.

* * *

Nous disions donc que le conscrit sort des classes inférieures de la société.

Il a le front couronné de rubans.

Il a cherché dans le vin l'opium à son chagrin.

Il rit.

Il chante, le malheureux! mais au fond de son âme il est triste,

De cette tristesse de collégien ou de prisonnier,

De cette tristesse poignante et lourde sur le cœur que donne la séquestration, la contrainte, la servitude.

A peine arrivé au régiment, il dépouille

ses *habits bourgeois*, ses chers habits de citoyen, pour revêtir la livrée de l'esclavage de la discipline ;

Brillante aux yeux de la foule pendant les revues,

A ses yeux aussi, glorieuse au retour des combats ;

Mais lourde et douloureuse pour le conscrit, qui la porte en regrettant son foyer, sa famille, ses travaux, ses chères habitudes, — sa vie !

Car, moralement, il est comme mort.

Aussi, c'est à qui, parmi les plus anciens, abusera de son inexpérience pour lui faire des *charges* et pour lui *tirer des carottes* monstres.

Le vieux soldat est de sa nature *carottier*.

*
* *

Le conscrit est mal à l'aise dans son uniforme ;

Il a une tournure grotesque et qui prête à rire ;

Il apprend *l'exercice* avec peine ;

C'est un automate ridicule ;

Il ne se montre pas moins maladroit aux *corvées* (et on lui donne les plus pénibles, pour le former) ;

Enfin, il ne fait que des bêtises, et attrape punitions sur punitions.

Au feu, il regimbe d'abord, fait cependant comme tout le monde, et, au retour, à cette question :

— Que faisais-tu en Afrique?

— Dame! répond-il niaisement, je tuais, *on me tuait.*

⁂

Patience, toutefois! laissez-le s'aguerrir; attendez quelques années, quelques *campagnes*, et vous le verrez revenir gradé, décoré même;

Un jour peut-être, il sera colonel ou général.

Il est vrai qu'alors encore il pourra lui arriver de dire :

— Savez-vous, monsieur, que j'ai traversé l'Europe, l'épée à la main?... Qu'en pensez-vous?...

— Je pense, reprit le journaliste B... auquel le général R... s'adressait, que vous devez avoir le poignet bien fatigué.

Il sera encore capable de dire :

— On peut tout faire avec des baïonnettes, excepté s'asseoir dessus.

*
* *

Le soldat est l'être le moins prétentieux du régiment ; il laisse cela aux *gradés.*

Il accomplit son métier avec un ennui que l'habitude change à la fin en dévouement.

La force le rend résigné. A moins que son éducation, la guerre ou des protections ne lui promettent de l'avancement, il aspire à la fin de son temps, pour retourner dans son pays et ne plus être en butte aux vexations du caporal, du sergent, du sergent-major, de l'adjudant et des autres.

Dans le langage de l'armée, le pays, cela s'appelle *les f· yers.*

La solde se paye tous les cinq jours. C'est ce qu'on appelle *faire le prêt :* 38 à 42 c. pour l'infanterie.

43 à 58 c. pour la cavalerie ;

47 à 66 c. pour l'artillerie ;

48 à 63 c. pour le génie.

Une partie du *prêt* est destinée aux dépenses de *l'ordinaire;*

L'autre partie est payée comme *centimes de poche* aux hommes qui vivent à *l'ordinaire.*

Chaque caporal, brigadier ou soldat doit généralement, et sauf ordre contraire, verser par jour à *l'ordinaire* 33 c. en garnison, 43 c. en marche (en marche, il a un supplé-

ment de solde), et 18 c. lorsqu'il a les vivres de campagne.

Le sergent-major ou maréchal-des-logis chef, est chargé, par le capitaine, de donner chaque jour au *chef d'ordinaire* l'argent nécessaire pour les dépenses du lendemain.

Les *centimes de poche* qui, dans aucun cas ne peuvent être au-dessous de *cinq* par jour, sont payés tous les cinq jours, à la fin du *prêt*.

Les soldats en ont la libre disposition.

Ils peuvent, avec *cet argent*, faire des folies.

De plus que la solde, le soldat a droit au pain et au chauffage.

*
* *

Une fois admis au corps, habillé, armé, équipé, le soldat est confié aux instructeurs, qui lui démontrent les premiers éléments du métier.

Les connaissances nécessaires pour arriver dans l'infanterie au grade de *caporal*, dans la cavalerie au grade de *brigadier*, demandent peu de temps à acquérir.

Avec un peu d'intelligence et de capacité, le jeune soldat peut y arriver promptement.

Toutefois, on ne peut être promu à ce grade, — le plus bas échelon de la hiérarchie militaire, — qu'après six mois de service.

*
* *

C'est sur le caporal que pèse presque toute la responsabilité du service journalier; cet emploi est donc assez pénible à remplir.

La solde du caporal ou brigadier est de :

56 à 58 c. pour l'infanterie ;

58 à 68 c. pour la cavalerie ;

92 c. pour l'artillerie ;

82 c. pour le génie.

*
* *

A son arrivée au corps, le nouveau soldat est placé dans une compagnie ou dans un escadron.

Le capitaine d'habillement le fait habiller, armer et équiper.

Le *grand équipement* est fourni par l'État.

Tous les objets de *petit équipement* sont au compte du soldat, qui y pourvoit sur sa *masse* individuelle.

Une première mise lui est assurée quand il entre au corps ; elle varie suivant les armes et le corps.

Elle est de 40 francs pour l'infanterie ;

—	70	—	pour les carabiniers ;
—	75	—	pour les cuirassiers ;
—	69	—	pour les dragons ;

—	73	—	pour les lanciers ;
—	72	—	pour les chasseurs ;
—	66	—	pour les hussards ;
—	75	—	pour l'École de cavalerie de Saumur ;
—	74	—	pour les hommes montés ;
—	49	—	pour les hommes non montés ;
—	75	—	pour les canonniers-conducteurs ;
—	51	—	pour les sapeurs et mineurs ;
—	59	—	pour les sapeurs-conducteurs.

Une prime journalière de **10** ou **14** c., allouée à chaque soldat, selon *l'arme*, alimente la *masse* individuelle.

Le complet de cette *masse* est de :

35 fr. pour l'infanterie ;

55 fr. pour la cavalerie, pour les hommes montés et les canonniers-conducteurs de l'artillerie, et pour les sapeurs-conducteurs du génie ;

Et de **40** fr. pour les canonniers non montés de l'artillerie et les sapeurs et mineurs des troupes du génie.

Lorsque la *masse* est complète, l'excédant, s'il s'en trouve à l'époque du règlement des

comptes du trimestre, est remis au soldat : c'est ce que l'on appelle *faire le décompte.*

La solde est, par jour, de 40 à 45 c. pour l'infanterie ;

Le caporal, — modèle du séducteur à pompon, — est un peu plus que le soldat, un peu moins que le sergent.

Il conduit *quatre hommes,* et ne compte pas dans le langage vulgaire.

Ses rapports sont des chefs-d'œuvre d'orthographe.

Pour désigner ses quatre hommes, il écrit *ca trome.*

La *payse* a pour lui des faiblesses, et les vaudevillistes l'ont mis en scène.

*
* *

Après être resté six mois caporal, c'est-à-dire après un an de service, on peut être nommé *sergent* ou maréchal-des-logis.

La solde de ces sous-officiers est de :

75 à 85 c. pour l'infanterie.

88 c. à 1 fr. 08 c. pour la cavalerie.

1 fr. 21 c. pour l'artillerie.

1 fr. 11 c. pour le génie.

Le sergent (on prononce *chargent* ou *sargent*) a, lui aussi, sa part de vanité.

Il se divise :

1° En jeune *sergent,* pimpant, coquet, imi-

tant les allures des officiers, portant du drap fin, du linge blanc et des bottes vernies ;

2° En sergent qui a sept ans de service ; troupier consommé ; prévôt d'armes (on prononce *provot*) ;

3° Enfin en vieux sergent, décoré, couvert de chevrons, et illustré par Charlet.

Il fait faire l'exercice aux *consèrits*, qui tremblent à sa voix.

Il fait beaucoup de cuirs ;

Accentue fortement les *r* et en place où il n'en faut pas : il dit *myopre* pour myope.

Il fait sans cesse punir les soldats, surtout ceux qui négligent de saluer ses galons.

Il a été salué depuis vingt ans par trois cent mille hommes peut-être ; il prend cela pour lui.

Dans ses moments de bonne humeur, il accepte « *z'une petite politesse de tout un chacun.* »

Phraseur, il a du Joseph Prudhomme dans le langage ; il est prétentieux, et d'autant plus ridicule qu'il est absolument illettré ; d'origine allemande, ou né près de la frontière, il a un accent (prononcez *asent*) très fort, — trop fort, il dit et écrit *gadrome* pour quatre hommes.

Il aime la choucroute et les saucisses dites *de Strasbourg*.

Il fume, dans une grande pipe en porcelaine, du *tabac de cantine* dit *tabac de caporal*.

Ses moustaches sont énormes et grisonnantes.

Sa secrète ambition est de devenir gendarme.

Il parvient plutôt à être geôlier.

Il traite les jeunes sergents de *blancs-becs*, de *farauds* et de *modernes*.

*
* *

Les sergents-majors, maréchaux-des-logis chefs et adjudants sous-officiers sont pris parmi les sergents, maréchaux-des-logis ou fourriers ayant au moins six mois de grade de sous-officier, et sans autre condition que leur capacité et leur aptitude à remplir ces emplois.

La solde des sergents-majors et maréchaux-des-logis chefs est de :

1 fr. 13 c. à 1 fr. 18 c. pour l'infanterie;
1 fr. 21 c. à 1 fr. 38 c. pour la cavalerie;
1 fr. 87 c. pour l'artillerie;
1 fr. 77 c. pour le génie.

Celle des adjudants sous-officiers est de :

2 fr. 03 c. dans l'infanterie;
2 fr. 03 c. à 2 fr. 25 c. pour la cavalerie;

3 fr. 15 c. pour l'artillerie;
3 fr. 05 pour le génie.

*
* *

Le *sergent-major* fait autant d'*épate* (d'embarras) que le *sergent-fourrier*, avec lequel il fait de la comptabilité.

Ah! *mon Dieurge! mon Dieurge!* comme on dit dans les camps pour *mon Dieu*, qui donc au régiment ne *fait pas sa tête?*

Le sergent-major et le sergent-fourrier se vantent d'avoir une *main* magnifique.

Ce sont les calligraphes du régiment.

*
* *

Le tambour-major est un grand garçon qui marche orgueilleusement à la tête du régiment.

Sa spécialité est d'être *bel homme.*

Avec cela, il peut se passer d'avoir de l'esprit; il peut même être stupide.

Sa force est dans son baudrier, dans son plumet,

Et dans sa canne.

Là aussi gît sa séduction; il est des cantinières qui raffolent de lui, qui lui réservent le *premier bouillon;* qui lui prêtent même leurs économies : placement plus tendre que sûr.

Les gamins professent également pour lui une admiration sans bornes.

* * *

Le tambour-major se regarde comme le chef, même comme le maître du régiment.

Il marche en tête et il est le plus grand : tous ceux qui viennent au-dessous de lui ne comptent pas.

Quoique peu aimé, il est fort prisé. Il est l'orgueil du régiment.

Les officiers se cotisent pour garder un beau tambour-major dont le temps de service est fini, et aussi pour le dorer sur toutes les coutures, pour le bien harnacher.

Dans ces occasions graves dans la vie d'un régiment, on a vu des colonels faire des folies.

Mais aussi, quel triomphe, en entrant dans une ville, de voir l'admiration qu'excite cet homme si grand et si brillant, ce soldat de parade qui ressemble à un figurant du *Cirque*.

Et quel orgueil pour tout le régiment quand on entend dire :

— Fameux, le 22e ! Il *porte* six pieds cinq pouces !

Ce qui signifie :

— Le 22e a un tambour-major qui a six pieds cinq pouces.

Il est même des régiments qui portent le nom de leur tambour-major.

Tel est le 45e, dont le tambour-major jeta sa canne au milieu d'un régiment ennemi et entraîna ses camarades, qui, peu après, revinrent, l'ayant encore à leur tête, et rapportant cette canne sublime, qui joua en cette occurrence admirable le rôle du bâton de maréchal du grand Condé.

*
* *

Fait prisonnier, le tambour-major se laisse avec plaisir confondre par l'ennemi avec un général, — erreur qu'explique un bel habit, — et il reçoit avec une dignité comique les égards dus au *courage malheureux*... **GRADÉ.**

*
* *

Comme tous les géants, le tambour-major boit beaucoup à la fois, et il s'enivre difficilement.

*
* *

La vanité du tambour-major, à cause de sa taille, de sa canne, de son baudrier et de

son plumet, n'est égalée que par celle du sapeur, à cause de sa barbe.

*
* *

Le sapeur ressemble au sapeur, son collègue, bien autrement que deux tourlourous ne se ressemblent. Les sapeurs se ressemblent comme les nègres.

Tous portent crânement leurs *mufleteries*.

Jetez un sapeur parmi cinquante sapeurs, mêlez-les, je vous défie de le retrouver :

Même barbe,

Même bonnet à poil,

Même hache,

Et, mieux encore, même figure.

N'oublions pas même tablier blanc.

*
* *

Cet emblème de la bonne d'enfants explique pourquoi l'on voit souvent le sapeur promener les petits enfants de ses supérieurs :

La petite fille du gros major,

Le petit garçon du colonel.

Rien de curieux comme de voir la patience du sapeur pour l'enfant et la confiance de celui-ci pour celui-là.

L'enfant n'a pas peur du sapeur; au con-

traire, pour lui, *Croquemitaine* est un homme rasé, comme :

Un garçon de café,

Un avocat,

Un notaire,

Un juge,

Un professeur de n'importe quoi.

Le sapeur lui raconte des histoires surprenantes :

— Il y avait *z*'une fois *t*'un petit garçon qu'était ben gentil, ben gentil ; pour lors qu'il se va promener avec sa petite sœur, qu'était aussi une enfant *conséquente*, dans un bois duquel, que quand ils y furent *tout à coup*... que *tout à coup* ils entendirent *z*'un grand bruit, comme qui dirait la *générale*, pour *lors* que *tout à coup*. . . . .

. . . . »

Un loup se présente, un soldat sauve les enfants, parce qu'ils avaient été bien sages;

Ou tout autre dénoûment vertueux.

Le sapeur ne recule devant rien pour le rendre tel, et pour cheminer sans embarras dans son sujet, lui qui a pour devoir de détruire tout ce qui entrave la marche du régiment.

Le sapeur n'est pas meilleur au fond, mais il méprise le troupier et le *pékin*.

Il appelle les femmes des *particulières*.

Celles des blanchisseuses qui sont *femmes à soldat* se battent à qui dansera avec lui.

A défaut de ces amazones de la barrière de l'École, le sapeur cherche ses bonnes fortunes auprès de la cantinière, dont il devient parfois l'époux légitime, — autrefois c'était souvent *par ordre.*

*
* *

Le sapeur est ordinairement maître de danse du régiment.

Il excelle à *carotter* le conscrit, auquel il donne des leçons de *danse, pose* et *maintien,* qu'il lui fait payer par des *foultitudes* de petits verres de cet affreux 3|6 que les *troubades* ou *trufards* appellent du *chniq.*

Il faut voir le sapeur briller au *Salon de Mars* ou au *Grand-Vainqueur.*

C'est là qu'il recrute sa clientèle.

Ce vieux malin s'arrange toujours pour être témoin dans les duels de soldats, qui se terminent par le classique déjeuner.

*
* *

Le sapeur est aussi parfois maître d'armes du régiment.

Il s'honore d'être *prévot* (dites *provot*).

Il a des *bottes* particulières, à l'usage des conscrits.

C'est peut-être de ces bottes-là qu'il tire les cuirs dont il sème son langage ronflant et prétentieux.

Il ne fraie ni avec les tambours ni avec les musiciens.

*
* *

Le tambour, dit vulgairement *tapin*, est celui qui fait le plus de bruit dans toute l'armée, après la mitraille.

Sa haute paye de trois sous en fait un personnage dans ce petit monde.

Les grands airs du tambour-major et les dédains du sapeur ne lui *incombent* pas, dit-il, voulant dire qu'il s'en moque, et qu'il n'est ni canne, ni barbe, ni plumet, ni hache qui vaillent les baguettes.

Oh! les baguettes! les baguettes avec la manière de s'en servir! voilà qui vous gonfle un homme et qui le pose bien! « Fais donc ces *rafla*, *faignant* de tambour-major! Tâche donc un peu d'exécuter ces *ranplan*, méchant *porteur d'hache!* Tas de *clampins*, flanquez-moi donc un *ban* conditionné comme ça? »

Le tambour a beau traîner l'une de ses

jambes comme un forçat, il ne s'en donne pas moins des petits airs gracieux qui lui vont assez mal, mais lui gagnent des cœurs.

C'est parfois un *enfant de troupe* ; on en a vu faire des actes d'héroïsme inouïs sur le champ de bataille.

L'enfant de troupe et le tambour sont les *Benjamins* de la cantinière.

C'est entre eux un échange de services et d'affection.

***

La femme, cet être absolument indispensable à la reproduction humaine, se trouve mêlée à tous les types sociaux.

A côté du prêtre, la *sœur de charité ;*
A côté de l'acteur, l'actrice ;
De l'artiste-homme, l'artiste-femme ;
Du laboureur, la fermière ;
De l'homme de lettres, le *bas-bleu ;*
Du loup-cervier, l'*agioteuse ;*
Du médecin, la sage-femme ;
De l'ouvrier, l'ouvrière ;
Du marchand, la marchande ;
De l'homme d'État, la *femme politique ;*
A côté du soldat, la cantinière.

*
* *

La cantinière est la mère des *enfants de troupe* et la sœur du soldat.

En route, elle les égaie; sur le champ de bataille, elle les soulage et, abattus, les relève.

Elle verse la *goutte* en souriant au plus fort du danger;

Au simple soldat pour lequel elle a un sourire et qui la paye souvent en même monnaie;

Au caporal et au sergent qui la payent avec un peu d'argent;

A l'officier subalterne qui lui fait de petits cadeaux;

A l'officier supérieur qui lui en fait de grands;

Au souverain même qui l'appelle *la mère*, en y ajoutant familièrement son nom et attache sur sa poitrine le signe de l'honneur.

Tous la respectent, — fût-elle veuve;

Et fût-elle mariée, malgré son mari, auquel elle fait jouer souvent le rôle du mari de la reine d'Angleterre.

Il est le *mari de la cantinière.*

*
* *

Le mari de la cantinière est quelquefois aussi *brosseur* ou *ouvrier.*

A côté du vrai soldat, le faux soldat :

C'est le *brosseur* ou *ordonnance,* et l'*ouvrier.*

*
* *

On appelle *brosseur,* le soldat qui, pour un très maigre salaire, — bien inférieur à celui que consentirait à accepter la dernière des femmes de ménage, — sert de domestique à un officier (ou sous-officier), qui le traite de *rossart* à la moindre faute.

Mais le *brosseur* est dispensé de *corvées;* il est vrai que, généralement, il est méprisé de ses camarades, qui le qualifient de *brossaillon.*

Quant il rentre dans ses *foilliers,* il prétend avoir été *secrétaire* de son capitaine.

*
* *

L'ouvrier est le plus sale soldat du régiment et celui qui a l'air le plus propre.

Voici pourquoi :

Pour travailler il ne met que des loques; mais quand il sort, il est toujours très bien

attifé (terme de caserne, synonyme de *vêtu*);

Car il ménage ses effets, ne les mettant que rarement.

C'est comme l'*habit noir* ou la *redingote vert russe* de l'ouvrier civil.

L'ouvrier soldat est de tous les *nourrissons de Bellone* celui qui a le moins l'air martial.

Il ne prend les armes que pour les grandes revues.

Le musicien n'a pas l'air non plus très belliqueux.

***

Après son tambour-major, ce qui excite au plus haut point la vanité d'un régiment, c'est la musique.

On appelle les musiciens militaires des *gagistes*.

Leur talent charme les *pékins* et les soldats;

Le gagiste fait danser les uns et les autres dans les bals publics;

On leur permet de donner des leçons en ville. Nous parlons de ceux qui jouent d'un instrument qui s'apprend, non de l'*ophicléide*, du *trombonne*, du *bonnet chinois* et de la *grosse caisse*.

*
* *

Le musicien, surtout le *soliste*, est un embarras douloureux pour le gros-major, parce qu'il se permet certaines licences, certaines familiarités dans la discipline, qu'on lui tolère à cause des services qu'il rend, du plaisir qu'il procure et de la bonne renommée qu'il donne au régiment.

— « Quelle musique que celle du 10[e] léger! Comme elle *enfonce* toutes les autres!

— » Avez-vous entendu l'aubade qu'on a donnée hier au 10[e] léger? »

*
* *

Voilà de ces choses agréables à entendre quand on est au 10[e] léger.

On a beau être jaloux de ses camarades, on en est fier, par rapport aux étrangers.

*
* *

Le chef de musique est l'homme le plus grave du régiment;

Comme le *docteur* (chirurgien-major ou aide-major), il affecte un maintien digne et austère.

Il conduit son orchestre avec la majesté

d'un *père noble* qui bénit n'importe qui dans un mélodrame.

Il a la manie de composer des *variations* sur les motifs des grands maîtres, quand il lui serait si facile de faire exécuter purement et simplement les susdits motifs pour la plus grande harmonie possible.

Le chef de musique est à un régiment ce qu'est un poète de province à son clocher, — un grand homme.

Dans une sphère plus élevée, sur un théâtre plus vaste, il serait *incompris*.

Le chef de musique qui quitte l'uniforme pour endosser l'habit bourgeois ne trouve point de leçons pour le faire vivre, bien que ses cachets soient au rabais;

Il ne peut parvenir à faire jouer l'opéra-comique auquel il a travaillé douze ans, et qui lui a valu un fameux renom dans l'armée;

(Les paroles de ce chef-d'œuvre sont pourtant d'un sergent-major réputé plein d'esprit, un *loustic*, un *crâne*, un *malin*);

Il ne peut même arriver à faire graver quelqu'une de ses romances qui faisaient les délices des *chambrées* et aussi des *salles de police;*

Il tombe à l'état de copiste de musique;

De souffleur dans un théâtre lyrique;

De portier d'un conservatoire de musique.

Alors il regrette son régiment, où il brillait d'un si vif éclat et sans rival;

Il maudit le monde et son siècle, qu'il traite dans les termes de la dernière irrévérence.

*
* *

L'*adjudant sous-officier* est le premier des sous-officiers, auxquels il se regarde comme très supérieur.

Il a, du reste, à peu de chose près, l'uniforme de l'officier.

Ses fonctions au quartier sont celles d'un commissaire de police.

C'est dire qu'il n'est point aimé des *pratiques*.

Il a beaucoup de chances pour *passer* promptement officier.

Toutefois, on a vu des adjudants ne jamais franchir ce pas qui paraît si court.

On l'a surnommé le *chien du régiment*.

Sa première vertu doit être une sévérité extraordinaire.

Il fréquente les sous-officiers, parce qu'il ne peut frayer avec les officiers.

Il est leur ami au café; mais une fois au quartier, il redevient ce qu'il est par devoir, dur pour ses amis de tout à l'heure, et

quand l'un d'eux invoque leurs bonnes relations, il répond par la phrase sacramentelle :

— C'est possible ; je ne vous dis pas non ; ça peut être très joli ; *mais le service avant tout.*

*
* *

Comme nous l'avons vu, le soldat peut arriver au grade de sous-officier après un an de service sous les drapeaux ; mais cela n'a lieu pour le plus grand nombre qu'après deux, trois et même quatre ans de service.

Mais bien qu'on n'exige que deux ans de grade de sous-officier pour être susceptible d'être nommé sous-lieutenant, il est bien rare qu'on puisse aussi promptement *arriver à l'épaulette.*

C'est ce qui explique pourquoi tant de sous-officiers quittent le service après leur *temps* expiré.

*
* *

Les officiers *non supérieurs* (comme grade non comme capacité) ou officiers *subalternes* sont les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines.

4

*
* *

Le grade de sous-lieutenant, si pénible à gagner soit qu'on ait passé par les grades de sous-officiers, soit qu'on sorte des écoles spéciales militaires (1), est de ceux où l'on reste le plus longtemps. La solde est de 1,350 fr. par an dans l'infanterie, de 1,500 fr. dans la cavalerie ; l'indemnité de logement est de 240 fr. par an.

La pension de retraite de ce grade est de 600 fr. au minimum et de 1,000 fr. au maximum.

Une paye de lieutenant est, pour l'infanterie, de 1,450 fr. pour la deuxième classe, de 1,600 fr. pour la première ; et dans la cavalerie, de 1,600 fr. pour la deuxième et de 1,800 fr. pour la première.

Indemnité de logement, 240 fr. par an pour tous.

Il est donc impossible qu'un lieutenant tienne convenablement son rang sans faire de dettes, « *s'il n'a rien de chez lui.* »

La retraite de ce grade est de 800 fr. au minimum et de 1,200 fr. au maximum.

(1) Il a fallu dépenser une somme de 11 à 12,000 fr. pour qu'un jeune homme, qui a passé par les épreuves des colléges et des écoles spéciales, arrive à être sous-lieutenant.

Le grade de capitaine donne droit, suivant la classe, à une solde de 2,000 fr. et 2,400 fr. dans l'infanterie; de 2,300 fr. et 2,500 fr. dans la cavalerie.

Plus, pour les deux armes, une indemnité de 360 fr. par an.

Le minimum de la retraite est de 1,200 fr. et le maximum de 1,600 fr.

On reste généralement très longtemps dans ce grade, comme il sera dit plus bas.

Il y a l'*officier sérieux*, celui qui a la *vocation*, qui aime sa profession.

Il travaille beaucoup,

Va peu au café,

S'occupe de manœuvres et de théorie.

Les corps du génie et de l'artillerie comptent un assez grand nombre de pareils *sujets*.

Il aime les mathématiques comme on aime la poésie, la musique, les beaux-arts, les fleurs, tout ce qui enchante et transporte, tout ce qui parfume la vie, même à Paris, où les parfums non frelatés sont rares.

Il est ambitieux et célibataire.

Il pense que le mariage est le tombeau de la gloire.

César, il *contractera* quand son épée lui aura donné un trône.

*
* *

Moins ambitieux, l'*officier bourgeois* est marié, au contraire.

L'officier bourgeois porte les moustaches en brosse.

Il découpe bien à table, — adresse dont il tire vanité.

Dites-lui :

— Capitaine, vous découpez bien.

Et il sera plus heureux mille fois que si vous lui disiez :

— Capitaine, vous vous êtes fièrement conduit hier à ***.

Il ne mange que des viandes noires ; il adore le mouton, — comme si une louve l'eût porté dans ses flancs.

Le chirurgien-major lui a persuadé que ce régime était très hygiénique.

Bon soldat, homme pratique, ami des occupations manuelles, il est *tourneur* pour son plaisir.

Il a l'intelligence du côté utile des choses.

Il préfère le succès à la gloire.

Il a plus de jugement que d'imagination ; moins de poésie que d'analyse.

Il était né pour être notaire ou banquier.

C'est le hasard qui l'a fait soldat.

Cependant, dans l'*action*, il n'a pas plus *froid aux yeux* qu'un autre.

Quand il est en retraite, sa femme a un bureau de tabac à Carpentras.

*
* *

L'*officier marié* n'aime pas à fréquenter ses camarades dans l'intimité, et particulièrement ceux qui sont mariés comme lui ; parce que les femmes « *ça fait des cancans,* » et que les cancans divisent, préoccupent, peuvent amener des mots durs, voire même des catastrophes armées.

Si la femme du lieutenant Duval prétend que la femme du capitaine Maurice lui a dit que la femme du gros-major Martin avait été, avant son mariage... hum !... Voilà le corps des officiers divisé en deux camps ; la guerre civile est dans le régiment ; l'affaire arrive jusqu'au colonel, qui est obligé d'intervenir ; cela n'en finit pas.

Mieux vaut, pour éviter ces désagréments, rester chacun chez soi, être jaloux entre soi, envieux entre soi, se moquer entre soi du chapeau de Mme Martin, du châle de Mme Duval, des socques, de la tournure et de la démarche de Mme Maurice.

Ainsi enfermés dans le cercle étroit du

tête-à-tête conjugal, les cancans ne tirent point à conséquence.

*
* *

L'officier qui a du *chic* est celui qui porte un corset.

Il se dandine en marchant comme le tambour-major, et d'un air qui semble dire :

— Admirez-moi !

C'est un *poseur*.

Il est peu remarqué à Paris, où les hommes à corset ne manquent pas, sans compter les crinolines, et où d'ailleurs on ne remarque pas grand'chose ; mais il fait fureur en province, et comme il est souvent *officier de fortune*, c'est-à-dire officier sans fortune, il fait des dettes et se sert de ses avantages physiques pour faire un bon mariage.

Il porte des bottes fines et des gants frais ;

Il est doué d'une paire de moustaches bien gommées et très longues ; elles l'étaient davantage, mais le colonel l'a obligé à les rogner quelque peu.

Dès qu'il est marié, il passe à l'état d'*officier insouciant* ou encore d'*officier de fantaisie*.

*
* *

L'*officier insouciant* est celui qui est heureux d'être au monde et de compter parmi ceux qui ont un droit légal de commandement sur un nombre plus ou moins grand de leurs semblables.

Il n'en abuse pas trop cependant; content de tout, c'est un bon enfant.

*
* *

L'*officier de fantaisie* va à la chasse;

Monte à cheval;

Est aimable et galant.

Il s'occupe de tout : Musique, littérature, beaux- rts;

Il chante au salon et danse avec les *moitiés* des autorités;

Il est au courant de toutes les choses à la mode;

Il se déguise tant qu'il le peut en bourgeois.

C'est l'officier, homme du monde, parfois noble.

Ce type se rencontre plus fréquemment dans la cavalerie que dans l'infanterie.

Il lui arrive d'être *officier d'ordonnance*,

et de suivre en exil son prince renversé par une révolution.

*
* *

L'officier fringant, l'*officier de fantaisie* est taxé par l'officier sans éducation qui a été simple soldat,

D'*aristocrate ;*

D'*officier d'antichambre ;*

De *vil flatteur ;*

De *bas adulateur ;*

De *faiseur de courbettes.*

Il lui reproche de ne pas avoir l'air martial.

De son côté, l'officier de fantaisie traite celui-là :

De *parvenu ;*

De *crétin ;*

D'*être commun ;*

De *brute incurable.*

Il lui reproche d'être moralement un bourgeois, mais d'avoir l'air d'un agent de police, quand il est en bourgeois;

D'avoir des oignons aux pieds ;

D'avoir des mains trop fortes, qu'il appelle épaules de mouton ;

De ne changer de chemise qu'une fois par semaine ;

De jouer au loto ;

De faire de la tapisserie;
De porter des bas rapiécés;
D'avoir épousé la fille d'un fabricant de cirage;
Ou encore d'être l'amant d'une fruitière.

Il le salue froidement, du haut de son tilbury et n'est pas désolé de le couvrir de boue ou de l'envelopper de poussière.

*
* *

Il l'appelle le capitaine *Vétusté*, depuis l'anecdote suivante, qu'il lui prête, ainsi qu'une foule de mots grotesques et les plus grossières fautes de français;

Le capitaine arrive dans une chambrée et s'adressant au caporal :

— Par qui ce carreau a-t-il été cassé?

— Ma foi, *capitaine*... je crois que c'est par vétusté.

— Eh bien! qu'on aille me le chercher ce *Vétusté* que je le flanque à la salle de police.

*
* *

L'*officier sans éducation* et qui a été simple soldat, est, comme tous les parvenus, oublieux de son passé et plus dur au *pauvre monde* que ceux qui ont toujours eu la puissance sociale.

C'est dans cette classe qu'on rencontre l'officier grossier, criard, provocateur, qui cherche des querelles à tout propos aux *pékins*.

C'est un mauvais soldat;

Un faux brave comme tous les duellistes;

Il ne se frotte qu'à ceux qu'il juge moins habiles que lui dans l'art détestable de tuer.

*
* *

L'existence de l'officier est fort monotone; il n'est occupé que très peu dans sa vie;

Quand il n'y a pas la guerre, son métier est une sinécure ennuyeuse;

Il passe son temps à fumer sa pipe.

A boire de l'absinthe (*asinthe*) qu'il *fait* à ravir et sait aussi *faire* au piquet;

A faire la cour aux blanchisseuses;

A se distinguer au billard.

Il prend ses repas avec ses collègues, dans ce qu'on appelle la *pension de MM. les officiers*.

C'est une salle plus longue que large, tendue de papier vulgaire.

On y voit pour tableaux :

Le *Cheval du trompette;*

Napoléon à Arcole, à Ratisbonne et autres lieux militairement célèbres;

La *Retraite de Moscou;*

Bayard et le *chevalier d'Assas.*

*
* *

C'est là où l'esprit de corps se développe à son aise dans toutes les conversations.

On s'étonne de l'*esprit de corps* qui règne dans l'armée; il s'explique pourtant par l'habitude, — cette seconde nature de l'homme, — et puis par l'émulation, par le sentiment de l'honneur, qui enfantent l'abnégation guerrière et cette insouciance courageuse, qui dégénère parfois en héroïsme.

Lorsque le sabre domine, le civil s'adonne davantage à l'art de manier l'épée et le pistolet, afin de n'être pas pris au dépourvu en cas de querelles avec les militaires. Du reste, ces conflits déplorables sont loin de nous; — la manière dont les populations ont accueilli les vainqueurs de Crimée l'ont bien prouvé.

*
* *

C'est là que le capitaine Bridois, surnommé *le conteur*, abuse de ce qu'il tient un public que la faim empêche de lui échapper, pour raconter ses éternelles histoires, qui n'ont ni queue ni tête.

A tout ce que l'on dit, il a une anecdote à raconter.

Mais ce n'est là qu'un prétexte, car elle n'a aucun rapport avec ce qu'on a dit.

Le lieutenant Dublimard, *officier de fantaisie,* gouaille le capitaine; c'est lui qui, à chacune de ses histoires, donne le signal des *à l'ap...*

Qu'est-ce que cela? Le voici :

*
* *

C'est une *scie* de caserne et aussi d'atelier.

Quand un conteur ennuyeux a fini, un farceur dit : *à l ap...* pour *à l'appui*, ce qui signifie :

« — Envoyez une histoire à l'appui de celle que vous venez d'entendre. »

Il faut que l'*alap* soit une exagération de l'histoire susdite.

Ainsi, le capitaine Bridois raconte-t-il qu'il a vu un homme manger un gigot à lui tout seul; le lieutenant raconte, en manière d'*alap*, qu'il a vu un homme manger de même un mouton; le capitaine se récrie : On le fait poser.

Pour continuer la distraction, on fait succéder les *alaps* aux *alaps.*

*
* *

L'officier conteur s'adonne aussi aux calembours, — mais seulement aux calembours militaires.

Il dédaigne souverainement les autres.

Entend-il sonner de la trompette?

— Messieurs, dit-il, savez-vous d'où vient le son de la trompette?

— Non, non.

— Eh bien, il vient de l'Asie.

— Ah, bah!

– C'est trop fort!

— Et comment?

— Oui, de l'Asie, messieurs, car la trompette a le son perçant (*persan*).

— Quelle est la place de Paris où il est défendu d'étamer les casseroles?

Silence général.

— C'est la place Vendôme, reprend le capitaine d'un air capable.

— Pourquoi?

— Parce qu'on y lit sur un hôtel : État-Major de la place (*étamage hors de la place*).

— Quel est le peuple qui fait le moins la guerre?

— Le peuple le plus faible, hasarde un jeune lieutenant.

— Vous n'y êtes pas; c'est le peuple de Trève (*trève*).

— Bonnivet, quelle différence y a-t-il entre un chef d'escadron et une mercière?

Le lieutenant Bonnivet balbutie quelque chose.

— Vous n'y êtes pas; c'est que l'un voit

toujours les *chevaux de front* et l'autre des *chevaux de file.*

*
* *

Et en jouant aux cartes, il ne manque pas de raconter quelque histoire dans le goût de celle-ci :

Un soldat de service dans une église, y roulait un jeu de cartes dans ses mains pendant tout le temps du service divin.

Quand on fut dehors, son sergent lui ordonna de le suivre et le conduisit chez le lieutenant, en lui disant :

— Attends-toi, Fucholet (c'était le nom du soldat), à être sévèrement puni pour le scandale que tu as causé.

Quand il parut devant le lieutenant, celui-ci lui demanda qui l'avait porté à agir ainsi?

— Oh! mon *lieutenant*, répondit Fucholet, je ne manque pas de bonnes raisons.

— Et quelles sont-elles, tes raisons? explique-toi.

— Voici, mon *lieutenant :* Vous savez que je ne suis qu'un pauvre diable qui ne reçoit qu'un sou par jour, et qu'il ne me reste pas de quoi acheter ni un livre de messe ni un livre de prières. Je porte donc avec moi ce jeu de cartes.

Donc, tirant un as, je me rappelle qu'il n'y a qu'un seul Dieu créateur de toutes choses.

Le deux me fait ressouvenir des deux larrons crucifiés avec Notre-Seigneur.

Le trois me représente les trois personnes en Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Le quatre m'annonce les quatre évangélistes, saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.

Le cinq me représente les cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Quand je considère un six, je pense que l'on a créé le ciel et la terre en six jours.

Si c'est un sept, je sais que Dieu se reposa le septième et qu'il y a sept sacrements.

Si mes yeux se fixent sur un huit, mon esprit se rappelle les huit justes échappés du déluge.

Le neuf me rappelle les neuf Vierges qui vinrent adorer Jésus.

Le dix me rappelle les dix commandements de Dieu.

Les valets me représentent les indignes valets de Caïphe et de Pilate, lorsqu'ils crachèrent au visage de Notre-Seigneur.

La dame me rappelle la reine de Saba, venue de l'Orient pour admirer la sagesse de Salomon.

Le roi me remet en mémoire les trois rois

Mages qui vinrent adorer Notre-Seigneur et me fait connaître le respect que l'on doit à son souverain.

Si je compte le nombre des points dans un jeu de cartes, je trouve qu'il y en a 365, autant que de jours dans l'année.

Si je considère le nombre des cartes, j'en trouve 52, autant que de semaines.

Les douze figures me représentent les 12 apôtres, et les 12 mois de l'année.

Ainsi, mon jeu de cartes me sert tout à la fois de livre de prières et d'almanach.

*
* *

Le lieutenant, charmé des raisons du soldat Fucholet, lui donna une pièce d'or, le fit bien régaler et le renvoya absous.

— « Messieurs, dit en terminant le capitaine, sur tant de personnes qui manient journellement les cartes, combien y en a-t-il en état d'y faire une pareille application?... »

*
* *

Il y a aussi *l'officier à bonnes fortunes*;

Un lovelace en pantalon garance, qui s'écrit à lui-même des *lettres de femmes*, qu'il montre avec mystère ;

Un séducteur qui ne séduit personne, mais qui tient à ce que l'on croie qu'il a plusieurs maîtresses, et des femmes du monde, encore, toutes plus jolies les unes que les autres.

Il porte un lorgnon et sent le patchouli.

Il laisse parfois tomber un gant de femme.

Quand il est à table avec ses camarades, le garçon ou la bonne de la *pension* vient lui dire :

— Monsieur Balutor, une dame vous demande.

Et le lieutenant Balutor sort avec empressement.

— Quelle chance a ce Balutor! dit le chirurgien-major Coupeferme.

— Bah! reprend *l'officier de fantaisie*, c'est des *blagues* que ces femmes qui le font toujours demander à l'heure du dîner, car...
— C'est possible, s'empresse d'interrompre *l'officier conteur*, le capitaine Bridois; mais ceci me rappelle une anecdote curieuse...

Et il lâche une histoire; cette fois, point *d'alap*; chacun se lève à tour de rôle : il finit par rester tout seul.

*
* *

Le commandant, c'est ce vieux soldat à la

moustache grise, qui se plaint amèrement d'avoir eu à subir des *passe-droits*.

Il y a longtemps que, dans son opinion, il devrait être général ; plus longtemps encore, par conséquent, qu'il devrait être colonel.

Il a la voix brève et dure ; il fait sonner les *r* comme les traîtres du boulevard du Crime.

Il met trois *r* à la clef.

Il affecte une franchise brutale avec ses égaux, grogneuse avec ses supérieurs.

C'est à cette franchise un peu à brûle-pourpoint et indiscrète, qu'il attribue « ses *malheurs*. »

Si l'an prochain on ne l'élève pas au *sous-colonat*, — son bâton de maréchal, — il prend sa retraite, ne pouvant souffrir plus longtemps *l'injustice*.

Alors, il se retirera aux Batignolles et deviendra le tyran et l'admiration d'une table d'hôte.

Ou bien il ira vivre au fond de sa province, où, en buvant la goutte le matin, il commencera l'histoire de ses infortunes et flétrira le *favoritisme*.

Le serpent des mécomptes le dévore toujours.

Il a la chance d'épouser une demoiselle qui a commis une faute, ou la veuve d'un em-

ployé des contributions indirectes, séduite par son air vainqueur, sa croix et sa pension de retraite.

— « On *nous* présente les armes, lui dit-elle en promenade ; monsieur Michaud, faites donc attention ! »

Cet autre commandant est jeune et fringant, ancien élève de Saint-Cyr ou de l'École polytechnique.

Il a gagné très vite la croix et ses grades en Afrique, — cette pépinière de soldats français, — cette grande école du danger, qui vaut bien ***l'école des réalistes*** et ***l'école du bon sens***.

Il est riche.

Il a une jolie femme.

Il a un beau nom.

Il ira très loin.

Son père a été ministre ou ambassadeur.

Son frère aîné est premier secrétaire d'ambassade ou envoyé extraordinaire.

Son frère cadet est procureur-général.

Sa sœur a épousé un conseiller à la cour, lequel étant frère d'un évêque, notre jeune commandant a pour lui toutes les chances.

Les femmes importunent pour lui le ministre de la guerre et font, dans son intérêt, le siége de sa personne, qui passe à l'état de Tour Malakoff.

Soyez-en sûr, elles prendront le *Mamelon Vert*, malgré les Russes de la bureaucratie.

*
* *

Le *gros-major* répond à son titre par son obésité, mais c'est bien malgré lui.

Il en gémit et ne s'en cache pas.

Le pourrait-il ?

Il sue pour agrafer son ceinturon, pour tirer son épée, même pour prendre sa plume, surtout pour passer ses bottes.

(L'officier porte des bottes fortes en toute saison ; il méprise les souliers et brodequins comme bons pour les *efféminés*.)

Le gros-major boit sans être incommodé de l'absinthe (toujours *asinthe*), ce poison de l'officier français, dont le maréchal Bugeaud s'était vainement déclaré l'ennemi.

On ne l'écouta pas, malgré la popularité de ses exploits et de sa casquette.

*
* *

Le *gros-major* n'aime plus la soupe depuis qu'il est devenu si gros, parce que la soupe le gonfle encore et le fait suer davantage.

Il adore la salade, dans la seule espérance que le vinaigre le fera maigrir.

Il porte une ceinture élastique et un gilet de flanelle.

Il grogne sans cesse.

Sa femme, qui le connaît à fond, n'y fait point attention ; elle sait par cœur ce qu'il va dire.

Elle exige de faire deux lits, ou menace de retourner dans sa famille.

Le *gros-major* n'admet pas d'officier maigre dans son intérieur.

C'est le plus marié des officiers supérieurs dits *graines d'épinards*.

*
* *

Pour arriver au grade de chef de bataillon ou d'escadron, il faut rester dans celui de capitaine, de dix-huit à vingt ans, quelquefois même vingt-cinq, ou atteindre dans ce dernier grade, sauf les protections ou la chance, l'époque fixée pour la retraite.

Même quand on est nommé chef de bataillon ou d'escadron, au *choix*, on n'a jamais moins de dix ou douze ans de grade de capitaine.

La solde des chefs de bataillon ou majors d'infanterie est de 3,600 fr.; celle des chefs d'escadron ou majors de cavalerie est de

4,000 fr., plus, indemnité de logement de 720 fr. par an.

Leur retraite est de 1,500 fr. au minimum et de 2,000 fr. au maximum.

Le plus grand nombre d'officiers ne pouvant arriver à l'ancienneté au grade de chef de bataillon ou d'escadron, se retirent avec le grade de capitaine.

*
* *

L'adjudant-major a les allures du sanglier.

Il est au régiment ce que le *régisseur* est au théâtre.

Il court partout, surveille les évolutions, ne se donne de repos que quand, rentré chez lui, il a déposé son schako et son épée.

Son activité et la nature de ses fonctions en font un rouage important dans l'armée ;

Il sera colonel au moins ;

Il le sera bientôt si, comme le bruit en court, il épouse, samedi prochain (c'est le samedi qu'on fait ces choses-là) la fille unique du préfet de L***.

*
* *

Il y a encore *l'officier-voleur*, celui qui emporte la caisse du régiment ; comme celui

qui, en Afrique, pressure les populations, fait les *razzias* pour son compte, s'enrichit par la corruption, par la force, par le crime.

Doineau !

Il y a encore *l'officier-grec*, — G... — qui, sous Louis-Philippe, fut pris, aux Tuileries, en flagrant délit de vol au jeu ;

Et encore *l'officier immoral*, qui suborne les femmes et les violente au besoin.

Ces *héros* des conseils de guerre sont une exception.

Certains généraux ont eu raison de les livrer aux tribunaux, certains autres ont eu tort de chercher à les protéger, craignant de déshonorer l'armée.

L'armée abandonne ces gens-là ; elle n'en est pas solidaire !

*
* *

Le lieutenant-colonel, généralement plus vieux que le colonel, offre à l'observateur la même physionomie.

Mais il est moins ennuyé au fond, car sa responsabilité est bien moindre.

Il est d'une grande propreté ;

Il a la passion de la pêche à la ligne ;

Il grogne plus qu'il ne punit.

On pourrait se passer de lui à la rigueur.

On l'appelle *colonel* et non *lieutenant colonel;*

De même, dit-on : *lieutenant* et non *sous-lieutenant*.

La solde des lieutenants-colonels est, pour l'infanterie, de 4,300 fr. par an ;

Et pour la cavalerie, de 4,700 fr. avec 840 fr. d'indemnité de logement par an.

Leur retraite est au minimum de 1,800 fr. et de 2,400 fr. au maximum.

*
* *

Le colonel d'infanterie a une solde de 5,000 fr.;

Celui de cavalerie a une solde de 5,500 fr.

L'un et l'autre ont une indemnité de logement de 960 fr. par an ;

L'indemnité annuelle pour frais de représentation est de 2,400 fr. pour l'infanterie, et de 2,000 fr. pour la cavalerie.

Léur retraite est, au minimum, de 2,400 fr. et au maximum de 3,000 fr.

*
* *

Que le *colonel* soit un *patricien* ou un *roturier*, c'est toujours l'homme le plus ennuyé de tout le régiment.

Il en est aussi le plus salué.

L'ennui lui donne l'air froid, parfois hautain ;

Dans ce poste, la meilleure nature paraîtra sévère, dure même.

Écuyer médiocre, ses chevaux sont assez paisibles.

A pied, il marche comme on va à la procession ou comme on suit un enterrement.

C'est qu'il est assailli par des préoccupations sans relâche ;

C'est qu'il a une responsabilité désagréable ;

C'est qu'un régiment à conduire, c'est presque aussi difficile que de conduire un pensionnat ou un couvent de filles.

Il faut qu'il soit sévère, et surtout qu'il en ait l'air.

Il faut aussi que, quand le régiment *donne*, il paye hardiment de sa personne.

Quand il commande, sa voix est retentissante ;

Elle est rude quand il punit ;

Froide et calme quand il complimente.

Dès qu'il est fait général de brigade, il jette ce masque aux orties.

Enfin, comme pour conserver la bonne discipline et l'honneur de l'armée, le ministre de la guerre doit recevoir des notes sur les militaires, telles, qu'il sait parfaitement à

quoi s'en tenir sur leur moralité aussi bien que sur leur capacité, — il est, en bon père du soldat, inquiet sur ces renseignements.

*
* *

La solde des maréchaux-de-camp est, par an, en activité, sur le *pied de paix*, de 10,000 fr., et, sur le *pied de guerre*, de 12,000 fr.

Indemnité de logement, 1,200 fr.

Celle des frais de représentation, 2,000 fr.

Solde de disponibilité, 6,339 fr.

Retraite, 3,000 fr. au minimum, 4,000 fr. au maximum.

*
* *

Solde des lieutenants-généraux, activité : *pied de paix*, 15,000 fr.; *pied de guerre*, 18,750 fr.

Indemnité de logement, 1,800 fr.

Frais de représentation, 9,000 fr. par an dans les divisions de *première classe*, 7,000 fr. dans celles de *deuxième classe*.

Retraite, maximum, 6,000 fr.; minimum. 4,000 fr.

*
* *

Solde des maréchaux de France :
Pied de paix, 30,000 fr.
Pied de guerre, 70,000 fr.
Indemnité de logement, lorsqu'ils commandent en chef une armée, 6,000 fr.

Les maréchaux de France ne sont jamais mis à la retraite.

*
* *

Dans la cavalerie, les officiers (ou, dans l'infanterie, ceux qui ont droit d'avoir des chevaux) reçoivent en outre de leur solde le nombre de rations qui leur est alloué par les règlements, soit en nature, soit en argent.

*
* *

Le cavalier se croit au-dessus du fantassin, dit *pioupiou*.

Il le regarde fièrement en passant sur son cheval. C'est à la hauteur de celui-ci qu'il mesure la hauteur de ses dédains.

Pour se venger, le fantassin invente une foule de *charges* sur son compte.

La *grosse cavalerie* est lourde comme son nom.

La *cavalerie légère* est railleuse et coquette.

On a vu des officiers de hussards (prononcez *housards* et faites sonner l'*r*) porter un corset et mettre du rouge.

Ils préfèrent le cigare à la pipe ; le contraire a lieu chez les fantassins.

*
* *

Chez les peuples barbares, la cavalerie occupe le premier rang.

Chez les nations civilisées, elle n'occupe que le second rang et quelquefois même le troisième.

Chez les anciens, les Parthes avaient la meilleure cavalerie.

Celle des Grecs et des Romains était inférieure à leur infanterie.

La cavalerie carthaginoise était respectable.

La cavalerie française est formée en régiments depuis 1635. Elle se compose :

De carabiniers,
De cuirassiers,
De dragons,
De lanciers,
De chasseurs,
De hussards.

La cavalerie moderne est supérieure à la cavalerie de l'antiquité.

Néanmoins, la cavalerie sera battue toutes les fois qu'elle attaquera une infanterie bien disciplinée et bien ordonnée, telle que les zouaves.

L'armée moderne comprend encore différents corps appelés armes spéciales :

Le génie ;

L'artillerie.

Dans ces corps, l'esprit militaire pur est moins prononcé. Les officiers de ces armes s'approchent trop du savant pour rester complétement soldats.

Le *zouave*, terreur des Kabyles et autres Arabes, est brave jusqu'à l'héroïsme de la témérité.

C'est le moins discipliné de tous les soldats.

La servitude de la caserne ne lui va pas ; il lui faut le grand air, la plaine, la montagne, le désert et l'espoir des razzias.

Il excite la jalousie des autres corps, et, parmi ceux-ci, très particulièrement la jalousie du sapeur : — concurrence de barbe.

*
* *

Le zouave est ordinairement originaire de Paris; il appartient à la tribu des *Béni-Mouffetards*.

C'est peut-être pourquoi il a ce balancé canaille et cet air flambard qui trahit l'enfant des faubourgs.

Un tambour gascon a persuadé au sapeur, pour nuire au zouave, de le surnommer *Marque-Mal*.

*
* *

Le *zouave* est le chat fait soldat.

Il en a toutes les allures, la souplesse, le regard, l'astuce, l'adresse.

Il sait guetter, ramper, bondir.

Il porte bien son costume oriental, auquel nous trouvons un manque de cravate peu gracieux et un vilain défaut :

Il a l'air de s'être oublié dans son pantalon.

*
* *

Le zouave n'est pas seul jalousé par le commun des mortels soldats.

Il en est surtout ainsi des corps d'élite,

des corps privilégiés, plus spécialement attachés à la personne des souverains :

Garde royale,
Garde impériale,
Gardes du Corps,
Cent-Suisses,
Cent-Gardes,
Horse-Guards,
Chasseurs du Prince royal,
Hussards de l'Impératrice,
Dragons de la Reine.

C'est que les soldats et officiers qui appartiennent à ces corps affectent souvent des airs insolents envers les autres militaires.

Il faut dire aussi, pour être juste, que ces derniers se montrent envieux et jaloux de ceux là,

A cause de leur haute paye,
De leur tenue soignée,
De leur taille,
Des faveurs dont ils passent pour jouir.

Il nous semble que le souverain (ou la souveraine, dans les pays où règnent les femmes) crée par là un antagonisme fâcheux.

L'histoire, — cette expérience de l'humanité, — nous montre que les gardes privilégiées sont impuissantes, à elles seules, à empêcher la chute des trônes!... Bien plus, elles sont une des causes des révolutions, car

elles servent de prétexte aux raccoleurs politiques, qui provoquent des défections dans l'armée.

Les Cent-Suisses, en 1789,

Les Gardes-Royales et les Suisses, en 1830;

En 1848, les Gardes-Municipaux, ces gardes du corps d'un roi bourgeois, n'ont pu que retarder l'explosion de trois révolutions.

*
* *

Quant au gendarme, les voleurs, les assassins, les escrocs, les filous et les conspirateurs l'appellent *cogne*;

De leur côté, les savetiers appellent les harengs saurs des *gendarmes*.

Lorsque le gendarme (à pied ou à cheval) n'est pas en expédition, c'est presque un bourgeois.

Il est souvent marié, père de famille, décoré.

C'est un soldat d'un âge mûr, qui n'a pas figuré sur le livre des punitions;

Propre,

Soigneux,

Rangé,

Bien *astiqué*,

Adorant la consigne,

Botté comme personne (c'est proverbial),

Bon père et bon époux, s'il y a lieu ;
Charitable au malheur,
Actif contre le crime,
Type du courage et de la loyauté;
Agent dévoué du Code pénal,
L'homme du devoir,
Auxiliaire incorruptible du parquet,
Soldat, non pas du pouvoir qui passe, mais de la loi qui reste ;
Une des colonnes de la société,
Terreur des méchants,
Espoir, courage, sécurité, protection des bons.

Les *gens d'esprit*, en ceci complices des Lacenaire et des Cartouche, ont raillé cette pure et grave figure, qui attendrit l'honnête homme; ce soldat citoyen, auquel on est tout heureux de serrer la main, car on est sûr que c'est celle d'un brave et d'un probe.

Salut à ce plus moral des hommes armés, digue qui retient le crime, que les vaudevillistes et les révoltés n'ont pu rompre, malgré leurs efforts étourdis ou criminels.

Il n'y a que les honnêtes gens qui comprennent, apprécient et aiment le gendarme ; c'est de la justice et c'est de la reconnaissance.

La gendarmerie française date de Charlemagne.

*
* *

Le Pompier est le digne pendant du gendarme pour la probité, le courage, le dévouement, le désintéressement et pour les immenses services qu'il nous rend chaque jour.

Plus jeune que le gendarme, plus poétique, plus agile et plus leste, — sécurité des villes, comme le gendarme est la sécurité des campagnes, — le pompier est renommé, à tort ou à raison, pour les séductions qu'il exerce invinciblement sur la *plus belle moitié du genre humain*.

Il est professeur de gymnastique dans les maisons d'éducation.

L'organisation du corps des pompiers de Paris date de 1722.

Ce beau corps, merveilleusement discipliné et exercé, est placé sous l'autorité du préfet de police.

Toutes les autres villes de France et même les gros villages de France ont formé, avec leurs propres citoyens, des compagnies de pompiers exercés.

Ce sont les seuls gardes nationaux dont on puisse parler ici et qui soient utiles.

Les autres sont le plus souvent nuisibles à

l'ordre, qu'ils sont censés institués pour défendre.

*
* *

Le soldat qui a eu le malheur d'être condamné par un conseil de guerre va finir son temps, sa condamnation subie, dans une *compagnie de discipline.*

Malheureusement, il y trouve de mauvais exemples, des professeurs de crimes, des fanfarons de vice. Là, souvent, ses forces physiques s'étiolent dans les plus viles dégradations, et il tombe dans l'inertie des fonctions mâles, dans la honteuse flaccidité des organes les plus vitaux. Quant à son moral, il s'annule dans cet abject milieu.

Il y a, Dieu merci! des exceptions; nulle faute n'est irréparable; on a vu, par hasard, des héros sortir de ces compagnies.

*
* *

Lorsque le service est rendu impossible par l'âge, les infirmités ou les blessures, le militaire prend alors le nom d'*invalide ;* on lui donne *ses invalides,* c'est-à-dire la pension de retraite.

Et s'il n'a ni foyer, ni parent, ou encore s'il est mutilé au point de ne pouvoir exister seul avec le modique traitement affecté à son grade, il peut se faire admettre à l'*Hôtel des Invalides*.

L'uniforme de l'*Invalide* se compose d'un habit doublé de serge rouge, avec un parement rond en drap écarlate et boutons blancs;

Plus une capote;

Une veste;

Et un pantalon en drap bleu;

Pour coiffure, un chapeau à trois cornes.

L'hôtel des Invalides de Paris fut bâti par ordre de Louis XIV (1664).

Chaque invalide coûte à l'État, par jour, savoir :

Un officier,	2 fr.	21 c.
Un sous-officier ou un soldat,	1	76
Un tambour,	1	24

Outre son entretien, chaque invalide reçoit encore tous les jours le denier de poche, savoir :

Pour un colonel,	1 fr.	«
— lieutenant-colonel,	«	80
— chef de bataillon,	«	67
— capitaine,	«	33
— lieutenant,	«	27
— sous-lieutenant,	«	23
— adjudant sous-officier,	«	20

—	sergent-major,	»	17
—	sergent,	»	13
—	caporal,	»	10
—	soldat,	»	07
—	tambour,	»	06

On se demande pourquoi le tambour reçoit moins que le soldat.

En congé, l'invalide a droit à une indemnité de 50 c. par jour.

On appelle *Môines-Lais*, les invalides qui, par leur âge ou leurs infirmités, sont incapables de se servir eux-mêmes.

L'état-major des Invalides se compose :

D'un maréchal de France, *gouverneur* ;

D'un général en activité de service, *commandant ;*

D'un colonel-major ;

De 8 officiers-majors du grade de capitaine;

De 18 officiers de santé ;

D'un aumônier et de deux chapelains ;

D'un grand nombre d'officiers et d'adjudants d'administration, sous les ordres d'un intendant militaire.

*
* *

La poésie de l'invalide est dans son respect pour la mémoire de Louis XIV, fondateur de l'*hôtel*, comme ils disent,

Et dans son amour sans bornes pour Napoléon Ier,

Le père du soldat,

« Le grand héros moderne, *l'homme immense,* » comme dit M. Thiers.

Aussi avec quel pieux respect ils gardent — sentinelles vénérables, — le tombeau de leur empereur, ses cendres chéries, *sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple qu'il a tant aimé!*

*
* *

Les invalides habitant l'*hôtel* sont au nombre de 3,000 environ ;

Ceux qui jouissent encore de leurs membres et qui ont été *calonniers* dans leur jeune temps, tirent les canons (à poudre bien entendu) les jours de réjouissances officielles.

Les invalides aiment généralement à *écraser n'un grain;* il en est qui vont dans un bal et qui dansent, même avec une ou deux jambes de bois.

Ces *nobles débris* passent pour gratter leurs mouchoirs sales afin d'en récolter le tabac.

Bon nombre ont conservé de l'ardeur pour le *beau sesque;* ils essaient de le prouver aux sirènes du Gros-Caillou.

Quant ils meurent enfin, on les enterre dans un coin du cimetière Montparnasse :

Sic transit gloria mundi.

*
* *

On trouve des soldats dès les siècles les plus reculés ; — preuve que les hommes n'ont pas la bosse pacifique.

Il se passe même dans l'humanité quelque chose qui ne se voit pas chez les animaux ; nous voulons parler des batailles rangées.

En effet, il n'arrive jamais aux animaux de se réunir en grand nombre pour former deux camps ennemis et se livrer un combat acharné.

*
* *

Les armées commencent toujours par être des *hordes*, des réunions d'hommes, pour ainsi dire fortuites, destinées à *conquérir* sur des voisins les objets de leurs convoitises. Depuis les hordes *barbares* jusqu'aux *bandits* et *souldarts* du moyen âge, les réunions armées ont subi bien des transformations avant de devenir permanentes.

Les *armées permanentes* datent en France de Philippe-Auguste.

— « Depuis ce temps, dit l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, destiné à souffrir et à se dévouer pendant la paix comme au milieu des travaux de la guerre, le soldat devient un instrument passif entre les mains des rois; aussi ces derniers ne cessaient-ils de lui prodiguer les mots pompeux de *gloire*, de *fidélité*, d'*honneur militaire*, toutes les fois qu'ils se trouvaient en péril. »

Et n'allez pas croire que ces mots ne s'adressent qu'aux simples soldats; non, les chefs s'enorgueillissent de ce titre de soldat, et c'est aux capitaines comme aux caporaux qu'ils s'adressent.

Nos mœurs, notre civilisation, notre aspiration peut-être, nous portent à nous former une autre idée de notre armée actuelle, de notre soldat; nous le considérons comme payé, soldé par la nation pour se trouver en dehors du droit commun et protéger les intérêts de tous, — soit contre les étrangers, — soit contre quelques individus, qui voudraient faire dominer leur volonté.

*
* *

Le rôle des armées est au moins aussi important dans les temps modernes que dans l'antiquité.

Ainsi, en Afrique, l'armée française est propagandiste et civilisatrice, cela est incontestable.

En Orient, elle a arrêté l'usurpation russe, c'est-à-dire barbare ;

Elle ne s'est pas seulement couverte de gloire, elle a jeté le poids d'une épée lourde dans la balance politique et a rendu faciles les arrangements des diplomates.

Mais, malgré ses succès, il est des gens qui critiquent son organisation. Quantité de volumes ont été publiés sur cette matière ; de nombreuses réformes ont été proposées. Nous ne pouvons discuter ici une aussi importante question ; elle fera le sujet d'une de nos prochaines études : l'Armée.

*
* *

D'ailleurs, pour accepter de suite les réformes proposées dans ces ouvrages, quel que soit leur degré apparent d'utilité, comment faire?

Ne sait-on pas qu'aucune réforme n'est possible instantanément, car toutes ont à heurter trop d'intérêts, de préjugés enracinés et d'habitudes. On ne peut transformer un peuple soldat en un peuple pasteur par la seule puissance de la volonté.

L'établissement du camp de Châlons est venu montrer une fois de plus combien l'esprit militaire est encore dominant en France. L'empressement du public à visiter et à assister aux luttes de ces tournois des chevaliers modernes — la gaieté, l'entrain, la variété des occupations et des distractions du troupier — faisaient envie aux citadins visiteurs.

*
* *

Bien d'autres signes indiquent encore que le Français est plus soldat que citoyen, et cependant beaucoup n'en veulent pas convenir : — l'affectation avec laquelle quantité de simples et paisibles individus prennent les manières soldatesques dès que l'occasion leur en est offerte, le murmure qu'occasionne toujours une dissolution de la garde nationale.

Il est vrai qu'en ce cas, ce sont ceux qui n'en font pas partie qui crient le plus fort,

ou encore ceux qui se faisaient mettre à *l'hôtel des haricots* pour refus de monter leur garde;

De même, les *héros* des émeutes pour la *liberté de la presse* sont généralement des gens qui ne savent pas lire.

*
* *

Le Parisien surtout, est soldat dans l'âme; il a de la poudre dans le sang.

Simple *pékin*, il aime à se donner de ridicules allures de militaire; c'est le tic d'Horace Vernet, bien plus fier d'être capitaine de la garde nationale à cheval que d'être un grand peintre;

Encore ne peint-il guère que des batailles.

*
* *

Il n'est pas le seul qui ait cette manie.

Tel bourgeois se fait peindre en militaire, bien qu'il n'ait que peu ou point servi; ou encore, en garde national.

L'apothicaire C. G... affecte de porter une redingote longue et boutonnée du haut, des bottes fortes, un col en crin; pour passer, non pour médecin, comme c'est la faiblesse générale de ses confrères, mais pour militaire.

*
* *

Cette prétention ridicule, mais innocente au fond, lui a valu un désagrément assez grave.

Un jour, il fut pris pour un vrai guerrier par un bourgeois rageur, ennemi-né du militaire, qui, à cause de son costume semi-soldatesque, le provoque de la façon la plus brutale et la plus grossière.

M. C. G. arriva seul sur le terrain.

— Monsieur, dit-il à son agresseur en sortant une petite boîte de sa poche, je ne me bats *qu'à mort*.

— Mais vous êtes seul, monsieur !

— Oh ! parfaitement; ces messieurs, dit-il en montrant les témoins qu'avait amenés l'autre, — sont bien inutiles. Je suis l'insulté, j'ai donc le choix des armes.

Puis, ouvrant sa petite boîte et montrant les deux pilules qu'elle contenait :

— L'une d'elles est empoisonnée, l'autre est inoffensive; choisissez, monsieur, je suis généreux.

Le provocateur recula. M. C. G., qui, au fond, ne demandait pas mieux que les choses en restassent là, consentit sans grandes difficultés à ce que l'on *plumât les canards*.

*
* *

L'avocat L... a des moustaches qui scandalisent le palais de Justice, et lui valaient jadis de temps en temps un mot du spirituel président Séguier.

Il n'est pas jusqu'au débonnaire notaire K... qui n'affecte des allures martiales.

A défaut de *soldat*, le Parisien aime au moins à passer pour chasseur.

*
* *

Enfin, les premiers joujoux aimés de l'enfant de Paris, c'est un tambour, un sabre, un fusil.

Il n'est pas jusqu'aux femmes qui ne rêvent parfois de Jeanne d'Arc, de Jeanne Hachette et autres *soldates* célèbres.

Ne sait-on pas qu'il est aux Invalides plusieurs *officiers-femmes* qui portent cette médaille de Sainte-Hélène, qui, disent les *vieux débris*, comme la médaille militaire, *dégote la Légion-d'Honneur, qu'on donne aussi à des faignants de pékins.*

Du reste, quand il voit la croix de la Légion-d'Honneur sur la poitrine d'un militaire, le bourgeois dit : *En voilà un qui ne l'a pas volée !*

Quant aux amis du décoré, ils disent : — « Chance ou faveur ! c'est moi qui aurais dû l'avoir ! »

*
* *

Pour dernier trait, n'oublions pas le désir qu'ont les soldats, revenus dans leurs foyers, de conserver un signe militaire qui les distingue des autres.

*
* *

Ce trait particulier de vouloir montrer à tout le monde qu'on a servi, vient d'être mis en relief par l'institution de la médaille de Sainte-Hélène, institution qui prouve combien l'empereur connaît la fibre nationale.

Il faut bien le dire, malgré quelques railleries des jeunes gens sur l'affectation de ces vieux braves à se décorer, c'est toujours avec une vive sympathie que les yeux se portent sur ceux qui s'en parent simplement ; mais la vanité, qui a porté quelques-uns à faire salir la médaille d'une couche d'or ou de cuivre, excite avec raison le sourire.

Allons donc! le bronze des batailles convenait au signe de ces hommes de bronze, récompensés enfin par le bronze fondu des canons ennemis!

FIN.

Paris, — Impr. de Dubuisson et Ce, r. Coq-Héron, 5

PARIS-VIVANT

LE

GÉNIE



PARIS. — TYPOGRAPHIE DE PILLET FILS AINÉ
rue des Grands-Augustins, 5.

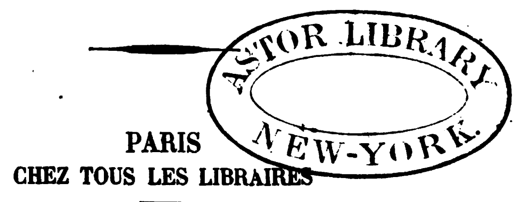
PARIS-VIVANT

PAR DES HOMMES NOUVEAUX

LE GÉNIE

ET

SES DROITS



PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

G. DE GONET, éditeur, 6, rue des Beaux-Arts.
1858

LE GÉNIE

ET SES DROITS

SOMMAIRE :

L'homme inventeur et créateur. — Le progrès. — Variétés d'inventeurs : Les sérieux, les ridicules, les impuissants, les fantaisistes, les plagiaires, les contrefacteurs. — L'association. — Propriété littéraire, artistique et industrielle. — La folie des hommes de génie. — Les *hommes d'affaires*. — Les exploiteurs du génie. — Les bailleurs de fonds. — Grandeur et misère de l'auteur ou inventeur. — L'utopie de *Paris-Vivant*. — Une idée bonne ou mauvaise. — Le mot bienheureux.

Le génie de l'homme est essentiellement inventif et créateur.

Non-seulement il s'est merveilleusement

servi des choses créées par Dieu, mais encore il les a pliées à son usage de la façon la plus ingénieuse ; il a pénétré les secrets de la nature ; il a découvert les propriétés de la matière et en a tiré le parti le plus éclatant.

Quelle activité dans les villes et dans les campagnes ! quelle variété dans le travail ! que d'améliorations successives ! quels progrès !

Tout cela n'est que l'application du génie inventif de l'homme.

C'est ainsi que son âme a donné une vie aux choses matérielles.

Et il ne s'arrête pas dans ces vaillantes conquêtes de la paix.

Je ne sais pas ; je ne puis pas ; — voilà pour lui les mots pitoyables de l'impuissance et de la lâcheté.

Douter du progrès, lui refuser l'hommage qui lui est dû, c'est après tout une manière de le trahir ;

C'est faire nombre avec ceux qui travaillent contre lui.

Méconnaître la loi du progrès, c'est être indifférent au progrès, c'est encourager ceux qui l'outragent.

Douter de la vérité c'est être indifférent pour elle;

C'est refuser de la défendre quand elle est attaquée, soit par les peuples, qui la doivent respecter, — soit par les gouvernements, qui ont mission de la protéger, dont c'est l'intérêt bien entendu.

En pareil combat, celui qui s'abstient est complice de celui qui attaque.

*
* *

Comme être intelligent, être moral et être

social, l'homme a couvert le monde de ses inventions.

L'inventeur est un type qui a plusieurs variétés, quoique le mot *inventeur* ne soit pas scrupuleusement exact.

Car on n'invente pas, à proprement parler.

Chaque *inventeur* est un ouvrier social qui continue le travail de ses devanciers.

Il y a l'inventeur sérieux, celui qui produit une chose grande et utile;

Il meurt souvent de faim, par sa faute, à cause du prix exorbitant qu'il attache à son invention; — par la faute de l'exploitation à laquelle il finit souvent par céder.

* * *

Il y a l'inventeur qui n'invente rien du

tout; c'est une sorte de fou qui prend pour des inventions les rêves de son imagination en délire, les fantaisies inapplicables de son esprit; tels étaient autrefois les *Alchimistes*; auxquels, toutefois, malgré leurs erreurs, malgré leurs folies, la chimie est redevable de progrès immenses.

Et il en est toujours ainsi.

L'inventeur le plus ridicule est un initiateur, un pionnier de l'avenir, un chercheur qui met l'humanité sur la piste d'une voie nouvelle.

En effet, rien n'a été inventé d'un coup.

Pétin est un *blagueur*, il n'invente rien de pratique; ses ballons sont des mystifications, mais il a le mérite — et c'en est un — de s'avancer dans ce chemin des recherches aérostatiques qui aboutira quelque jour à la navigation dans l'air.

Alors on criera au prodige, — comme on

l'a fait pour la *vapeur*, à laquelle personne ne croyait et dont les premiers essais furent également ridicules et inapplicables.

*
* *

Il y a encore le plagiaire qui, de bonne foi et sans s'en douter, copie les inventions des autres;

— Il y a pour sous-variété le *contrefacteur*, — plagiaire de mauvaise foi.

Enfin il y a le *perfectionneur*, — celui qui rend praticable une idée que son inventeur proprement dit n'avait fait qu'indiquer ou effleurer; — et celui qui perfectionne et transfigure, en l'améliorant, une invention qui auparavant allait tant bien que mal.

*
* *

Parmi les inventeurs il nous paraît logique de placer l'homme de lettres, l'écrivain, le publiciste.

Car enfin inventer un drame, un livre, un poëme;

En forger le sujet, en dessiner les scènes, l'exécuter, — tout cela donne autant de mal au moins que d'inventer le clysopompe à jet continu;

La cafetière-modèle;

Le siccatif inaltérable;

Le drap imperméable;

Le sous-pied mécanique;

La canne à dard;

Le parapluie de famille ;

Le carton bitumé ;

La redingote britannique ;

Le soufflet à musique ;

Le crachoir hygiénique ;

La pommade de léopard.

* * *

Quel qu'il soit, l'inventeur a droit à une protection sérieuse de la part de la société ;

Et de son côté la société a des droits sur l'invention.

En effet, l'homme réduit à ses forces individuelles est pour ainsi dire absolument incapable de mettre à profit les richesses de la nature.

C'est la société qui fait l'inventeur.

Dans l'isolement de la vie sauvage, l'homme n'est guère capable que de se procurer une nourriture toujours précaire et parfois insuffisante.

Cette impuissance des hommes divisés démontre la nécessité de l'association ; elle prouve, contre la philosophie sauvage de l'isolement, que l'homme est né pour vivre en société.

Les prodiges des créations humaines se trouvent ainsi expliqués par les efforts des hommes réunis.

Mais les efforts matériels ne sont pas tout, tant s'en faut!

La force physique d'un peuple serait peu de chose en vérité, si elle n'était inspirée par l'intelligence, qui, aidée de l'observation, a enfanté la science, l'industrie.

Intelligence et matière, — voilà l'homme, — et voilà le cachet des œuvres de l'homme.

C'est son génie qui a découvert les étonnantes puissances de la vapeur, en combinant l'élasticité avec la pesanteur de l'atmosphère;

C'est lui qui a inventé ces outils, ces machines, qui l'aident à maîtriser les forces de la nature.

*
* *

La société doit donc favoriser ceux qui se livrent à l'invention, au perfectionnement des procédés industriels, ouvrant ainsi à l'humanité une source féconde de richesses et de bien-être.

Protection, garantie, voilà ce que doit l'État à ces bienfaiteurs qu'on appelle inventeurs;

C'est-à-dire à ceux qui revêtent d'un procédé d'application une découverte scientifique faite par eux ou par d'autres.

* * *

Toutes les législations reconnaissent un droit *privatif* à l'inventeur sur son invention;

Nous estimons que ce droit devrait être *expansif*.

Voici ce qui se passe :

Le droit *privatif* dure un certain nombre d'années.

A l'époque déterminée par les lois, l'inventeur dépossédé doit voir son invention tomber dans ce qu'on appelle le *domaine public*.

— On ne diffère que sur ce droit temporaire.

*
* *

L'empereur Napoléon III a écrit ces lignes remarquables :

« — Je crois que l'*œuvre intellectuelle* est une propriété comme une terre, une maison, qu'elle doit jouir des mêmes droits et ne pouvoir être aliénée que pour cause d'utilité publique. »

Ces paroles sont l'expression de la justice et trouvent leur sanction dans la conscience publique.

Le difficile est de régler les droits de cette propriété et ceux de la société. « Mais, dit-on, il y a la loi sur les brevets d'invention. »

Loi respectable en effet, mais qui ne paraît pas définitive, puisqu'en ce moment même, à l'heure où nous mettons cette étude sous presse, le conseil d'État élabore un projet sur cette matière.

Et puis si le brevet d'invention actuel est une garantie pour l'inventeur, c'est aussi une charge pesante (ici *charge* est pour servitude).

En effet, comme l'a dit un homme de lettres de nos amis, Alph. Karr, parmi les tribulations qui attendent les inventeurs dans l'état actuel de la législation sur les brevets, il faut compter l'amende de 1,500 fr. imposée à leur découverte.

*
* *

Et ce cher Balzac,—dont nous ne pouvons

plus presser la main loyale, — que n'a-t-il pas dit pour revendiquer, lui aussi, les droits de l'âme, du cœur, de l'esprit, de l'invention?...

Et combien serait pâle, après ses éloquentes réclamations, toute jérémiade sur ce sujet?...

*
* *

Le génie est tellement beau, tellement grand, imposant, sacré, qu'on n'ose pas le calomnier ouvertement; on n'ose pas même inventer contre lui ces grandes infamies qu'on prête si volontiers à la probité. On se cache pour calomnier le génie, — comme quand on a à commettre une faute honteuse; — on ne dit pas : « Cet inventeur est un lâche, un scélérat; » on dit : « *Il est fou!* »

C'est avec ce mot là qu'on tue le génie et même le talent; mais on ne le fait qu'en cachette, entre soi. Médisance cachée et par cela seul plus perfide. Qui oserait dire en effet tout haut, en public, ce que l'on dit si hypocritement tout bas : « Le sculpteur X. s'occupe de sa *Médée*, une statue splendide, mais ridicule, manquée, impossible et qui ne se vendra pas. » — « V. est un dessinateur à effet, mais il manque absolument de ce qui fait les œuvres durables, l'élévation, et c'est là surtout sa prétention. »

De même, qui oserait dire publiquement que Christophe Colomb, Salomon de Caus, Papin, Jacquart, le pisciculteur Rémy, sont des fous. On ose à peine le dire des poëtes Schakespeare, Molière, Corneille, Racine, Voltaire, Rousseau, Châteaubriand, Hugo, Balzac, Lamartine, Gérard de Nerval, et leurs frères en poésie, Beethoven, Rossini, Mozart, Listz, Berlioz, Granville, Gavarni, Lorentz.

*
* *

Le Rédempteur de l'humanité a été traité de fou et crucifié comme criminel.

Avant et depuis son ère, tout homme qui a produit une idée nouvelle, originale quelconque, a été désigné comme insensé au mépris des peuples.

Il n'est proclamé grand que du jour où il a réussi.

Aristote, Platon, Socrate, saint Paul, saint Augustin, saint Vincent-de-Paul, Saint-Simon, Fourier, R. Owen, Swedenborg, Mesmer, Gall, et des milliers d'autres dont la liste serait trop longue.

*
* *

Ce sont surtout les *hommes d'affaires*, les *hommes pratiques* qui prodiguent cette insulte si cruelle à la supériorité dans tous les genres.

Faire passer un homme pour insensé, c'est le chef-d'œuvre de la méchanceté humaine; et le faire enfermer comme tel est ce qu'il y a de plus sublime en ce genre diabolique. « *Il faut tuer son ennemi*, » a dit Machiavel.

Certes c'est là une manière expéditive de s'en débarrasser; mais il en est une autre bien plus implacable, bien plus féroce, faire croire qu'il est fou.

Ah! combien de fous sublimes! Et quel homme de génie, quel inventeur, quel héros

a échappé à cette calomnie de l'enfer, œuvre de la médiocrité jalouse et de l'impuissance envieuse.

Le mot *folie* est l'éteignoir que la cruauté et la bêtise posent sur la lumière du talent.

*
* *

Cette législation qui s'applique aux inventions industrielles et dans une certaine mesure aux œuvres d'art et aux travaux littéraires, a été vivement combattue par les uns, à plusieurs points de vue, et par les autres ardemment défendue.

Cette face de la question du droit de propriété a été violemment agitée dans ces derniers temps et a soulevé des tempêtes.

Vains combats ! Le problème est toujours irrésolu d'une manière satisfaisante.

C'est qu'on s'est appliqué de tous côtés à n'envisager qu'une des faces de la question, bien qu'elle soit essentiellement complexe.

On n'a considéré que l'inventeur, que l'auteur ou que la société seule; on ne s'est préoccupé, dans ce véritable conflit entre l'intérêt particulier et l'intérêt général, les uns que de celui-là, les autres, que de celui-ci.

L'économiste K .., qui veut la concurrence et la liberté absolue du commerce, ne voit que l'intérêt du consommateur, et méconnaît presque absolument le droit de l'inventeur ou de l'auteur.

Par contre, l'économiste B..., qui est partisan du système prohibitif, méconnaît pour ainsi dire sans réserve le droit de la société sur l'invention ou sur l'œuvre, sur le *pro-*

duit, comme disent ces messieurs, qui ont divisé les hommes en *producteurs* et en *consommateurs*.

Eh bien ! ces deux manières de voir sont également fausses, parce qu'elles sont exagérées. — La vérité est au milieu, — ce centre qui n'est pas troublé par les passions.

L'intérêt de l'inventeur et l'intérêt de la société appellent une égale sollicitude, méritent une protection égale.

L'injustice commence là où un poids plus lourd fait peser davantage la balance d'un côté que de l'autre.

Auteur ou inventeur, je ne suis pas plus fondé à réclamer un droit absolu, exclusif, égoïste à mon profit, que la société ne l'est à m'imposer, au mépris de mes sacrifices et de mes veilles, l'abandon complet de mon droit de propriété sur mon œuvre, sous prétexte d'*intérêt général.*

Car ce mot *intérêt général* est ici comme cet autre mot *raison d'État.*

Avec ces axiomes de l'égoïsme on peut tout justifier.

*
* *

L'inventeur n'a pas un droit absolu et privatif sur ce qu'il appelle son invention, parce que :

1° Comme membre de la société, il lui doit, dans la mesure de ses forces, de son génie, de sa capacité, de ses aptitudes, de son travail, une sorte de rémunération pour la protection et l'aide qu'il en a reçues; vérité trop évidente pour qu'il soit besoin de la développer.

La doctrine *chacun chez soi, chacun pour soi* est, prise à la lettre, une doctrine impie, cruelle, et qui plus est, paradoxale, inapplicable dans l'état de société ;

2° Les œuvres et inventions d'un homme ne sont pas tellement siennes que, pour les produire, il n'ait profité, dans une large mesure, des œuvres et inventions de ceux qui l'ont précédé dans la vie.

Rien de nouveau sous le soleil, cela veut dire :

Rien ne s'invente dans l'acception rigoureuse du mot ; rien ne sort tout armé du cerveau de l'homme, comme Minerve sortit du cerveau du dieu de l'Olympe.

Si ingénieux que soit un homme, il n'invente pas d'un seul jet ; si merveilleux que soient les produits du génie humain de nos jours, il est incontestable que tout cela est enté sur le génie et sur les œuvres du passé.

L'inventeur est bien moins le fils de ses œuvres que le continuateur des générations éteintes.

On peut citer ceux qui ont enrichi la science, mais non pas celui qui l'a créée ;

Édifice dont le sommet n'est pas terminé, et auquel chaque siècle a apporté sa part de matériaux et aussi sa part de travail et de génie, de dévouement, de progrès, de grandeur.

*
* *

Ce que nous disons des sciences s'applique aux arts et aux lettres.

Si donc nos œuvres et nos inventions sont bien nôtres, elles sont aussi celles de l'humanité.

Et de même que nous nous sommes volontairement ou involontairement inspirés de nos devanciers, d'autres après nous, jouissant du même privilége et des mêmes facilités, feront de nos œuvres les fondements d'œuvres nouvelles.

C'est là une des applications vivantes et palpables de la grande loi de la solidarité humaine.

* * *

Auteur ou inventeur, l'homme est avant tout membre de la grande famille humaine.

Il est placé entre le passé, d'où il tire son origine et son *suc*, — si l'on peut dire ainsi, — et l'avenir auquel il doit léguer les aliments et les forces intellectuelles dont il n'a été que le dépositaire, l'usufruitier.

Si bien que l'inventeur qui meurt avec son secret est coupable d'avoir causé un dommage à la société. La loi ne le dit pas, mais la morale et la justice éternelle le proclament.

Votre invention n'est pas plus à vous pour en faire un mystère et l'emporter dans la tombe — comme un avare impitoyable et jaloux — que votre propriété mobilière n'est à vous pour en abuser, pour nuire à autrui.

Car Dieu ne vous a pas plus créé *propriétaire* qu'il ne vous a créé *inventeur*.

Sans la société vous ne seriez ni l'un ni l'autre.

La société a donc un droit sur votre propriété et sur votre invention, droit qui trouve sa sanction dans les devoirs de protection qui lui incombent et que vous avez le droit d'exiger d'elle pour votre propriété et pour votre invention.

*
* *

Ces vérités sont banales à force d'être frappantes.

Qu'on nous les concède sans difficulté, nous le croyons.

Mais là n'est pas le nœud de la question.

Ce nœud paraissant difficile à défaire, on fait comme Alexandre, qui, désespérant de délier le *nœud gordien*, le coupa d'un coup d'épée.

Mais le brave homme éluda par là l'oracle ; il ne l'accomplit pas.

De même font nos économistes modernes, qui, pour résoudre le problème de la propriété littéraire, artistique et industrielle, tranchent la question avec le sabre de la

liberté absolue et de la concurrence absolue, en dépouillant l'auteur et l'inventeur, ou avec l'épée de la prohibition et du monopole, en dépouillant la société d'un droit qu'on peut appeler *naturel* et qui, en tous cas, est étroitement lié aux intérêts les plus vivants de l'humanité.

*
* *

Ce qu'il faut pour concilier tous les droits et tous les devoirs, c'est déterminer d'une manière exacte, d'un côté la mesure de l'abandon que l'auteur ou l'inventeur doit faire de ses droits,

D'un autre côté, la rémunération qu'on doit lui garantir pour ce qu'il appelle son œuvre, qui n'est que la parcelle par lui apportée à l'œuvre continue de l'humanité.

Cela est juste.

Autrement, voyez l'antagonisme funeste! Le monde n'est plus une réunion pacifique et fraternelle de penseurs et de travailleurs; c'est une arène qu'ensanglantent les divisions.

Avec les législations existantes sur la propriété dont il s'agit ici, c'est un combat perpétuel.

Douloureux spectacle! ce martyrologe est long et maculé de sang à toutes ses pages.

C'est la société qui, accapareuse et défiante, commence d'abord par s'arroger le droit de repousser ou d'admettre telle ou telle œuvre, telle ou telle invention; d'accorder à son auteur le droit de propriété ou de l'en priver arbitrairement, non par parti pris, non par haine de la science, des arts, du progrès, — comme le disent les lèvres injustes qui sont ennemies quand même de l'ordre social, — mais par inintelligence, par routine, pour imiter Alexandre; — c'est plus tôt fait!

*
* *

C'est ainsi encore que la société croit devoir permettre ou interdire la reproduction des œuvres de l'intelligence et des produits de l'industrie, selon, nous ne dirons pas le caprice, mais tout au moins le bon plaisir, le jugement de ses législateurs et de ses gouvernants.

Quand il lui arrive de protéger, c'est dans une mesure toujours assez médiocre; protection qu'elle vend d'ailleurs à prix d'argent, quand, pour être tout à fait morale, elle devrait être gratuite.

Il lui arrive bien de se décider à acquérir légalement certaines inventions ou certaines œuvres de l'intelligence; mais ce fait est fort rare; exception confirme la règle.

Et puis, cette acquisition légale ne constitue-t-elle pas une véritable anomalie ?

N'est-ce pas une flagrante et dérisoire contradiction avec ses principes ?

Effectivement, par là la société reconnaît aux auteurs et inventeurs ce droit de propriété *absolue* que, d'un autre côté, elle leur conteste par l'institution des brevets !

Or, cette propriété *absolue* de l'auteur et de l'inventeur sur ses œuvres, n'est pas plus juste, plus raisonnable, plus éqnitable, plus logique, que le droit absolu du propriétaire sur la terre, les maisons ou autres.

Il n'y a pas de droits absolus, de droits sans restrictions ni limites.

L'auteur et l'inventeur n'ont pas plus *créé* leurs œuvres que le propriétaire n'a *créé* sa propriété.

La société a donc le droit de limiter leurs droits ; j'ose dire que c'est son devoir.

Elle doit aussi, en les limitant les conserver.

De même doit-elle agir par rapport aux droits généraux, aux droits de l'humanité.

*
* *

Mais point.

L'auteur ou l'inventeur n'a point été protégé par la société avec cette sollicitude maternelle qui l'eût tant encouragé, qui lui eût été si nécessaire, et par la diffusion de ses travaux, si utile à tout le monde.

Tel qu'un enfant dont on emprisonne les membres et dont on limite les mouvements, étouffe dans ses liens et est exposé à des chutes dangereuses, tels les produits de l'intelligence ont trop souvent été enlacés dans une foule de liens gênants et funestes par les tuteurs de l'intelligence, ces nourriciers parâtres du génie!

Allons donc! Il fallait le laisser grandir,

marcher et s'épanouir à l'aise au vivifiant et radieux soleil de la liberté, sous les brises fortifiantes et embaumées de l'indépendance.

En pensant aux souffrances des Gutenberg, des Fulton, des Jacquart, des Gilbert et de tant d'autres, combien nos cœurs se serrent, et quels regrets douloureux nous éprouvons, enfants d'une époque qui ouvre des palais à l'industrie et aux beaux-arts, appelant tous les peuples aux luttes pacifiques de l'intelligence, au glorieux et sacré concours des produits de l'activité humaine!...

Et jugeant par comparaison, nous nous faisons une idée par les merveilles enfantées par ces hommes de génie incompris, méconnus, abandonnés, calomniés, trahis, de ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été encouragés et placés dans une sphère de liberté.

Mais les tuteurs de l'esprit les ont étouffés dans les langes de la routine;

Ils les ont frappés d'injustes jugements;

Ils les ont entravés par le préjugé, le mauvais vouloir, l'indifférence, l'iniquité.

*
* *

Cependant, plus la civilisation a marché, et plus on est tombé d'accord sur ce point que l'auteur ou l'inventeur a droit non-seulement à notre stérile admiration et à notre gratitude théorique, mais encore à une rétribution matérielle proportionnée à l'importance et à l'utilité de son œuvre.

Les gouvernements ont également reconnu les droits de la société à la jouissance des découvertes et des œuvres des inventeurs et des auteurs.

Partant de ces principes vrais, les gouvernements ont fait appel aux lumières des légistes, des économistes et des hommes poli-

tiques, leur demandant les moyens les plus efficaces de protection pour ces deux intérêts.

Mais les légistes, les économistes et les hommes politiques, imbus des plus fâcheux préjugés de routine, dominés par un funeste esprit de restriction, ne se sont pas montrés à la hauteur de la mission qu'on leur confiait.

Ils ont fait un mauvais replâtrage et se sont contentés d'apporter de stériles modifications à la loi sur les *brevets d'invention.*

Moyen inefficace, impuissant, désastreux.

Et c'est alors qu'il est arrivé que l'État, tout en sanctionnant la loi, la violait et en reconnaissait implicitement l'imperfection, en achetant, pour les mettre dans le *domaine public*, certaines découvertes et certains ouvrages.

Cela est arrivé, entre autres, pour la *photographie* et pour le *Traité des vaches laitières.*

*
* *

C'est pourquoi la société se demande comment elle n'est pas de même appelée à jouir pleinement de toutes les autres découvertes modernes, qui lui seraient non moins utiles et agréables que celles-là !

Et de leur côté, les autres inventeurs et auteurs se demandent pourquoi ce privilége, pourquoi cet avantage accordé à quelques-uns et non point à tous.

En effet, tous se croient au moins aussi utiles.

*
* *

Le remède à cette situation fâcheuse, dont nous n'avons fait qu'esquisser à la hâte les désavantages, est *dans la sage application de la liberté organisée.*

La liberté est comme ces substances à la fois dangereuses et bienfaisantes selon l'application qu'on en fait et la manière dont on les administre.

Nos praticiens habiles en font de précieux remèdes ; les inhabiles en font des poisons.

Organiser la liberté d'exploitation est chose facile. Voici comment :

Réserver à l'auteur ou à l'inventeur les bénéfices auxquels il peut légitimement prétendre ;

Faire jouir immédiatement la société des

avantages des œuvres et inventions ; l'en faire jouir le plus largement, le plus libéralement possible ;

Concilier ainsi l'intérêt de l'individu et celui des masses, qui tous deux doivent être chers à l'État.

Ces intérêts paraissent être opposés ; mais, en réalité, il n'en est rien ;

Attendu que l'intérêt de l'individu étant que son invention lui rapporte tout ce qu'elle est susceptible de lui rapporter, eu égard à son degré d'utilité pratique ou à la somme de satisfaction intellectuelle qu'elle procure, et l'intérêt de la société étant que la susdite invention lui soit donnée à jouissance sans restriction et aux meilleures conditions possibles,

Il en résulte que la diffusion de l'invention est le point de jonction où ces deux intérêts se rencontrent et marchent fraternellement de pair, au lieu de se combattre, et soutenus l'un sur l'autre, solidaires l'un de l'autre,

sous l'œil protecteur de la justice rendue, de la liberté conquise.

*
* *

Tout le contraire arrive sous l'empire des lois existantes sur la propriété littéraire et sur les brevets d'invention, si respectables que soient les sentiments qui les ont inspirées, si honorables et si bien intentionnés que soient ceux qui les ont faites.

Ces lois ne profitent à personne,

Ni à l'inventeur ou auteur,

Ni au public,

Ni à l'État.

Elles blessent la diffusion de l'œuvre en donnant à l'inventeur le droit d'exploiter seul, pendant un temps déterminé, son invention et en privant par là la société des avantages qu'elle tirerait assurément si tout

le monde pouvait se livrer à cette exploitation dans le vaste champ d'une concurrence, cette fois loyale, et sous la vive pression d'une émulation féconde.

* * *

Rien n'est éloquent comme les exemples et comme es chiffres.

Eh bien! si l'État n'eût point acquis et jeté dans le domaine public l'invention de Daguerre, il ne se serait très-certainement pas fabriqué la dixième partie des daguerréotypes qui existent aujourd'hui; et cette invention ne fût peut-être jamais arrivée au degré de perfection qu'elle a acquise, sans compter ce que l'avenir lui réserve sous l'empire de la liberté.

D'un autre côté, jamais il ne s'est autant

vendu d'exemplaires d'un livre quelconque que lorsqu'il est tombé du domaine privé dans le domaine public. Et ce, non pas seulement parce qu'il aura été vendu à vil prix, ce qui du reste est bien un avantage.

Car les œuvres de Corneille, Racine, Molière, Anquetil ont eu, depuis ce demi-siècle, certaines éditions à des prix plus élevés que ceux des éditions primitives ;

C'est que les exploitants ou éditeurs de ces ouvrages (et nous en pourrions citer bien d'autres), étant plus nombreux, il y a eu, à côté de la concurrence du laid et du défectueux à vil prix, la concurrence du beau et du soigné à prix maintenu.

De tous ces efforts est résulté une diffusion immense.

Alléguera-t-on la valeur intellectuelle des œuvres des écrivains que nous venons de citer, pour rétorquer notre argument ?

Mais nous avons répondu en écrivant le nom d'Anquetil.

Tout le monde sait en effet qu'il n'est pas de compilation plus incolore et plus insipide que l'*Histoire de France* de cet homme de lettres.

De même n'est-il pas d'ouvrage du même genre, si supérieur soit-il, qui, en un même temps donné, et sous l'empire du domaine privé, se soit vendu à un aussi grand nombre d'exemplaires.

*
* *

Ces lois blessent non moins les droits de l'auteur ou de l'inventeur, qu'elles ont cependant la prétention de protéger, que les droits de la société, en limitant le droit de l'exploitation.

Ce temps devrait, rationnellement et en bonne justice, être aussi illimité que celui de la propriété immobilière.

C'est parce qu'il en est autrement que d'une part des générations entières sont privées d'œuvres capitales de l'esprit, et que d'autre part on voit de temps en temps les descendants de grands hommes vivant dans la misère.

Est-ce bien réellement protéger l'inventeur que de lui donner.... c'est-à-dire de lui vendre un brevet qui constate sa prétention à la priorité et devient pour lui un titre de propriété négociable?

De même, est-ce sérieusement protéger la société que de limiter plus ou moins le droit *exclusif* d'exploitation accordé à l'auteur?

Allons donc! On obtient par là précisément le contraire du résultat désiré.

*
* *

Pour protéger efficacement à la fois l'individu auteur ou inventeur et la société, il faut :

Conserver et étendre pour celui-là le droit de propriété ;

Donner à celle-ci un droit d'exploitation plus immédiat.

Comment résoudre ce problème?

Le voici :

Les produits de l'esprit peuvent se diviser en deux classes bien distinctes ;

Les *divisibles*

Et les *indivisibles.*

La première classe comprend toutes les œuvres et articles reproductibles,

Tels que :

Livres,
Tableaux,
Dessins,
Sculptures,
Morceaux de musique,
Instruments de musique,
Instruments de chirurgie,
Instruments de mathématiques,
Ustensiles de ménage, etc.

La seconde classe comprend tous les procédés servant à la fabrication de certains produits,

Tels que :

La galvanoplastie, pour la dorure, l'argenture et l'étamage ;

Les différents procédés de teinture, d'impression, etc., apportant une économie ou

une perfection réelle dans la fabrication des produits.

*
* *

Et maintenant, quelle est la position de l'inventeur?

Le plus ordinairement il est pauvre, soit qu'il l'ait toujours été, et dans ce cas ses études et ses expériences ne l'ont point enrichi, soit que, pour arriver à un résultat définitif, il ait épuisé ses ressources.

Ah! l'on ne sait pas ce que souffre un homme qui est travaillé par le génie, la manie ou la folie de l'invention!

On ne sait pas ce qu'il est capable de s'imposer de privations, à quel point il peut se montrer, non-seulement dur pour lui-même, mais barbare pour les siens.

C'est comme la recherche de l'*absolu*, tout y passe, jusqu'au dernier lambeau de la fortune du ménage.

Jusqu'au dernier morceau de pain des enfants, et souvent même, — ô mon Dieu ! jusqu'à l'honneur de la famille !...

Cet homme, jadis bon et affable, est devenu une bête féroce, un loup, un crocodile; il n'a des larmes, des sourires, de la sollicitude, de la tendresse, un cœur que pour son invention.

Toutes les miettes de pain qu'il peut recueillir, c'est pour la souris de l'invention qui lui trotte dans la tête, qui lui grignote la cervelle, après lui avoir rongé le cœur.

Il n'est plus ni époux, ni père, ni citoyen;

Il est une sorte de machine à expériences et à espérances, — l'*homme-invention*.

Un malheureux absorbé, envahi, dévoré par une idée fixe qui l'a rendu ingrat, barbare, sauvage, méconnaissable, — le voilà !

Il ne vit pas, il cherche ; il ne sent pas, il combine ; il n'aime pas, il couve sa réussite.

Il est à l'affût du succès — comme à l'affût du lièvre le chien de chasse devant le terrier. Il ne voit que cela, il n'a pas d'yeux pour le reste de l'univers.

Ce possédé du démon de l'invention a des rages de Vandale, des joies d'homme tombé en enfance, des délires de crisiaque, des espérances de martyr, des désespoirs de damné!

Il passe de l'abattement au bonheur, et retombe de la félicité dans la misère des plus cruelles déceptions.

La vie de cet infortuné se mine ainsi souvent à poursuivre des chimères, des riens, des illusions, des mythes, — le néant.

Et il meurt à la peine, moins maudit encore que plaint par les victimes qu'il a faites.

S'il résiste, au contraire, si moralement fort comme Samson, il soulève le lourd

malheur au lieu d'en être écrasé, et s'il a réellement réussi à inventer une bonne chose, ne croyez pas qu'il ait bu le calice jusqu'à la lie.

Il n'est encore qu'au pied du Calvaire.

La spéculation le guette pour l'attacher sur la croix ;

Et s'il s'y refuse, comme cela lui arrive souvent, — soyez assuré qu'il saura bien s'y clouer lui même !

En effet, l'exploitation de son invention lui est à peu près impossible ; d'abord parce qu'il en est moralement incapable ;

C'est ainsi qu'un auteur de génie ferait sans doute un piètre libraire ;

Ensuite parce qu'il n'a pas les capitaux nécessaires pour tirer parti de son invention.

Il est alors dans la position de celui qui aurait une mine dans son champ, mais n'aurait pas d'argent pour l'exploiter.

Il pourrait, livré à lui-même, récolter des radis, non des millions enfouis.

* * *

C'est alors que l'inventeur va trouver ce croquemitaine des affaires, qu'on appelle un *bailleur de fonds*, un *capitaliste*, un *commanditaire*.

On est capitaliste en prêtant cinquante francs à un marchand de pommes de terre frites pour s'établir;

On est *bailleur de fonds* en mettant trente-deux francs dans un commerce d'allumettes chimiques;

On est *commanditaire* d'un chiffonnier en lui achetant une hotte, un crochet et une lanterne.

De même on est *banquier* avec quelques grains d'or qu'on prête à la petite semaine aux nécessiteux.

*
* *

Le bailleur de fonds n'est jamais sensible aux révérences de l'inventeur qu'à la condition que celui-ci se laissera dépouiller de la plus grande partie des produits de sa découverte.

Les raisons du susdit bailleur de fonds sont celles-ci:

Je *risque* mon argent, cet homme peut être un *toqué*;

Ses belles promesses peuvent ne pas se réaliser du tout;

Un inventeur est comme un auteur, — la paternité l'aveugle;

Toute la perte sera pour moi, s'il y a perte;

Il est donc juste que je me réserve la plus

forte part s'il y a bénéfice; lui, ne risque rien, en somme, que son *idée;* — hum! moi, je risque mes fonds.

*
* *

De son côté l'inventeur se tient à lui-même ce langage :

— Cet affreux floueur veut m'exploiter; c'est moi qui ai eu tout le mal; il aspire à tous les profits, et cela pour une aide de quelque temps, dont je ne puis me passer, il est vrai, mais qui est bien peu de chose... Oh! mais là, bien peu de chose... en comparaison de mes veilles, de mes sueurs, de mes privations, de mes sacrifices, de mes souffrances, de mes angoisses, de mon génie et de ses droits.

*
* *

Et toujours très-confiant dans le succès de son invention, d'ailleurs trop peu habitué aux calculs du négoce pour se décider à se laisser exploiter, il lui arrive souvent de s'écrier :

— Périsse mon œuvre, plutôt que de me voir dépouiller par le *capital homicide !*

Si au contraire il accepte, il doit passer sous les fourches caudines que le bailleur de fonds a dressées pour lui et pour ses pareils.

Encore ne trouve-t-on pas toujours des gens disposés à risquer leur argent sur l'idée d'autrui.

On ne remue pas à la pelle, on ne laisse pas traîner dans les rues des capitalistes

qu'on n'ait qu'à cueillir sur le fumier de l'agiotage, pour les transplanter dans son laboratoire ou dans son cabinet.

L'argent est de sa nature défiant et rebelle aux aventures.

Il a toujours à l'endroit des inventions le doute de saint Thomas à l'endroit des plaies du Christ.

Il veut toucher le succès, au moins par la pensée, avant de se laisser aller.

Il est comme les courtisanes, il ne se donne pas, il se vend, — et fort cher.

Encore n'a-t-il pas, comme ces malheureuses, des heures de molles langueurs et de tièdes émotions.

Il ne connaît pas ces faiblesses;

Il est sévère comme la loi, invulnérable comme le cœur d'un *héros*.

Il ignore la poésie de l'attendrissement et la sainte duperie des larmes.



Ses joies, à lui, ce sont des chiffres.

Ses larmes, c'est son indifférence de métal pour celles qu'il fait répandre.

Pleurez, soit, mais payez!

Payez, rapportez, donnez dividendes, bénéfices et intérêts, ou il se retire de vous avec dédain, avec cruauté, et, s'il le peut, il vous coupera les jarrets par la main du geôlier, il vous mettra sur le pavé par la main de l'huissier, — ce garde du corps de l'argent, ce *bravo* du capital.

* * *

On ne trouve donc pas toujours un bailleur de fonds.

Tel littérateur qui a consacré une partie de sa vie — si courte, hélas! pour si mal en user — à un travail consciencieux, cherche

souvent en vain un éditeur, même en offrant de lui abandonner tout le produit de la première édition de son ouvrage.

Pour les auteurs célèbres, plus faciles sont, il est très-vrai, les moyens de publication; mais les résultats matériels sont déplorables pour les masses; et, qui le croirait? non moins déplorables pour les auteurs et pour les éditeurs eux-mêmes.

Les prétentions des sommités littéraires et artistiques, sont, en tant qu'au moment où elles livrent leurs œuvres, exorbitantes.

Qu'arrive-t-il?

C'est qu'un éditeur, pour sortir d'un embarras pécuniaire, achète la propriété d'un ouvrage qu'il juge devoir lui procurer d'abondantes rentrées immédiates, à un prix tellement exagéré, quant à présent, que jamais il ne pourra faire de bénéfices sur cette opération.

De son côté l'auteur, ayant aliéné sa propriété et n'ayant plus l'espoir d'une rému-

nération éventuelle proportionnée au succès, et frustré par cela même du prix légitime de son travail, ne perdra pas son temps à améliorer son œuvre.

Et le respect de son nom ! direz-vous.

Et la gloire !

Et le soin de sa réputation !

Indiquez-nous donc ceux qui travaillent pour la gloire !

Le respect de son nom ?

Il y a les *réclames* payées aux journaux pour le porter aux nues, et la police correctionnelle pour le venger des outrages.

Quant à sa réputation, elle est faite, et l'insuccès d'une œuvre se répare par le succès d'une autre.

***

Pour que l'auteur, le public et l'éditeur y

trouvent réellement leur compte, il faut que :

Tout libraire puisse imprimer les livres du domaine privé en payant une rétribution prédéterminée ;

Que tout fabricant puisse fabriquer aux mêmes conditions que l'inventeur ou son subrogé un objet breveté,

*
* *

Dans ces convictions, nous avons trouvé simples et pratiques les idées suivantes, qui peuvent ne servir à rien du tout et être considérées comme la fantaisie d'un homme de plume en gaieté ;

Ou encore être prises au sérieux par quelque légiste, économiste ou tel autre homme pratique, et servir alors de canevas, de no-

tes, de renseignements à une loi de la propriété littéraire, artistique et industrielle.

Mais ceci regarde les hommes graves de la politique militante; *Paris-Vivant*, qui n'est qu'une série de tableaux de mœurs pris dans le vif, n'a rien à y voir.

Aussi bien cette étude aurait pu s'appeler *l'Inventeur*.

*
* *

Voici donc notre rêve, une utopie si l'on veut, mais en tous cas fort innocente :

C'est le plaidoyer des écrivains, artistes, inventeurs en général.

(Mais comme dans toute cause il y a deux avocats au moins, il va sans dire que d'autres écrivains, artistes et inventeurs ont le droit de se passer la fantaisie d'en publier d'autres.)

*
* *

Tout auteur et inventeur est propriétaire de son *œuvre* dès qu'il a satisfait aux règlements annexés à la loi.

Cette propriété confère à celui qui l'a acquise tous les avantages de la *propriété immobilière.*

Cependant, comme l'exploitation de cette propriété est d'intérêt général, tout individu a le droit d'exploiter ladite propriété, à la condition de payer à son propriétaire une redevance fixée à dix pour cent du prix de vente. Cette prime sera toujours basée sur le prix annoncé aux acheteurs.

*
* *

Tout débitant d'articles brevetés ou de publications artistiques ou littéraires qui n'aura pas satisfait aux prescriptions précédentes, sera traité comme s'étant frauduleusement emparé du bien d'autrui.

Vous voyez que nous n'y allons pas de main morte!...

Il importe de remarquer ici que la loi, à raison de l'élévation de son principe, exige qu'aucun des effets qu'elle doit produire ne puisse être détourné par un règlement dont les clauses ne seraient point adéquates à la pensée qui l'a dictée.

Ce règlement doit donc être aussi libéral que la loi elle-même.

Aussi faut-il que les titres de propriété

soient délivrés à des conditions faciles à remplir. Nous laissons de côté la question fiscale : le gouvernement peut croire que la propriété industrielle lui est redevable d'un impôt, à titre égal que la propriété mobilière et immobilière ; c'est à lui qu'il appartient d'en fixer le chiffre.

Si, au lieu d'être des artistes, nous étions des législateurs, nous appellerions son attention sur cette proposition d'une vérité incontestable, que plus le prix de la consommation est faible, plus les consommateurs deviennent nombreux, et que, d'après notre système ou utopie, si l'on veut, le nombre des auteurs et inventeurs qu'il aura à protéger devant se multiplier rapidement, la taxe la plus faible est celle qui augmentera le plus son revenu.

*
* *

Tout écrivain, auteur d'un ouvrage sur une matière quelconque ou d'une œuvre d'art reproductible, qui voudra faire constater sa propriété, devra déposer deux manuscrits ou deux esquisses dudit ouvrage à la direction de la librairie et de l'imprimerie; il lui sera délivré un récépissé contenant le titre de l'œuvre, l'exposé sommaire de la matière dont elle traite; le jour et l'heure du dépôt seront mentionnés sur ce récépissé. Il sera perçû pour chaque dépôt un droit uelconque.

*
* *

Tout inventeur désirant faire constater sa propriété sur une invention quelconque devra déposer au ministère de l'intérieur, à Paris, où à la préfecture de son département, deux modèles ou dessins de modèles de ladite invention.

Il lui sera délivré un récépissé constatant le titre de l'invention, l'exposé sommaire de son but.

Le jour et l'heure du dépôt seront mentionnés sur ledit récépissé.

Tout inventeur peut, lors de son dépôt, déclarer qu'il réduit à tant pour cent la prime qui lui est accordée par la loi; c'est-à-dire que l'inventeur peut consentir à recevoir une prime au-dessous de celle allouée par la loi.

*
* *

Dans les trois mois qui suivront ce dépôt, un des manuscrits, dessins ou modèles, parafé et timbré par l'administration, sera rendu à l'inventeur avec un brevet de propriété.

Les changements, augmentations, perfectionnements, etc., ne pourront détruire le titre primitif de propriété.

*
* *

En cas de perfectionnement par un autre que le titulaire du brevet de propriété, l'au-

teur du perfectionnement, en remplissant les formalités prescrites, deviendra propriétaire dudit perfectionnement; mais le breveté de propriété *pour perfectionnement* n'aura droit à percevoir qu'une prime de deux pour cent sur le prix de vente de l'objet, ce qui réduira ainsi la prime du premier inventeur à huit pour cent, et ainsi de suite pour tous les autres perfectionnements, sans pourtant que la prime du premier inventeur puisse descendre au-dessous de cinq pour cent.

Dans le cas où, par une suite de perfectionnements, la prime de l'inventeur primitif descendrait au-dessous de ce chiffre, la redevance du public serait relevée d'autant; ainsi, pour trois perfectionnements le droit de vente serait de onze pour cent; pour quatre perfectionnements, de treize pour cent, et ainsi de suite.

Lorsque les perfectionnements successifs annuleraient les perfectionnements primi-

tifs, les auteurs de ceux-ci ne percevraient plus qu'une prime de un pour cent.

Ainsi, dans une invention perfectionnée trois fois par exemple, qui le serait une quatrième fois par un système qui supprimerait les trois autres perfectionnements, la prime à payer serait de :

5 0/0 pour l'auteur;
3 0/0 pour les trois premiers perfectionnements;
2 0/0 pour le dernier perfectionnement.

Ensemble 10 0/0

* * *

Tout individu voulant exploiter une œuvre littéraire, une œuvre d'art ou une invention quelconque, doit, préalablement à

la vente, mais non à la fabrication, payer à l'inventeur la prime fixée par la loi.

Tout objet d'invention nouvelle devra porter le nom et l'adresse du fabricant et le cachet de l'inventeur et ceux des perfectionneurs. Pour les faux perfectionnements, il pourrait y avoir un jury ; et en cas de fraude constatée, elle pourrait être assimilée à la contrefaçon. Quant aux perfectionnements illusoires, Charenton est là quand il n'y a pas eu d'exploitation, car, en ce dernier cas, c'est toujours un vol.

Tout individu désirant exploiter un procédé d'invention nouvelle devra, préalablement à l'emploi dudit procédé, en faire la déclaration par l'intermédiaire d'un officier ministériel, à l'auteur-inventeur ; il devra aussi ouvrir un registre parafé par le commissaire de police à chaque folio, sur lequel seront inscrites toutes les fabrications dudit article. Il devra, préalablement à la vente

des objets fabriqués, payer à l'inventeur le montant de la prime qui lui sera due.

*
* *

La propriété, une fois bien constatée, les droits de fabrication, d'exploitation étant bien définis, voyons quelles seront les difficultés de la pratique.

Dans l'état actuel des choses, l'auteur ou l'inventeur a la faculté de vendre ses droits ou partie de ses droits. Rien, sous le régime que les HOMMES D'ÉTAT de *Paris-Vivant* osent projeter ici, ne lui retire cette faculté : on peut facilement soumettre cette vente à la publicité légale, afin que les exploitants sachent toujours à qui payer le droit ; au besoin d'ailleurs ils pourraient déposer le montant des primes au greffe des tribu-

naux de commerce ou à la caisse des dépôts et consignations.

Dans le cas où les inventeurs voudraient conserver leur droit tout entier, ils pourraient créer pour les objets de la première classe — les *divisibles* — des cachets d'invention dans le genre des timbres-poste, ou des plaques soudables, suivant les cas, qu'ils débiteraient eux-mêmes.

Dans d'autres circonstances, ils pourraient vendre des poinçons ou griffes pour un temps déterminé ; ou encore, ils pourraient, par des sous seings privés, éviter tout contrôle : il ne leur est interdit dans l'un et l'autre cas, au nom de l'intérêt général, que d'aliéner la propriété de l'invention de manière à en faire un monopole exclusif.

Ils peuvent donc se dépouiller de leur propriété au profit d'une autre personne, laquelle sera, dans ce cas, substituée à leurs droits purement et simplement sans que ces droits changent de nature.

Dans le cas de refus d'estampilles, par mauvais vouloir ou toute autre cause de la part d'un breveté de propriété, le tiers exploitant pourrait fabriquer lui-même des estampilles, qui seraient contrôlées et numérotées lors de son dépôt de fonds à la caisse des consignations. Il est naturel de penser que toutes les transactions faites par l'intermédiaire de la caisse des consignations ou d'une caisse *ad hoc* seraient grevées d'un droit payable par l'inventeur propriétaire.

*
* *

Si nous ne nous faisons illusion, ce projet, quoique très-incomplet, donne au moins l'idée d'un régime nouveau en ce qui concerne la propriété des œuvres de l'intelligence, et peut-être ce projet n'est-il pas in-

digne de l'attention des législateurs, qui pourraient le perfectionner ; il sauvegarde parfaitement, ce nous semble, les intérêts des auteurs. Que l'on juge des résultats par l'exemple suivant :

La première édition de la *Physiologie du Goût,* par Brillat-Savarin, n'a rapporté à son auteur qu'environ deux mille francs, et l'on n'en publia pas d'autre tant que cette spirituelle production fut la propriété de son auteur. Depuis qu'elle est tombée dans le domaine public, on en a publié :

Une édition à 1 fr. l'exemplaire, dont le droit eût été de 10 c. d'après notre projet.

Une édition à 1 fr. 50 l'exemplaire, 15 c.

Une édition à 3 fr. 50 l'exemplaire, 35 c.

Une édition à 12 fr. l'exemplaire, 1 fr. 20.

	Droits d'auteur.
Supposons que la première se soit vendue à 10,000 exemp.,	1,000 fr.

La seconde à 5,000 exemplaires,	750 fr.
La troisième à 3,000 exemplaires,	1,050 fr.
La quatrième à 2,000 exemplaires,	2,400 fr.
	5,200 fr.

Ainsi, voilà un exemple pour 20 ans; jugez ce que ce serait pour 100 et 200 ans.

Voilà donc une augmentation de 3,200 fr. pour l'auteur; et nous pouvons, en parfaite connaissance de cause, affirmer que pas un éditeur n'eût été arrêté dans sa spéculation par l'obligation de payer les primes ci-dessus stipulées.

Nous citerons par analogie les lampes dites *modérateur*, dont l'exploitation a ruiné l'inventeur, et qui, maintenant que l'invention est tombée dans le droit commun, sont presque les seules que l'on fabrique et enrichissent des milliers d'individus.

*
* *

Un des effets de notre projet plus ou moins folâtre, serait en outre d'établir une similitude complète entre la propriété de l'inventeur et la propriété littéraire, et de faire ainsi que la loi fût égale pour tous, conformément à l'esprit du code Napoléon.

Aujourd'hui vous donnez gratuitement à l'écrivain la propriété de l'œuvre de son intelligence, et vous vendez à l'inventeur la propriété de son invention ; cela est-il logique ?

Est-ce là de l'égalité devant la loi ?

Est-ce que l'inventeur de la *charrue à vapeur*, par exemple, n'est pas, pour son œuvre, aussi digne de protection que l'auteur des *Mousquetaires?*

*
* *

Une des difficultés sous le régime actuel, c'est d'attribuer un droit à l'auteur des modifications dites *variations* dans la musique, un droit pour la transformation d'un roman en pièce de théâtre, ou pour la transformation en quadrille d'un morceau de musique. Cette difficulté disparaîtrait par l'application de l'article 3 de notre règlement relatif aux perfectionnements, ces modifications ou transformations pouvant parfaitement être assimilées aux perfectionnements apportés aux inventions.

*
* *

Croyez-vous que des fâcheux se sont permis de nous faire des objections ?...

Dans quel temps vivons-nous, mon Dieu !

Phrase proclamée, écrite ou imprimée à toutes les époques et depuis les temps les plus reculés par les mécontents.

Il faut bien que la mauvaise humeur se passe.

*
* *

Toutes les objections qui nous ont été faites ; toutes celles que l'on pourra faire encore à l'adoption de notre projet, n'ont porté et ne porteront, nous le croyons, que sur les diffi-

cultés du contrôle ; mais est-ce que, sous la législation actuelle, la contrefaçon n'existe point? et ne savons-nous pas que les contrefacteurs spéculent particulièrement sur le peu d'effet de la législation et sur l'indulgence des juges?

« Que m'importe la loi, répondait un contrefacteur à qui l'on représentait qu'il s'exposait à être condamné, elle ne me fera jamais rendre tout le profit que j'ai fait. »

Cette impudence est réprimée par notre projet, d'après lequel tout contrefacteur est voleur et faussaire et puni comme tel, ce qui est parfaitement juste.

*
* *

Une seule objection semblait, au premier aspect, avoir quelque valeur :

« Mais, nous a-t-il été dit, si un livre ou un article d'invention subit une dépréciation par une cause quelconque ; si, par exemple, on est obligé de les vendre par autorité de justice, et qu'ils produisent trop peu pour payer la prime ? »

Ne tombe-t-il pas sous le sens que, dans ce cas, la prime suivrait la progression descendante du prix auquel l'objet est vendu : la prime, dans tous les cas, ne porte que sur le prix annoncé aux acheteurs ; si le prix s'élève, la prime grandit ; s'il baisse, la prime s'abaisse ; donc, cette objection n'est pas plus fondée que les autres.

***

Ouf !

Nous espérons que, dorénavant, les *hommes nouveaux* passeront dans le public pour des

hommes d'État de premier ordre, et qu'un de ces jours un gouvernement aux abois, celui d'une île déserte par exemple, leur fera l'honneur et le plaisir de les appeler dans ses conseils afin d'élaborer jour et nuit des lois toutes plus impossibles les unes que les autres.

*
* *

Que si, au contraire, sous la forme plaisante qu'affecte souvent cette étude, on y découvre réellement quelque chose de praticable; ma foi! tant mieux.

Nous ne sommes pas comme M. Émile de Girardin, qui avait une idée par jour.

Si nous avons eu le bonheur d'en avoir eu, et pourquoi pas? *une seule, une bonne* depuis que nous avons commencé ces petits livres, nous sommes trop récompensés de nos peines.

Quoi qu'il en soit, il ne nous resterait plus qu'à écrire le mot bienheureux : . . .

FIN.

Si nous ne trouvions une haute moralité à rendre hommage aux plus grands hommes parmi ceux dont le génie a été utile à l'humanité,

Pourquoi faut-il que ce soit un martyrologe ?

Pourquoi faut-il aussi que l'on soit si peu d'accord sur l'époque des inventions et souvent même sur les inventeurs eux-mêmes ?

Un pauvre diable de talent produit une œuvre nouvelle ; on n'y fait point attention, ou bien on le repousse, on le bafoue, on lui prodigue toutes sortes d'humiliations et d'outrages.

Il meurt, son invention réussit, — oh! alors, il est proclamé *grand homme*; les villes se disputent à l'envi l'honneur de l'avoir vu naître; et ceux-là qui l'ont laissé mourir de faim et de désespoir lui élèvent des statues.

Et en même temps une foule de gens disputent au défunt son droit de priorité.

*
* *

Il arrive aussi quelquefois que le susdit défunt n'avait rien inventé du tout et n'était qu'un plagiaire, un contrefacteur.

*
* *

Quant à nous, nous sommes très-désinté-

ressé dans toutes ces questions; nous n'avons rien inventé, pas même

La poudre-coton,

L'aluminium,

Le télégraphe électrique,

Le pinceau Davigneau,

Le siccatif brillant,

Le biberon sans pareil,

Les fabriques de mariages (discrétion! célérité! bienfait du ciel!),

Les bougies inexplosibles,

Les chaussures à vapeur,

Les bottes-bateaux,

Les actions des prétendues mines de Saint-Bérain et autres.

***

Du reste, l'opinion publique si facile à égarer est fort entêtée dès qu'elle a fixé son jugement en bien ou en mal.

Demandez-lui qui a découvert l'Amérique.

— *Améric Vespuce*, répondra-t-elle.

Il y a même des gens qui croient que Christophe Colomb n'a jamais existé.

*
* *

L'invention de l'imprimerie est disputée par les Mayençais et les Strasbourgeois, au nom de Jean Gænsfleisch de Sulgeloch, dit *Gutenberg*, né à Mayence en 1400, mort en 1468;

Par d'autres Mayençais, au nom de Fust ou Faust, orfévre, né à Mayence, mort à Paris, 1466;

Enfin, par les Gernsheimiens, au nom de Pierre Schœffer, né à Gernsheim (Hesse-Darmstadt), copiste à Paris en 1449, gendre et associé de Fust, auquel il succéda, en 1466, mort en 1502.

Les Anglais ont bien envie de dire que l'imprimerie a été inventée par Caxton, qui l'introduisit chez eux vers 1472.

Pour mettre toutes ces prétentions d'accord, on a imaginé ce moyen ingénieux :

Gutenberg inventa la sculpture des lettres sur des planches de bois, vers l'an 1438, à Strasbourg;

Fust, son associé, inventa les caractères fondus, tirés de matrices fondues elles-mêmes;

Pierre Schœffer, associé des deux précédents, inventa les poinçons, qu'il substitua aux matrices fondues.

* * *

Quoi qu'il en soit, ils ne tardèrent pas à se disputer et à rompre leur association formée en 1450.

Tous les trois moururent pauvres; comme



c'est l'usage, les honneurs et les statues ne vinrent qu'après.

*
* *

Du reste, il est aujourd'hui prouvé que Gutenberg et ses associés ne firent que *perfectionner* une invention déjà connue; et il en est presque toujours ainsi.

Effectivement, avant eux existait l'*impression tabellaire* ou *xylographique*, c'est-à-dire gravée sur bois.

Bien avant eux, la grammaire latine, dite de *Donat*, s'était multipliée par le même procédé.

Qui l'avait découvert le premier?

On l'ignore.

On ne sait même pas dans quelle ville il fut mis d'abord en usage.

On ne sait pas davantage, lequel, de Gutenberg ou de ses associés, féconda le

germe de ces essais grossiers, et en fit l'art de la typographie.

D'autant plus que la ville de Harlem réclame aussi en faveur du sacristain Laurent Coster, qui y naquit en 1370, et mourut en 1409, — prétention combattue par les Mayençais, les Strasbourgeois et les Gernsheimiens.

*
* *

Mais de même que les alchimistes qui créèrent la chimie et rendirent à la science de si éminents services, n'avaient en vue que l'intérêt, le lucre, — faire de l'or;

De même, Gutenberg et ses associés — j'oserai dire ses complices — n'avaient d'autre but que de gagner de l'argent, *par des moyens honteux.*

Faut-il le dire avec courage, parce que c'est la vérité?

Faut-il le dire au risque d'être maudit à

Strasbourg, à Mayence, à Gernsheim — et ailleurs, peut-être, — car lorsque les peuples ont des fétiches, malheur à qui les touche!...

Faut-il le dire, dans une publication *vivante*, vraie, prenant la nature sur le fait, et appliquant à l'humanité et à sa vie les procédés d'une sorte de photographie morale?

Le faut-il?

Eh bien! oui.

Gutenberg, Schœffer et Fust, inventeurs ou non de l'imprimerie, *étaient trois imposteurs, trois contrefacteurs, trois faussaires.*

Preuve :

Ils donnèrent leurs livres imprimés pour des manuscrits, les vendirent comme tels, suivant le prix élevé qu'on mettait alors aux œuvres des copistes, et recueillirent ainsi, pour chacun des innombrables exemplaires tirés en quelques minutes, autant d'argent que pour un manuscrit à peine achevé en plusieurs mois!...

Ruse indigne, supercherie criminelle qui fut découverte par quelques connaisseurs.

* *
*

De même au seizième siècle, J. Cavino, dit le *Padouan*, et Alex. Bassiano, tous deux graveurs de Padoue, s'associèrent pour contrefaire les médailles anciennes.

*
* *

Gutenberg et ses complices ne furent point traînés en justice.

De nos jours, au contraire, les graveurs, par exemple, qui *font* des faux Callot et des faux Rembrandt en faisant jaunir dans la cheminée leurs épreuves toutes fraîches, sont passibles de la police correctionnelle, — et c'est fort équitable.

* * *

Robert Fulton, mécanicien américain, né en 1765, passe aux yeux des Américains pour avoir inventé le bateau à vapeur.

Son premier essai eût lieu à Paris, en 1802, et les Français eurent le tort de n'y point faire attention; alors, il retourna dans son pays où le *perfectionnement* qu'il avait imaginé, fut accueilli avec enthousiasme, et, en 1807, il lança le premier bateau à vapeur sur l'Hudson pour la navigation entre l'Albany et New-York.

Mais peu après, Stevens d'Hoboken, qui, depuis 1791, faisait des essais du même genre, ayant réussi à faire en douze heures, avec son *steam boat*, cette traversée (125 milles) que R. Fulton faisait en 15 ou 16 heures, ce dernier eut la douleur de voir

contester son *perfectionnement* et de voir s'établir d'autres steam-boats que les siens, sur des rivières, où il devait avoir le privilége de l'entreprise.

Il eut l'insigne faiblesse d'en mourir de chagrin (24 février 1815).

Du reste, toutes les sociétés savantes de New-Nork rendirent hommage à ses talents par un deuil de trente jours.

*
* *

Mais si R. Fulton n'a pas *inventé* le bateau à vapeur, il a découvert un système de canaux très-ingénieux.

*
* *

Le véritable inventeur du bateau à vapeur est le marquis de Jouffroy, né en Fran-

che-Comté, en 1751, mort aux Invalides, en 1832.

En visitant la pompe à feu de Chaillot, il conçut l'idée d'appliquer la vapeur à la navigation.

Il fit un premier essai sur le Doubs, en 1776, un second sur la Saône, à Lyon, en 1783.

Mais il était sans fortune et sans appui; il dut renoncer à son invention.

Elle fit la gloire et la fortune de R. Fulton, qui se l'appropria, en la perfectionnant.

En 1840, l'Académie des sciences reconnut et proclama les droits du marquis de Jouffroy.

Il était mort depuis 8 ans, — pauvre.

* * *

Joseph-Marie Jacquart, mécanicien lyonnais, né en 1752, mort en 1834, révolu-

tionna l'industrie du tissage en inventant, en 1780, un *métier* qui épargne aux ouvriers des travaux pénibles ou insalubres.

On se moqua de lui quand il parla de sa découverte, aujourd'hui universellement adoptée.

En 1840, la ville de Lyon, glorieuse et reconnaissante, lui éleva une statue.

Il était mort depuis 6 ans, — dans la misère.

*
* *

L. Jacques Mandé Daguerre, peintre, né à Cormeilles-en-Parisis, en 1788, mort en 1851, est, pense-t-on à Cormeilles-en-Parisis, l'inventeur du *Daguerréotype* ou de la *Photographie*, d'autant que le gouvernement lui a acheté cette admirable découverte pour la livrer au public;

Mais à Châlon sur Saône, où naquit, en 1765, Joseph-Nicéphore Niepce, mort en 1833, on prétend que c'est ce dernier qui inventa cet art.

De fait, dans un traité d'association passé entre Daguerre et Niepce, en 1825, ce dernier est désigné comme l'*auteur de la découverte*.

Daguerre l'a perfectionnée, et lui a donné son nom.

Il a sa statue à Cormeilles-en-Parisis;

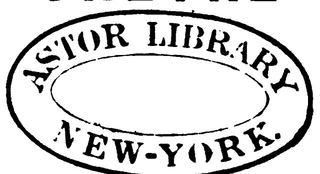
Mais il est fortement question d'en élever une ou même deux à Joseph-Nicéphore Niepce, à Châlon sur Saône.

FIN.

PARIS-VIVANT

LE

CHEVAL



La reproduction partielle de ce volume est permise à toute personne qui la fera précéder ou suivre de cette mention : « Extrait de la publication *Paris-Vivant*. En vente : *LE CHEVAL*, 1 fr., chez tous les libraires. »

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE PILLET FILS AINÉ
rue des Grands-Augustins, 5.

PARIS-VIVANT

PAR DES HOMMES NOUVEAUX

LE

CHEVAL

PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

G. DE GONET, éditeur, 6, rue des Beaux-Arts.

1858

LE CHEVAL

SOMMAIRE :

Le cheval à Paris. — Le cheval de maraîcher, d'omnibus, de fiacre, de corbillard. — Le cheval des amis. — Les races. — Les *courses plates,* les *courses au clocher*. — Le pur sang. — Le cheval de guerre. — Opinions d'Abd-el-Kader. — Le cheval de chasse. — L'entraînement. — Le jockey. — L'éleveur. — Le maquignon. — Le *Locatis*. — L'équitation. — Un combat de chevaux. — Dictionnaire du *Turf*. — Code réglementaire et officiel des courses.

I

Grandeur et décadence du cheval à Paris. — Des différentes espèces de chevaux qui s'y rencontrent.

L'animal que l'on rencontre le plus fréquemment dans les rues de Paris, c'est le CHEVAL.

Cela n'a rien d'étonnant, car cet animal est le plus pratiquement utile pour l'homme

de tous ceux qui se trouvent sur notre planète.

Et comme Paris est un centre d'activité prodigieuse, on y peut contempler toutes les variétés du genre cheval, depuis le plus fier jusqu'au plus humble, depuis celui dont la naissance est un événement dans un certain monde et qui a ses parchemins, — comme les plus nobles familles, — jusqu'au plus obscur, qui se contente de descendre du premier cheval créé, — comme le plus infime mortel qui, en fait d'ancêtres, ne peut citer que le père Adam.

A deux heures du matin on rencontre, à Paris, les gros chevaux des vidangeurs;

Les chevaux communs des halles ;

Ainsi que les *rosses* des fiacres *maraudeurs*, parfois d'anciennes très-bonnes bêtes, pour lesquelles la vieillesse, les infirmités ou les accidents ont amené le temps piteux de la décadence.

A six heures, le *cheval de guerre*; c'est la *promenade militaire ;*

A huit heures, le *cheval d'omnibus*, lourd, mais solide et tirant bien;

A neuf heures, le triste et poignant cheval de corbillard au pas discret, blanc pour les célibataires, tout noir pour les autres; bête médiocre mais grasse et bien nourrie, plus heureuse que les *croque-morts*, ses funèbres compagnons;

On le voit rarement courir, et seulement quand il est *à vide*, dans les moments de répit que lui donne la Mort, — cette inexorable faucheuse d'existences, qui assurément ne choisit pas ses gerbes;

A dix heures les fiacres et coupés publics circulent depuis quelque temps déjà, traînés généralement par des chevaux grossiers ou par des *chevaux fins* qui ont plus ou moins de *reste* (surtout les coupés);

A onze heures, ce sont les voitures de maître; les carosses aux chevaux de haute taille;

Les coupés, les cabriolets, les *victorias*, trainés par des *chevaux à deux fins*.

Le cheval qui peut porter et tirer doit être dit-on, un cheval *demi-sang*;

Il procède du *cheval de course* par la vitesse, du *cheval de trait* par la force des reins et du poitrail;

Tel est le cheval de coupé, calèche, cabriolet, qui, quand sa taille le permet et quand son trot n'est pas trop dur, constitue le *cheval à deux fins,* — à la fois *cheval de voiture* et *cheval de selle.*

Dans la journée le pavé et le macadam de Paris sont encore battus par le *cheval de trait,* attelé aux voitures plus ou moins lourdes.

Le *cheval de trait* est l'expression du poids réuni à la force des reins et du poitrail; de même que le *cheval de course* est l'expression de la vitesse.

Il y avait bien dans le temps le *cheval de poste* avec sa poésie et ses promesses champêtres et son postillon retentissant; mais les chemins de fer l'ont fait presque entièrement disparaître, bien que les chemins de fer n'aient pas diminué la nécessité et l'importance des services que nous rendent les chevaux, ainsi qu'on le croit généralement à tort.

A une heure, c'est le *cheval de selle,* de maître ou de louage, anglais, français, arabe ou autre, *pur sang* ou *demi-sang,* — à moins

qu'il ne soit commun ; — il se dirige vers le bois de Boulogne.

Mais vers deux heures, pour les luttes du champ de Mars, de Satory, etc., nous voyons apparaître le *cheval de course,* la variété du genre la plus aimée du public et des amateurs;

Il est parfois aussi *cheval de chasse.*

Puis, qu'il ait eu les plus belles qualités ou qu'il en ait été dépourvu, qu'il ait brillé et ait été célèbre, ou ait vécu dans la plus humble obscurité, quand, à vingt ans, le cheval est rompu, qu'il tombe en débris, éreinté, vieux, infirme, malade, enfin qu'il n'est plus bon à rien, on le pousse à coups de pied au charnier immonde de l'équarisseur.

Bien rares sont les cœurs humains qu nourrissent à rien faire le vieux serviteur et lui laissent paisiblement achever sa carrière, sans avancer pour lui l'heure du trépas!....

Et puis sa peau fera des bottes, ses dents des manches de couteaux, sa viande des biftecks ; — toute chair a son prix à Paris!

Voulez-vous des chevaux vivants ou morts, des chiens, des oiseaux, — des femmes même, — on en vend!....

Quand le travail manque et que la faim presse, la baisse se fait sentir; on les a presque pour rien.....

II

Histoire d'une jument.

Follette était une jument française née dans les écuries du comte d'H.....

Elle se faisait remarquer entre tous les chevaux de course par la noblesse de ses ancêtres, car elle était fille de *Nadjy*, cheval arabe célèbre en Afrique, et de *Maria*, jument anglaise qui avait vingt-cinq fois gagné les prix de course à New-Market, à Epsom, à Ascott, enfin à Chantilly et à Paris.

Follette se distinguait encore par sa gaieté et la gentillesse si vive de ses mouvements, qui lui avait valu son nom, par la puissance de ses poumons et de ses muscles et par des formes admirables.

Sa jeunesse fut heureuse, entourée de soins affectueux.

Elle avait été confiée à un *stable-boy* qui devint fameux comme jockey sous le nom de *Petit-Pierre.*

Petit-Pierre, monté sur sa chère amie *Follette,* vainquit en France partout où il se présenta; il triompha en Belgique avec une prodigieuse facilité.

Mais il fut battu en Angleterre, à Good-Wood; non qu'il se fût manqué à lui-même ou que *Follette* eût été inférieure à ses concurrents, mais par suite de circonstances qu'il n'est pas hors de propos de relater ici :

En Angleterre, les champs de course sont des tapis verts sur lesquels les nouveaux venus sont presque toujours certains de perdre.

Mille adversaires s'y liguent contre vous.

Le mal de mer atteint souvent les chevaux, surtout ceux qui sont nerveux.

Les Français qui vont courir en Angleterre n'ont presque jamais le temps et la possibilité de s'y livrer au dernier travail *d'entraînement*, qui est le plus important.

Pour comble de malheur, Petit-Pierre

tomba malade la veille de la course, et M. d'H..., qui n'avait prévu aucun obstacle, donna la dernière mesure de son imprudence en confiant *Follette* à un fripon de jockey anglais qui fut pour beaucoup, lui aussi, dans la défaite de la pauvre bête.

Toujours est-il que le comte s'en dégoûta depuis cet échec, et qu'au bout de quelque temps il la vendit à un grand amateur de chasses.

Elle fut emmenée en Irlande, malgré les larmes et les prières de Petit-Pierre.

Là, son existence fut moins heureuse.

D'abord elle regrettait vivement Petit-Pierre, l'affectueux compagnon de ses jeux et de ses triomphes.

Elle fut prise aussi du *mal du pays*.

Et puis on la regardait et on la traitait comme une hôte importune.

On changea son nom gracieux de *Follette* en celui de l'*Étrangère*, que l'on prononçait avec mépris.

Quoique plus agile que les chevaux irlandais, elle était moins habituée qu'eux à fran-

chir les obstacles de toute sorte dont le pays est semé.

Son maître la négligea, puis finit par la détester comme tout le monde, ce qui encouragea la valetaille à en faire un objet d'horreur, un pauvre souffre-douleur.

Elle devint le *cheval des amis,* — celui qu'on prête aux hôtes auxquels on ne tient pas.

Les mauvais traitements et le chagrin firent maigrir la pauvre *Étrangère,* et son caractère s'aigrit.

Aux injures elle répondit par des grognements, aux coups par des voies de fait.

Les *parias* et les *esclaves* se soulèvent quelquefois.

Elle devint insensiblement ombrageuse, rétive, rebelle.

Elle n'aimait personne, car personne ne l'aimait.

Un soir elle éventra d'un coup de pied un petit polisson de *stable-boy* qui s'amusait, avec la cruauté d'une précoce perversité, à lui enfoncer des épingles dans la chair.

Dès lors elle fut condamnée à être vendue,

non cependant sans avoir été laissée pour morte par toute la vile populace de l'écurie.

La femme d'un piqueur, accourue au bruit que faisaient les assassins, reçut de son mari un vigoureux coup de poing dans la mâchoire, pour s'être attendrie au spectacle du lâche attentat et avoir supplié les bourreaux.

Les monstres ne cessèrent de frapper la pauvre *Follette* que quand leurs forces vinrent à trahir leur barbarie.

L'*Étrangère* fut vendue à un maquignon qui, en homme expert, comprit tout de suite que cette excellente créature était tombée entre les mains de scélérats.

Il la soigna autant qu'on peut prodiguer des soins dans une espérance de lucre et quand le cœur y est étranger.

Toutefois, il se montra humain pour elle et la *refit* après quelques mois de *vert*.

Son *compas* s'était rouvert; sa vigueur était en partie revenue.

Le maquignon la baptisa *Betty* et vint à Boulogne la vendre comme un cheval anglais, les Français donnant exclusivement

la préférence aux chevaux anglais et méprisant parfaitement les leurs, fussent-ils meilleurs, ce qui n'est pas aussi rare que le disent les *sportsmen anglais*.

Betty tomba entre les mains d'un habile chevalier d'industrie du sport.

Il la confia à des mains exercées à l'entraînement et la fit entrer en lice à Boulogne.

Elle perdit, mais il avait voulu perdre.

Il l'emmena à Chantilly, puis à Paris, où elle perdit encore, bien que la joie de la patrie retrouvée lui eût rendu presque toutes ses qualités et lui eût fait oublier ses chagrins, autant que les chagrins s'oublient!...

Au bout d'un an, quand il fut bien constaté que *Betty*, malgré son apparence de cheval de course, ne savait pas recueillir de lauriers, le chevalier la fit rentrer en lice.

Les compères offrirent de parier pour elle des sommes folles; on accepta avec empressement, sûr qu'on était de gagner... mais point...

Cette fois *Betty* gagna vaillamment le prix et les escrocs qui avaient parié pour

elle empochèrent des sommes considérables.

Ces fraudes se rencontrent surtout dans le turf anglais.

Par d'autres intrigues, la victoire appartient parfois à un cheval inférieur, et cela malgré les règlements et les mesures policières contre les manœuvres déloyales.

Il est en effet bien difficile de prouver qu'un jockey s'est laissé vaincre exprès.

Et quand il s'entend avec son maître, dont les amis parient des sommes folles contre lui, le maître, pour se placer à l'abri de tous soupçons, parie pour son propre cheval.

Mais il entre de moitié dans les bénéfices de ses amis, qui parient contre.

Betty n'avait pas un sort trop malheureux et elle commençait, bien que sa première gaieté eût disparu, à supporter cette triste vie avec moins d'amertume, quand un accident vint la replonger dans l'adversité :

Un jour, au champ de Mars, au moment d'entrer en lice, elle aperçoit dans la foule des curieux... qui? son cher *Petit-Pierre*... son ami d'enfance, le cher compagnon de ses premiers pas, de ses premiers jeux, alors

que devant elle l'horizon s'étendait tout riant et tout parfumé.

A cette vue, elle n'y tient plus.

Transportée d'une joie sans bornes, elle oublie le signal du départ et les applaudissements qui l'attendent, elle veut s'élancer vers celui qui l'aimait, lui qui la caressait avec tant d'affection et qui avait versé des larmes sincères lorsque avait sonné l'heure déchirante de la séparation...

Son jockey veut la retenir; il la frappe; elle se cabre, frémit, rugit, bondit, rue, jette à terre son cavalier, brûle l'espace; franchit les obstacles et va, tout épuisée et tout attendrie, s'arrêter devant Petit-Pierre, qu'elle flatte de la tête et qu'elle appelle de la voix par un hennissement qui trahit à la fois ses alarmes et son bonheur.

La foule s'écarte étonnée et craintive.

Mais Petit-Pierre aussi a reconnu sa chère compagne!

Il l'appelle par son nom, par son vrai nom, qui lui rappelle un passé chéri.

Oh! que la voix du jockey fut douce alors à l'oreille ravie de *Follette!*

C'était bien lui! elle le voyait et ne pouvait pas douter.

Le cher ami, qui avait la mémoire du cœur, la plus rare de toutes, l'avait appelée *Follette,* — pauvre bête à laquelle on avait pris son nom après lui avoir pris sa patrie!

Cependant on accourt... on les sépare.

Petit-Pierre a à peine eu le temps de la caresser! ..

On la maltraite devant lui; il veut la défendre; on l'arrête... pendant qu'on entraîne *Follette.*

Un vil et brutal palefrenier applique à l'infortunée jument un furieux coup sur la tête... Son sang coule... égarée par la douleur, elle réplique par un coup de pied et étend le malheureux à terre.

Dès lors elle passa pour un cheval vicieux, d'autant qu'en rentrant elle cassa tout dans l'écurie.

Elle tomba malade, fut envoyée au vétérinaire, qui, ne comprenant rien à son mal et après l'avoir épuisée, comme l'eût fait un médecin, ma foi! — par la diète, les purga-

tifs et les saignées, — la déclara étique et à jamais impropre à la course.

Elle fut vendue pour quelques napoléons à un marchand boucher, qui ne pouvant l'atteler à son ignoble *tape-cul*, lui flanqua un coup de couteau dans le flanc et l'envoya chez un autre vétérinaire, qui acheva sa ruine.

Delà elle fut cédée à un manége, où elle jeta par terre tous ceux qui voulurent la monter, sauf cependant les enfants, par souvenir de Petit-Pierre, et les dames, par galanterie ou peut-être bien par respect pour la faiblesse.

Et puis les amazones seules la flattaient de la main et de la voix, la pauvre bête qui était si peu habituée à pareilles douceurs !

Quelques mois après, le manége ayant fait banqueroute, elle passa dans les mains d'un loueur de voitures de remise.

Mais elle n'avait jamais été attelée, et d'ailleurs on s'y prit brutalement.

Elle brisa les brancards et s'échappa.

On la rattrapa et, après l'avoir assommée de coups, on la céda à un autre loueur,

dont la femme, virago décidée, mais bonne au fond, parvint à l'atteler en la flattant et en lui donnant du sucre.

Mais après quelques jours de ce rude métier qu'on lui fit faire de traîner une voiture de place à Paris, elle tomba malade... et l'affection dont elle était atteinte prit un tel caractère, que, la jugeant près de sa fin, non pas cependant assez près pour qu'elle ne coûtât rien, on l'envoya, un soir, toute pantelante et toute décharnée, chez l'équarrisseur, pour la faire abattre.

O décadence! elle portait déjà depuis longtemps le nom de *Rossart*.

C'était un soir d'automne, à la tombée de la nuit.

Une brute à figure ignoble la conduisait au bout d'une longe chez l'équarrisseur de la rue du Cherche-Midi, près des Invalides.

L'infortunée jument pouvait à peine se traîner, et le barbare, plus cruel que le bourreau même, torturait son agonie par des paroles insultantes, qu'il accompagnait de coups de bâton qui retentissaient sur ce

corps décharné avec un bruit atroce et révoltant.

Oh! qu'il y avait loin de ce *Rossart* poussif, maigre, tremblant, pouvant se tenir à peine et incapable de se rebiffer, à cette belle et ardente *Follette* d'autrefois!

Tu n'étais pas là, brave Petit-Pierre, car tu n'aurais pas souffert — même quand ce n'eût point été elle — qu'on maltraitât de la sorte une créature sans défense.

Le long de la route, personne n'eut pitié d'elle.

Chacun disait :

— Qu'il est laid, ce cheval!

— Quel galop!

— La vilaine bête!

— La vieille rosse!

— Cornard!

— Boiteux!

— Poitrinaire!

— Ah! ces jambes!

— Ah! ces os!

— Ne te dépêche pas, tu n'es pas pressé!

Les petits polissons — *cet âge est souvent sans pitié* — la suivaient en criant, en riant,

en se moquant, et la frappaient même, les impitoyables

Enfin elle tomba, épuisée et vaincue par toutes les douleurs et toutes les injustices...

De ses yeux éteints sortirent de grosses larmes, et elle expira... Son dernier regard avait cherché Petit-Pierre.

Alors une foule bête s'amassa autour d'elle et les profanations commencèrent; — comme si la mort, même quand elle ne frappe qu'une bête, n'avait pas quelque chose de mystérieux et de sacré qui porte au respect!

Mais point.

L'un s'assit dessus et dit :

— Il est encore chaud!

Et la foule se prit à rire. Elle trouva le mot joli.

Un autre s'amusa à lui ouvrir les yeux — ces pauvres yeux encore pleins des dernières larmes de l'agonie — et les creva.

Et la foule applaudit.

C'est cette foule ignoble qui, dans les temps maudits, lèche les guillotines et promène les têtes coupées au bout des piques.

Terroristes sous Robespierre, assassins de Brune sous Louis XVIII.

Croyez-le; car les gens cruels envers les animaux ne sont pas tendres pour leurs semblables.

Un sergent de ville parut, qui mit un terme à ce scandale sans pudeur.

Une voiture sombre, corbillard des chevaux morts, vint chercher le corps de la pauvre *Follette* et le conduisit chez l'équarrisseur.

Le matin du même jour, à une course du bois de Boulogne, Petit-Pierre s'était tué en tombant avec le cheval qu'il montait.

III

Le sport et le turf. — Le cheval de course et le cheval de chasse. — L'anglais et l'arabe.

L'art hippique constitue la partie principale du SPORT, lequel embrasse tous les jeux et tous les exercices matériels dans lesquels l'homme puisse développer son adresse, sa force et son courage.

Il comprend la vénerie, les grands exercices nautiques, l'escrime, le cheval, les courses, les chasses et autres.

Il appartient exclusivement aux habitudes, non plus aujourd'hui de l'aristocratie seule, mais encore de la bourgeoisie opulente.

Le *turf*, c'est-à-dire *verdure, gazon*, est l'exercice le plus important du *sport*. Le *turf* s'entend des courses de chevaux et de tout ce qui s'y rattache.

C'est une erreur de croire que ce sont nos voisins les Anglais qui ont donné l'élan à cet art qui importe à la prospérité d'un peuple. Longtemps avant eux la France tenait le sceptre hippique en Europe.

Charlemagne, écuyer accompli, dressait lui-même ses chevaux de chasse et ses chevaux de bataille.

Ce fut Guillaume le Conquérant et ses compagnons qui portèrent en Angleterre la science et le goût du cheval.

Si les Anglais nous ont surpassés depuis, c'est qu'ils se sont appliqués sans relâche à étendre chez eux les courses et à améliorer l'espèce chevaline indigène.

Ce sont les croisements bien combinés avec les chevaux *pur sang* qui constituent le progrès de l'espèce chevaline.

Ce qui a beaucoup contribué à améliorer le cheval en Angleterre et à le faire dégénérer en France, c'est l'état des routes.

Grâce au bon entretien des voies publiques, le cheval primitif est devenu chez nos voisins cheval de course; le mauvais état des nôtres en a fait un cheval de trait.

Ainsi dit-on :

Telles routes, telles races chevalines.

Le cheval de course doit être, autant que possible, un cheval *pur sang*.

Il est caractérisé par la symétrie des formes,

La finesse du poil,

La force,

Le courage,

L'ardeur,

La vitesse,

Le fond,

La résistance.

Une seule goutte de *sang vil* — comme on dit dans l'argot du *sport* — révèle le cheval commun par la disproportion de sa charpente,

La grossièreté du poil,
La mollesse,
La lenteur,
La lâcheté,
La paresse,
Ou l'infériorité de la taille.

Pour effacer cette tache originelle, il faut jusqu'à deux ou trois générations.

De plus, les anatomistes ont constaté que les os du *pur sang* sont serrés et compactes comme l'acier, tandis que ceux des autres sont poreux comme l'éponge.

Le *pur sang* meurt à la peine; attelé à une charrette chargée sans mesure, il la tirera; il tentera de gravir la montagne la plus escarpée; il s'enfoncera intrépidement dans l'eau, dans les sables, dans la fange; ses forces pourront le trahir, mais jamais son courage.

Il ne cessera de lutter qu'avec la vie.

Demandez-lui une course trop longue, il tombera quand il ne pourra plus avancer, mais vous ne le verrez pas s'arrêter, si longue que soit la route.

Les conditions de l'accouplement et du

croisement donnent lieu à des chevaux *demi-sang* et autres, qui ont plus ou moins de vitesse et de fond. (Voir l'article *Sang* dans le *Dictionnaire du turf* à la fin du présent volume.)

Tout dépend de l'élément avec lequel on a combiné le cheval considéré comme base de produit.

Les races pures se perpétuent sans dégénérer ; il faut les conserver et les multiplier pour obtenir les différentes espèces intermédiaires.

Tout cheval qui n'est pas *pur sang* est plus ou moins dégénéré de race ; mais ses qualités changent.

Dans les climats chauds, il est grêle ; dans les climats froids, où les herbages sont humides et savoureux, il est gros.

Il est des chevaux de trait, des chevaux très-étoffés qui descendent de chevaux de course ; ils se montrent plus puissants que ceux d'un sang moins pur.

Deux races se présentent chez les chevaux pur sang qui nous occupent spécialement.

L'*anglais* et l'*arabe*.

En dégageant la vérité des fables orientales et de l'engouement qu'excite chez nous le cheval arabe, il est incontestable, pour tout homme pratique et désintéressé, què le pur sang anglais est souvent préférable, COMME CHEVAL DE COURSE, au pur sang arabe, pour la vitesse et pour le fond.

Du reste le cheval anglais n'est rien autre que le cheval arabe modifié par les soins et le travail, et conservé pur dans ses accouplements.

Bien dressé, le cheval anglais est volontiers plus beau, plus fort et plus rapide que le cheval arabe.

Ce dernier est généralement plus sobre, mais cela tient à son genre de vie.

Des expériences qui ont été mainte fois tentées il résulte que les chevaux anglais, même seulement demi-sang ou trois quarts de sang, ont presque constamment battu les chevaux arabes.

Du reste le gouvernement français, craignant d'adopter prématurément une opinion exclusive, essaye simultanément des deux races.

Les haras sont peuplés d'étalons et de poulinières anglais et arabes.

Le cheval arabe — cette vapeur du désert — a la tête petite et haute, les yeux à fleur de tête, les naseaux et le poitrail ouverts, le garrot élevé, les hanches saillantes, les jarrets larges, les jambes sèches, les pieds petits, les sabots arrondis, la corne dure.

Il se recommande, au premier aspect, par la symétrie des formes et des proportions, par son crin et son poil soyeux.

Tout en lui révèle la force, la souplesse, la rapidité et la résistance.

Le *cheval anglais*, c'est le cheval arabe dont les luttes de l'hippodrome et de l'*entraînement* ont grandi la taille, ouvert le compas, élevé la vitesse.

L'élan du cheval du désert est de seize pieds; celui du cheval septentrional est de vingt-quatre et même vingt-huit.

C'est pourquoi le type dit *cheval arabe*, élevé en France, deviendra dans un temps donné un type égal ou même supérieur à ce qu'on appelle *cheval anglais*, et que nous

pourrons appeler si nous le voulons *cheval français*, à moins que notre anglomanie ne le fasse baptiser autrement.

Si donc, comme tout porte à le croire, la France profite de ses possessions africaines pour améliorer la race chevaline, nous aurons, dans un avenir prochain, un type qui pourra rivaliser avec le type anglais.

Le *cheval de course*, c'est la vitesse; il faut qu'il soit *pur sang*.

Le *cheval de chasse*, qui doit être un *trois quarts de sang*, est le produit du cheval de course et du cheval *demi-sang*.

Ce qui fait ensuite le bon cheval de chasse, c'est la nature du terrain où il est élevé.

Le cheval irlandais tient sa supériorité des montagnes du pays, des collines, des ruisseaux, des murs et des fossés qui entourent les pâturages, et qu'il est, dès son plus jeune âge, familiarisé à franchir, comme en jouant.

Sauter est donc pour lui un instinct; il n'est pas dans ce pays jusqu'au cheval de charrette qui ne se rie des obstacles.

C'est pourquoi les Irlandais se renferment

presque exclusivement dans le perfectionnement de cette variété chevaline.

On appelle *course plate* la course sur un terrain uni, ainsi que cela se passe au bois de Boulogne, au champ de Mars, à Chantilly, à Versailles;

On appelle *steeple-chase*, ou *course au clocher*, ou *casse-cou du sport*, la course sur un terrain semé d'obstacles, tels que palissades, halliers, murs, ravins, buissons, fossés, rivières, haies, barrières, buttes, collines, ainsi que cela se passe à la Marche.

Quelle est l'origine de cet exercice?

La première idée en est venue, dit-on, à un médecin de Melton-Mowbray, en Angleterre, qui, n'ayant pas de clients, trouva ce moyen ingénieux de s'en procurer, en ceci quelque peu semblable à ce docteur de Madrid dont parle Lesage, qui flanquait la nuit des coups de stylet aux passants attardés devant son logis, puis s'empressait de les recueillir et de les soigner.

De même le médecin de Melton-Mowbray se procura des luxations et des fractures au moyen du *steeple-chase*.

Les premières courses au clocher, qui sont des chasses avec un itinéraire obligé, eurent lieu en Irlande.

Au début ce fut la fantaisie, le caprice, la partie de plaisir de quelques gentilshommes campagnards, *horsemen* bien montés, qui, à la poursuite du lièvre et du chevreuil, étant arrivés sur un point élevé, se dirent :

« *A qui arrivera le premier au clocher là-bas !* »

Chacun mit un enjeu, et le vainqueur empocha le total.

Depuis, le steeple chase est devenu moins aventureux, plus discipliné ; non plus exclusivement un plaisir individuel, mais un but d'utilité pour l'éducation chevaline.

Le premier steeple chasse qui eut lieu en France se passa à la croix de Berny, le 1er avril 1834.

Lutte à jamais mémorable pour les *sportsmen* parisiens.

Mayfly, jument grise, appartenant au comte de Vaublanc, montée par son propriétaire, battit *Napoléon*, cheval bai de M. Goulif, monté par M. Allouard, deuxième,

et *Leamington*, cheval bai de M. Wilkinson, monté par son propriétaire.

Ces trois chevaux seuls furent *placés*, sur six qui avaient pris part à la lutte.

Les trois autres étaient *Guitare*, au duc d'Orléans; *sir Rob*, à M. de Normandie, et *Sidney*, à M. Ch. Lafitte.

IV

Le cheval de guerre.

Le cheval arabe est le CHEVAL DE GUERRE par excellence.

Faim, soif, fatigues, intempéries, il supporte tout cela mieux qu'aucun autre.

Les plus savants hippiâtres, parmi les hommes de guerre, ont fait à ce sujet des expériences décisives.

Le cheval de guerre doit être soumis aux exercices durs dès le premier âge.

Le cheval est dans le travail, disent les cavaliers arabes.

Ceux-ci, du reste, préfèrent de beaucoup les juments aux chevaux entiers, et ce pour trois motifs qu'Abd-el-Kader a exposés ainsi :

1° La jument produit naturellement,

vu ses portées, de plus grands bénéfices.

2° La jument ne hennit point à la guerre et elle supporte mieux que l'étalon les fatigues, les privations et la chaleur.

3° Elle se nourrit de peu et n'exige presque pas de soins.

Voilà pourquoi les Arabes préfèrent les juments, dont, disent-ils, *le ventre est un trésor*.

Les Européens doivent préférer, au contraire, les étalons parce qu'ils sont plus forts et plus rapides à la course; qu'ils ne s'arrêtent pas sous les cavaliers, dans le combat même, comme font les juments lorsqu'elles sont en chaleur et qu'elles voient l'étalon.

Enfin le poulain participe toujours des qualités du père.

L'Afrique est le pays où le cheval a pris naissance, et produit le type vrai du *cheval de guerre* accompli.

Vérité qui paraît neuve et ne l'est pas pourtant, car les anciens Romains préféraient comme cheval de guerre les chevaux numides; de même qu'au moyen âge on préféra le cheval barbe et son descendant, le cheval espagnol.

Quatre choses larges :
Le *front*,
Le *poitrail*,
Les *lombes*
Et les *membres*;
Quatre choses longues :
L'*encolure*,
Les *rayons supérieurs*,
La *poitrine*
Et la *croupe*;
Quatre choses courtes :
Les *reins*,
Les *paturons*,
Les *oreilles*,
Et la *queue*; voilà ce que doit avoir le cheval, voilà l'arabe.

V

De l'entrainement. — L'entraineur et le jockey.

On appelle *entrainement* la discipline à la fois gymnastique et médicale à laquelle on soumet un cheval pour le préparer à la course ou à la chasse.

On commence par faire disparaître toute graisse et toute chair superflue, puis on l'entretient *en longue haleine*, par un exercice régulier.

On l'habitue au son du cor et aux aboiements des chiens.

L'air vif et pur lui est aussi excellent.

On a soin surtout de le bien traiter, et c'est justice, en échange des services qu'il nous rend.

C'est dans cette pensée que le législateur a porté, en France et ailleurs, des lois contre ceux qui se montrent barbares envers lui.

Pour l'entraînement d'un cheval pur sang il faut au moins une année, surtout pour le cheval de course.

L'*entraîneur* est généralement un vieux *jockey*.

Le *jockey*, ce centaure moderne, subit, lui aussi, un régime.

Il doit être petit et ne pas peser plus de quatre-vingt-douze livres! et *ma femme en pèse cent quatre !*

Aux approches de la saison des courses

il mange très-peu, s'amaigrissant par ce régime.

Il ne boit que du thé ou de l'eau rougie; se couvre chaudement après le repas et marche vite pendant deux lieues au moins; après quoi il s'approche du feu pour augmenter sa transpiration.

Il est sobre de plaisirs.

Toutefois il est certains jockeys que ce régime fait engraisser au lieu de les faire maigrir; de même qu'il est exceptionnellement des gens pour qui le café est un somnifère.

Le bon jockey bat souvent ses adversaires avec des chevaux inférieurs à ceux qu'ils montent.

Au départ il ménage son cheval, le ramasse et ne le *lance à fond de train* que quand il voit que les autres commencent à s'épuiser.

Quelquefois il a le don de l'électriser de la voix ou de la main.

Il lui faut du coup d'œil, du sang-froid, une main sûre.

La plupart des jockeys, il est vrai qu'ils y trouvent leur avantage, sont honnêtes; mais

il en est qui sont d'insignes fripons, ce dont ils se pourraient dispenser.

VI

Le stable-boy et l'éleveur. — Hygiène.

Au-dessous du jockey nous trouvons le *stable-boy*, ou garçon d'écurie, dit *graine de jockey.*

C'est presque un enfant.

C'est le *saute-ruisseau* de l'écurie.

Il couche dans la même stalle que le cheval qui lui est confié, et avec lequel il joue et vit en très-bonne intelligence : ainsi Petit-Pierre et *Follette.*

Rien de curieux comme de voir de si jeunes gens se faire obéir par des animaux qui pourraient les broyer si facilement.

* * *

A côté de l'*entraîneur*, du *jockey* et du *stable-boy*, se place l'*éleveur.*

Ceux-là façonnent et perfectionnent la matière qu'on doit aux soins de celui-ci.

Pour être plus modeste que celui du jockey, le rôle de l'éleveur n'en est pas moins d'une importance suprême.

Pour le bon éleveur le cheval est ce qu'il est pour l'Arabe, un ami, presqu'un parent, ou ce qu'il est pour l'Anglais, une œuvre d'art.

Pour le mauvais éleveur, c'est un bétail, une marchandise.

L'éleveur doit être instruit en théorie et surtout en pratique, patient, humain, désintéressé, et par-dessus tout il faut qu'il ait le goût du cheval, il faut qu'il l'aime.

La première loi de l'hygiène du cheval est dans l'affection que l'homme peut lui porter en retour des grands services qu'il en reçoit, services souvent assez long, puisque le cheval, dont l'accroissement se fait en quatre ans, peut vivre vingt-cinq ou trente ans, et est en état d'engendrer jusqu'à quinze ou vingt ans.

Les Arabes, qui excellent à traiter les chevaux, ne les battent jamais, les traitent avec douceur et ne les piquent jamais sans nécessité; ils les étrillent et les font manger et

boire avant le départ, les couvrent d'une peau de chameau à l'arrivée, après les avoir essuyés s'ils ont chaud; ne les font ni baigner ni boire en cet état.

Soir et matin ils les pansent avec soin, de manière à ne pas leur laisser la moindre crasse sur la peau, leur lavent le crin, la queue et les jambes; ne leur donnent pas à manger pendant le jour, mais seulement à boire deux ou trois fois; ils les mettent au vert au mois de mars, quand l'herbe est assez grande; les nourrissent exclusivementd orge. Lorsque la saison du printemps est passée, ils les retirent du pâturage.

C'est au printemps qu'ils font couvrir leurs juments et ne manquent pas de leur jeter de l'eau froide sur la croupe dès qu'elles viennent d'être couvertes.

Ils coupent les crins aux poulains à un an, afin qu'ils deviennent plus touffus et plus longs. Ils les montent à deux ans et ne leur mettent la bride et la selle qu'à cet âge.

VII

Le maquignon.

Le maquignon est ordinairement un fripon très-madré, sous des apparences lourdes et grossières.

Ce grand faiseur de dupes rit en lui-même avec dédain quand devant lui on donne pour neufs des genres d'escroqueries que, dans son métier, on pratique depuis les temps les plus reculés.

Bavard, adroit, insinuant, bon enfant d'allures, d'un aplomb sans pareil, menteur à désespérer la vérité et à lui faire reprendre ses vêtements pour fuir, il sait donner de la jeunesse aux vieux chevaux, de la grâce aux plus lourds, sans compter qu'il les peint au besoin et ne recule devant aucune ruse pour leur donner de l'apparence.

On distingue le *maquignon marchand de chevaux* et le *maquignon brocanteur*.

Le premier, c'est ce gros homme qui passe là-bas, dans les Champs-Elysées, avec ces deux jeunes gens de famille qu'il conduit à ses écuries.

Ce qui frappe tout d'abord en lui, c'est l'énorme fouet qu'il porte à la main. C'est son sceptre, c'est son maintien, son éloquence.

Sans lui il serait incomplet, comme le tambour sans ses baguettes, le sapeur sans sa hache, l'avocat sans sa cravate blanche, le tribunal de commerce sans faillites.

Aussi le fouet ne quitte jamais le marchand de chevaux; il fait partie de lui-même

Prenez-lui son fouet, il n'est plus rien; c'est un roi sans couronne, un général en chef sans armée, un écrivain sans plume, — un eunuque.

Vous l'avez frappé d'impuissance et ruiné.

Quand il entre à l'écurie et qu'il fait entendre son sifflement particulier, toutes les bêtes dressent la tête, dressent les oreilles, prennent des attitudes superbes, et il peut dire aux chalands :

« Voyez-moi çà ! »

Mais s'il n'avait pas son fouet, tout prestige disparaîtrait; il tomberait dans le plus grand discrédit auprès de ses sujets hennis-

sants, on le mépriserait, on le détrônerait, on le foulerait aux sabots.

Après son fouet, d'où il tire, vous le voyez, tous ses avantages, ce qui frappe en lui, c'est l'énorme redingote de couleur claire, à larges poches, dont il est vêtu.

Tout porte à croire que cette éternelle redingote produit sur les quadrupèdes le même effet électrique que sur les vieux grognards produisait la redingote grise de Napoléon Ier.

Avec cette différence que celle du marchand de chevaux est généralement jaune pâle ou d'un roux clair.

Le plus ordinairement il a un embonpoint respectable, la figure bonhomme et enluminée, — il *lichotte*, — les manières brusques et rondes, la voix cassée, la main et les épaules larges, la barbe peu faite, la lèvre souriante, l'œil fin.

Il trouve toujours moyen de vous vendre le cheval sur lequel il a surpris vos regards s'arrêter avec envie, et il vous le vend le prix qu'il veut.

Pour cela il vous flattera et vous brus-

quera tour à tour de sa voix insinuante quoique avinée, caressera vos faiblesses, vous fera rire par ses calembours d'écurie.

D'ailleurs il a partout ses affidés. Il connaît vos goûts, vos manies, votre fortune, votre caissier, votre groom, votre vétérinaire.

Et pour compères il a ses *gens*.

Regardez, acheteur trop crédule! Pendant que le maquignon vous cause de ceci et de cela, on sort de l'écurie le cheval dont vous venez d'admirer la belle tenue. Pendant qu'on le brosse et qu'on le lisse, un drôle lui introduit sous la queue une certaine quantité de gingembre, qui va lui donner pour quelque temps du feu, de l'ardeur, du jarret et de la souplesse.

On l'amène devant vous en cet état de surexcitation et d'inquiétude.

Le maquignon lui pince fortement les flancs, tout en faisant claquer son fouet redoutable, tandis qu'un gaillard au poignet vigoureux le prend par la bride et le tient serré sous la mâchoire.

On fait monter dessus un garçon expert en

la matière, qui saura le faire *ressortir* et lui prêter des qualités qui lui font le plus absolument défaut.

Vous vous décidez.

D'ailleurs ce cheval est bien portant et beau à voir. Oui, mais c'est que le maquignon excelle à arrondir les flancs de la rosse la plus maigre, en la bourrant de son, de carottes, de pommes de terre.

Mais bientôt, quand il aura *débourré*, il reviendra à son état normal, et alors vous verrez que ce cheval anglais ou arabe est un limousin, ce mecklenbourgeois ou ce hanovrien, un alsacien ou un normand.

A propos de *normand*, le maquignon est ordinairement Normand, comme les libraires, les marchands de melons et de salade, toutes marchandises qui s'achètent sur l'apparence.

Quand il vous a dupé, le maquignon se frotte les mains et va boire un coup.

Alors il reprend sa nature, il est lourd, épais. Hors de son écurie, il est emprunté et mal à son aise.

S'il a des enfants, il les caresse devant les

amateurs qui viennent visiter son établissement; autrement il les traite comme de jeunes poulains, par le régime de la chambrière.

Il ne comprend pas que la peau des humains soit plus délicate que celle des chevaux, et de ce côté il est pour lui-même d'une dureté sans égale.

Nul n'est plus maître que lui au logis : plus autocrate que l'empereur de toutes les Russies possibles, il veut être obéi par ses gens comme par ses bêtes.

Il appartient essentiellement au type dominateur comme au type floueur.

Le *maquignon brocanteur* n'est pas, comme celui-là, un homme gras, établi, patenté; c'est un gars sec et fluet, qui passe sa vie à flairer les chevaux à vendre et les amateurs qui veulent acheter.

Il a des ramifications partout; il sourit à tout le monde.

Il est le courtier marron du maquignonnage et fait aux marchands de chevaux une concurrence ardente et sans pitié pour l'exploitation de ceux qui ont la passion des

chevaux, passion aussi innocente que ruineuse.

Il y a cette différence entre le vrai *sportsman* et le *maquignon*, que celui-là aime les chevaux pour eux-mêmes et aussi pour lui, tandis que celui-ci ne les aime que pour s'en défaire avantageusement; — c'est la tendresse des négociants de Dijon pour la moutarde.

Rendons cependant cette justice au maquignon le plus endurci, qu'il ne se retirera pas sans conserver un cheval à lui, qu'il aimera autant qu'il en est susceptible.

Il est des maquignons qui se contentent presque exclusivement de louer des chevaux; ils en vendent aussi, mais seulement par occasion.

Ils tiennent souvent un *manége*.

On appelle *locatis*, le cheval de louage.

C'est quelquefois *un reste* de cheval plus ou moins bon;

Mais le plus généralement c'est une rosse maigre, efflanquée, peu solide sur ses jambes et qui procure à ceux qui la louent des

désagréments de plus d'une sorte et surtout les couvrent de ridicule.

Certain *locatis*, par exemple, qui, avant d'être *cheval de selle de louage*, remplissait l'humble fonction de *tireur surnuméraire* aux omnibus, pour les montées, ne peut, chaque fois qu'il voit une de ces voitures arrêtées ou allant au pas, s'empêcher de se planter devant, dans l'espoir insensé qu'on va l'atteler, comme autrefois, en tête des deux chevaux de l'omnibus.

Ceci ne laisse pas que d'être humiliant pour son cavalier.

Le *locatis* est la prostituée du *sport*.

Tout le monde peut le louer avec son argent et le malmener, le maltraiter, — sauf les sévérités de la *loi Grammont*, qui protége les animaux domestiques contre la barbarie et la cruauté de certains hommes.

VIII

Les charmeurs.

J'ai bien envie de classer les *charmeurs* parmi les maquignons.

Les charmeurs sont des gens qui prétendent posséder le secret merveilleux de dompter les chevaux les plus fougueux.

Hier même un *charmeur* américain, qui promet de *donner* son secret quand on lui aura *donné* plusieurs centaines de mille francs, est devenu l'objet de l'engouement des Parisiens, — peuple spirituel, dit-il, mais crédule et versatile, dit-on.

En effet, de qui et de quoi ne s'est-il pas engoué pendant vingt-quatre heures?...

Mais les *réclames* de M. B*** ont amené les concurrents, allêchés surtout par les cinq cent mille francs que cet Américain a bien voulu déjà accepter.

A l'heure où nous écrivons ces lignes désolantes, on ne sait au juste à quoi s'en tenir sur la science ou le charlatanisme des *charmeurs*.

Les paris sont ouverts.

IX

De l'équitation.

L'équitation devrait être obligatoire dans nos colléges.

Les agitations du turf créent une belle et virile jeunesse et ne sont peut-être pas sans influence sur l'intrépidité de l'âme.

Ces tumultes, ces courses, ces chasses, ces luttes, ce mouvement, ce bruit, retrempent le cœur avec le corps et procurent une fatigue aussi salutaire que nuisible est celle des salons et des boudoirs, en un mot la vie oisive et molle.

Les anciens le comprenaient.

Sportsmen et *gentlemen jockeys* distingués, ils avaient leurs hippodromes, leurs jeux olympiques, leurs luttes, dont les retentissements mémorables sont arrivés jusqu'à nous.

Les écrivains spéciaux prétendent même que c'est au *sport* qu'il faut juger la grandeur ou la faiblesse d'un peuple.

Et il faut voir avec quel dédain ils parlent de ces jeunes gens qui, au lieu de se

passionner pour ces habitudes viriles, énervent leur vie dans les plaisirs vulgaires du théâtre, du bal, de la galanterie et de la ripaille !

Ils appellent de tous leurs vœux une réforme énergique en faveur du *sport*, comme *le plus sûr moyen de réformer les mœurs publiques.*

Quoi qu'il en soit de ce procédé de morale, il est certain qu'il est bon en soi d'inspirer aux jeunes gens l'amour du cheval; qu'en les rendant cavaliers, on les rend adroits et forts, et que l'intérêt, l'amusement, les jouissances du *sport* sont, après tout, préférables aux habitudes qui affaiblissent et dégradent.

Après cela, libre aux fanatiques du *sport* de dire que son culte élève le caractère national, fait les bonnes mœurs;

Mais aussi libre aux mères de dire, à leur tour, que l'exagération de ce goût ruine leurs enfants par une émulation funeste, leur fortune ne leur permettant pas de lutter avec tels et tels, et leur passion les poussant à le faire.

X

EXTRAIT DES REGISTRES

DU

HARAS DE M***,

EN BOURBONNAIS (CHER).

Récit du combat d'Aïn-Madhy, étalon arabe, et de Rotchester, hongre anglais.

Le 15 septembre 185..., vers midi, nous montons à cheval, moi sur *Congrès*, M. E... sur *Rotchester*, et l'adjudant général G...y sur *Aïn-Madhy*; aucun suivant mauvais écuyer ne nous embarrasse; aucune beauté équestre ne peut faire naître la discorde parmi nos coursiers.

Congrès est un vigoureux chasseur anglais, sautant cinq pieds de haut, et souple comme une anguille quand on le met sur ses jarrets.

Rotchester, enfant du Yorkshire, trotte au train de neuf lieues à l'heure, ou de douze

kilomètres en vingt et une minutes, en tirant une légère *américaine* (1).

Aïn-Madhy, célèbre en Afrique, portait le général Yousouf pendant sa longue campagne contre Abd-el-Kader, lorsqu'il le poursuivait au delà du Djebel-Amour. C'était toujours avec méfiance que je montais à la promenade ce fils du désert. Il ne supporte pas l'éperon, marche sur ses jarrets comme un kanguroo, et a la bouche très-fine.

L'adjudant G...y, qui a fait la guerre dans les chasseurs à cheval, vigoureux, expérimenté, prudent, m'inspirait toute confiance; cependant je ne le vis pas sans inquiétude en selle anglaise, avec un simple bridon pour dompter au besoin le belliqueux coursier de Yousouf.

A mes observations il répondit que, pour être plus sûr de sa main pendant une *pointe,* il préférait le bridon au mors; qu'il

(1) *Rotchester* est la plus admirable bête qu'il soit possible de voir. Aujourd'hui, à une heure, attelé à un tilbury, il a fait l'admiration des promeneurs des Champs-Élysées, qui n'avaient pas encore vu un cheval aller aussi vite qu'une locomotive.

le montait ainsi depuis quelque temps, que la veille il avait fait dix lieues avec lui, au galop, pour se rendre à Sizières, et l'avant-veille, quinze, à la même allure, en allant au delà de Charenton.

Il ajoutait :

« Ce cheval est tellement assis au galop, même avec ce simple bridon que, sans le sentir de la main, je ne me crois pas sur son dos, mais dans un bateau, ou bien dans un hamac de vaisseau de guerre, filant sous une jolie brise. »

Notre but était de visiter les marais de Coutres, en traversant la forêt de Jarry, de passer au domaine de la Hoge, et de venir à Meillant par la forêt de Coury, ce qui pouvait faire un trajet de huit lieues.

La promenade à travers les prairies du haras, sous l'ombrage des forêts, se poursuit avec harmonie, presque avec bienveillance entre nos coursiers.

Madhy ne parle qu'une fois, et sans colère, à ses compagnons.

Nous entrons dans les marais de Coutres, formant à cette époque de sécheresse, une

belle pelouse bien unie. L'adjudant G...y, développe son coursier avec amour.

Par son galop relevé, ce magnifique animal éparpillait dans les airs une épaisse et soyeuse crinière, et donnait à son cavalier, chaussé de grosses bottes et coiffé d'un feutre à la Louis XIII, l'air pittoresque d'un guerrier de Gustave-Adolphe.

C'était un tableau très-digne des connaisseurs.

Les marais de Coutres avaient été parcourus, les forêts traversées, le domaine de la Hoge visité; nous examinions, après une marche de six lieux, une clairière de la forêt de Coury, quand l'adjudant G...y s'arrête pour me dire que c'est là qu'il a le désir d'établir un pâturage dans le domaine de la Hoge.

Je marchais à droite d'un chemin d'environ quinze pieds avec l'adjudant G...y, à une hauteur sur la gauche du chemin.

M. E..., nous suivait, à quinze ou vingt pas en arrière.

L'adjudant, après s'être arrêté, se retourne brusquement pour m'indiquer de la main



le bout d'un terrain destiné au pâturage.

Dans ce mouvement subit de demi-tour, en complète distraction, il oublie deux choses : la première, que *Madhy*, depuis quelques moments, témoigne de l'humeur contre ses camarades, en faisant son œil ardent; et la seconde, que son belliqueux coursier va se trouver juste en face de celui de M. E...

C'est ce qui se réalise immédiatement, malgré le temps d'arrêt que forme M. E..., et les deux chevaux s'aperçoivent à environ dix pas en face l'un de l'autre.

Madhy prit-il ce demi-tour de son cavalier pour un mouvement d'attaque; trouva-t-il à *Rotchester* un flegme anglais trop provoquant, ou bien fut-il simplement emporté par son caractère et son humeur belliqueuse, ce que nous sommes porté à croire? se rappelant sans doute, ses nombreux combats et ses poursuites acharnées sous Yousouf, il se prépare à l'attaque par une pointe vigoureuse et par des hennissements qui font retentir la forêt.

L'adjudant G...y glissant, quoique légèrement sur sa selle anglaise, est ébranlé par

cette première mais rude pointe, et quand son cheval se rabat, le simple filet, dont le cavalier se sert pourtant avec vigueur, n'a pas la force de retenir un bond en avant du coursier.

Ce fâcheux début eût été évité avec la *selle à troussequin*, qui rend les pointes sans conséquence, et avec le puissant mors arabe, qui au besoin écrase les jarrets du cheval.

Mais l'imprudence était faite.

Par ce premier bond non réprimé, *Madhy* se trouva assez près de *Rotchester* pour chercher à l'aborder par une seconde pointe plus roide encore que la première.

L'adjudant G...y, ne se sentant plus la force de le contenir, s'écrie :

« Sauvez-vous, M. E..., je ne suis plus maître ! »

Cependant il fait encore un effort désespéré, mais la rêne du bridon casse, le cavalier perd tout à fait l'équilibre, tourne autour du cou du cheval, qu'il tient embrassé, et tombe rudement à terre, entre les jambes de l'animal furieux.

Je l'entends s'écrier douloureusement :



« J'ai l'épaule cassée ! »

Dans le même moment je remarque que M. E... hésite à se retirer.

Il ne portait à la main qu'un petit feuillard de chêne avec lequel il avait chassé les mouches pendant toute la promenade.

« Sauvez-vous donc ! lui criai-je avec énergie, vous allez vous faire dévorer ! »

Madhy, tout étonné de se sentir abandonné ou séparé de son cavalier au début même du combat, s'arrête, examine autour de lui et vient flairer l'adjudant G.. y, étendu sur la bruyère; dans cette position, son immense crinière, tombant sur ses yeux, lui cache tout ce qui se passe autour de lui. Reconnaissant sans doute que son maître est hors de combat, il redresse avec orgueil sa fine et superbe tête, secoue les crins qui obstruent sa vue, et avec un regard fixe, il cherche un ennemi.

M. E .. s'était éloigné de cent pas, vers un bouquet de bois. J'étais à dix pas de l'arabe, séparé de lui par le corps gisant à terre de l'adjudant général.

Il m'apperçoit le premier, tourne avec

précaution le corps de son cavalier, pour ne pas le blesser, et les yeux en feu, la bouche frémissante, s'élance sur moi avec des hennissements épouvantables.

Je prévoyais cette attaque; cependant elle fut si rapide, et sa pointe fut si élevée, que je voyais déjà ses pieds de devant menacer ma tête, quand un bond de côté du souple et vigoureux *Congrès* me préserva de ses atteintes. En vieux cavalier, j'avais présenté ma droite à mon adversaire et déployé un excellent fouet de chasse que j'avais l'habitude de manier; du premier coup, heureusement porté, avec toute la vigueur dont j'était capable, j'enveloppe la tête de l'arabe et ma mèche vient résonner avec éclat sur le bout de son chanfrein.

Cette première passe me fut favorable. J'avais gagné un peu de terrain, conservé mon adversaire à ma droite, et je pus, à sa seconde pointe pour se jeter bien plutôt sur mon cheval que sur moi, le cingler encore plus vigoureusement tout à travers le corps.

L'acharné coursier de Yousouf, sans se décourager, revient à la charge, mais plus

mollement. A la troisième ou quatrième pointe, étonné de la vigueur de mon fouet et d'une telle réception, la vue continuellement gênée par les flots de sa crinière tombant de tous côtés pendant ces brusques mouvements, il s'arrête pour se reconnaître, et la tête en l'air, les naseaux au vent, admirable de fierté, il hume les miasmes de la forêt.

Cette attitude ne dure que quelques secondes. La finesse de son odorat lui indique immédiatement la situation de l'anglais, son premier adversaire; il se retourne de son côté, l'aperçoit près du bouquet de bois dont il a été question, et bondit comme un cerf vers cet endroit, où M. E .., malgré mes cris de : *Sauvez-vous!* s'était maintenu, ne voulant pas nous abandonner.

Débarrassé de la rude attaque que je venais de repousser si heureusement, je ne songe plus qu'à secourir mon compagnon blessé, qui, assis par terre, semble beaucoup souffrir.

Sautant à bas de *Congrès,* dont je passe les rênes de la bride dans mon bras, j'aide l'ad-

judant G...y, non sans peine, à se relever. Il avait l'épaule gauche démise; mais l'os du bras, au lieu de couler vers la poitrine, était descendu sous l'aisselle; en le rapprochant immédiatement de son emboîtement, je pus lui procurer quelque soulagement.

Pendant que ce brave soldat, déjà couvert de cicatrices et de cassures, me remercie de soins si naturels, je vois ses yeux se fixer avec effroi sur le bouquet de bois qui occupe le milieu de la clairière, et il s'écrie, avec un accent qui me remue jusqu'au fond de l'âme :

« Allez au secours de M. E...; allez donc! »

Lâchant en même temps l'os démis, que soutenait sa main droite, il saisit avec elle les rênes de mon cheval.

Voici la cause de sa terreur subite. Après le succès de ma défense contre *Madhy*, M. E..., le voyant s'avancer plus furieux que jamais de son côté et n'ayant pour toute défense que son petit feuillard à la main, s'était empressé de mettre entre lui et l'arabe le bouquet de bois, formé d'un gaulis de chênes âgé de quinze à vingt ans

et de cinquante à soixante pas de circonférence... Mais *Madhy* s'était élancé à la poursuite de son adversaire et le suivait dans sa retraite autour du bois avec un tel acharnement, que M. E..., se voyant au moment d'être atteint, pour rompre le premier choc de son terrible poursuivant, avait jugé prudent de se jeter dans le plus épais du gaulis avec *Rotchester*.

Cet obstacle est impuissant pour arrêter l'arabe; prompt comme l'éclair au flanc des nues, il se jette dans le gaulis, brise ou courbe les plus fortes branches, et déjà ses pieds de devant dominent la tête de M. E..., embarrassé dans le fourré, quand mes yeux, suivant la direction de ceux du blessé, saisissent l'ensemble de cette scène effrayante. Au même instant elle devient plus terrible : je vois M. E... tomber ou s'élancer de dessus son cheval, parmi les épines et les ronces, au milieu des pointes de l'arabe et des ruades de l'anglais... Ma respiration s'arrête... je le crois brisé... Par un bonheur inouï, il n'en était rien. Sortant du fourré, il venait au-devant de moi avec quelques égratignures,

comme je m'élançais vers lui plein d'angoisses.

Alors commença entre les deux coursiers le plus épouvantable combat que se soient jamais livré deux rivaux jaloux.

« Prenez mon fouet, dis-je à M. E..., et tâchez de séparer ces furieux; je vais ramener l'adjudant G...y à Meillant.

M. E..., avec la légèreté de sa constitution et de son âge, cherche à approcher les combattants; mais leurs voltes sont aussi rapides que les morsures et les coups qu'ils se portent.

L'anglais lutte d'abord sans infériorité contre les pointes de l'arabe. Ces vigoureux athlètes, supportés par leurs quatre jambes de derrière, avec celles de devant mêlées ensemble, ressemblent à une bête fabuleuse dont les deux têtes se dévoreraient.

Mais *Rotchester* ne tarde pas à sentir l'infériorité de ses jarrets. Renonçant à ce genre de combat, il a adopté résolûment et sans honte, comme les guerriers de son pays, la tactique qui lui paraît le mieux appropriée à la circonstance. Ainsi qu'un madré cor-

saire, vieux loup de mer, place ses plus fortes pièces en retraite et prend chasse devant un vaisseau supérieur, ainsi notre anglais prend chasse devant l'arabe, avec l'espoir de le désemparer par les ruades de ses vigoureux pieds ferrés à crampons.

Il décrit d'abord plusieurs cercles autour de son maître, qui vainement cherche à lui porter secours.

Quand l'arabe, parvenant à l'atteindre, s'élève sur sa croupe et commence à le dévorer, il s'arrête, et une grêle de ruades le débarrasse momentanément de cette mauvaise situation. Voyant enfin que nous ne pouvons lui donner aucune aide, que sa course en rond n'est pas favorable à la bonne portée de ses ruades, et que *Madhy*, plus acharné qu'un tigre, tire avantage de la circonférence intérieure qu'il décrit à sa poursuite, *Rotchester* prend un grand parti, gagne au large, et les combattants disparaissent dans les fourrés de la forêt. M. E... les suit de loin, et moi je retourne auprès du blessé.

Il guérit; mais je perdis *Rotchester*, qui se

cassa la jambe en fuyant, et ce dans les plaines du Berri; le combat avait commencé dans le Bourbonnais!

Quant à *Madhy*, distrait de sa rage par les clameurs des laboureurs, qui l'enveloppaient, il s'arrête et les mesure fièrement de l'œil. Cependant les cultivateurs berrichons reserrent le cercle autour du redoutable enfant de l'Afrique; et lui, les naseaux ouverts, la crinière ensanglantée, sa fine robe marron couverte d'une écume neigeuse, il les domine de toute la hauteur de sa tête altière et les intimide par ses foudroyants regards.

Enfin le guerrier africain, fils expérimenté du désert et si jaloux de sa liberté, fonce tout à coup, avec les symptômes de la colère et la rapidité d'une flèche, sur la levée en masse qui l'enserre; il perce facilement cette faible ligne d'infanterie et daigne à peine en passant la saluer d'une ruade.

Madhy a eu, lui aussi, ses triomphes et ses malheurs à Paris.

Après avoir fait l'admiration du général Daumas, du vicomte d'Aure et du prince Murat, dont l'illustre père disait modeste-

ment qu'il devait tout à son cheval, le pauvre *Madhy* finit comme presque tous ses confrères, blessé, malade, méprisé, victime de l'ingratitude.

Ne devrait-on pas se montrer meilleur et plus juste envers un animal qui rend tant de services à l'humanité ?

XI

DICTIONNAIRE DU TURF.

Age. L'âge des chevaux pur sang se compte du 1er janvier.

Boxe: 1° Ecurie, loge pour un seul cheval; 2° tribune des jockeys sur un champ de course.

Broken - down, c'est-à-dire *abattu*. Etat du cheval rendu boiteux et mis hors de combat.

Casaque. Jaquette des jockeys.

Catch - weighs, c'est-à-dire *poids de surprise*, jockey très-léger.

Charmeur. Celui qui prétend dompter les chevaux par des moyens secrets.

Corde, sert de barrière dans les courses. Est *distancé* tout cheval qui brise ou franchit la corde.—*Avoir la corde*, se dit pour *avoir l'avantage.*

Course. On distingue : 1° la *course plate* (sur un terrain uni); elle a pour but de manifester la vitesse; 2° la *course de haies*, qui est la course plate combinée avec quelques obstacles uniformes; 3° la *course au clocher*, épreuve de

la vitesse et en même temps de la force.

Dans les courses, le jury nommé pour présider est, par décision du conseil d'Etat, juge souverain de toutes les contestations et difficultés qui peuvent s'élever entre les concurrents.

Dead-heat, c'est-à-dire *épreuve nulle;* se dit quand deux chevaux arrivent en même temps au but.

Derby, prix du printemps à Epsom et à Chantilly, tirant son nom de lord Derby.

Dérober (se), s'entend du cheval qui quitte la voie que lui trace son cavalier.

Développer un cheval, le lancer à fond de train.

Disqualifié. Cheval qui se trouve dans des conditions qui ne répondent pas aux exigences du programme. *Disqualification :* Incapacité.

Distancer. Un cheval est distancé quand dans une course il reste *deux cent quarante* yards derrière le premier arrivé. Le yard équivaut à peu près au mètre français : trois pieds.

Éleveur. Propriétaire ou fermier d'une terre qui s'occupe de la production du cheval.

Entraîner. Dresser, préparer un cheval pour la course à l'aide de l'hygiène et d'exercices spéciaux.—*Entraîneur.* Celui qui préside à ces exercices. — *Entraînement.* Temps que durent ces exercices.

Entrée. Somme d'argent que paye le propriétaire du cheval admis à disputer un prix.

Épreuve. Distance courue.

Lorsqu'un prix doit être gagné en *deux épreuves*, c'est la place occupée par les chevaux à la seconde épreuve qui décide.

Forfait. Somme d'argent que paye, à titre d'*indemnité*, le propriétaire d'un cheval, quand le cheval engagé pour

une course ne peut pas courir. Il y a cette différence entre le *dédit* et le *forfait*, que le forfait se paye souvent par suite d'un événement tout à fait indépendant de la volonté du contractant.

Handicap, c'est-à-dire *la main dans la toque*. Quand dans une assemblée deux personnes ont un marché à traiter, elles conviennent, afin d'éviter des débats ennuyeux sur la valeur du cheval, de s'en rapporter à l'appréciation d'un tiers. Ce tiers dit son opinion. « Ce cheval vaut tant, » ou bien : « Cet échange exige tant de retour... » Dès qu'il a parlé, les deux parties mettent la main à la poche, la retirent et l'ouvrent simultanément. Si tous les deux ont de l'argent dans la main, l'estimation est acceptée, le marché est fait ; si ni l'un ni l'autre n'a d'argent, ou que l'un des deux seulement en ait, le marché est nul. Le handicap est devenu sur le *turf* la désignation d'un genre de course. Tous les chevaux sont admis à y prendre part, moyennant un poids qui leur est assigné par les commissaires des courses, en raison des qualités qu'on leur suppose.

Hedge, c'est-à-dire *se couvrir*, dans l'acception financière du mot ; système de calcul qui consiste à parier dans des rapports inégaux, généralement de fortes sommes contre de faibles.

Hippodrome. Place publique à Constantinople, où l'on faisait autrefois des courses de chevaux. Ce mot a été admis dans le vocabulaire du turf français.

Jockey-Club. Société qui règle d'un commun accord toute espèce de matière relative aux courses de chevaux. Le Jockey-Club de Paris s'est institué à l'instar de celui de New-Market, en Angleterre.

Leg, c'est-à-dire *jambe*, *fuite*. Mot en usage en Angleterre pour dire un *chevalier d'industrie*, un *bohémien*, un *joueur*

de profession sur le turf, mais sans solvabilité.

Léger (Saint). Grand prix institué à Doncaster, en Angleterre, par le comte de Saint-Léger. Ce prix qui, par rang de célébrité, vient après le derby d'Epsom, est pour chevaux et juments de trois ans.

Locatis, cheval de de louage.

Mille (mesure). Seize cent dix mètres environ.

Oak's, c'est-à-dire *chêne*. Prix spécial pour les pouliches, de même que le prix de Derby est exclusivement réservé aux poulains de trois ans. Ce prix doit aussi sa fondation à lord Derby.

Odds. Les inégalités de rapport qui existent dans un pari. Six contre quatre, c'est un *odds*.

Omnium. Course pour chevaux de tout âge à partir de deux ans.

Pari. Somme d'argent engagée dans les éventualités d'une course.

Quand on propose un pari, si l'on dit le premier *c'est fait* ou *ça va*, la personne qui répond *ça va* confirme le pari.

Paume. Mesure de quatre pouces anglais, en usage seulement pour mesurer la *taille des chevaux*.

Piste. Voie que suivent les chevaux sur l'hippodrome.

Placer *les chevaux*. Indiquer l'ordre dans lequel les deux premiers chevaux arriveront au but après le gagnant. Les juges ne font pas mention des autres.

Play or pay, c'est-à-dire *jouer ou payer*. Ces mots veulent dire que les paris convenus avec cette clause doivent être payés, quand bien même le cheval sur lequel on a parié n'aurait pas couru.

Poids. Il y a trois catégories de poids. Le *poids selon l'âge* (*weight for age*), le *poids égal* et le *poids par handicap* ou poids selon l'appréciation de la vitesse et

de la force des chevaux engagés.

Cent livres de France font cent douze livres d'Angleterre; c'est le poids du cavalier (*horseman's weight*).

Post match. Pari qu'on engage en indiquant seulement l'âge du cheval, dont le nom et l'origine ne sont révélés qu'au poteau ou but.

Poteau gagnant. Le terme de la course est indiqué à l'aide d'un poteau placé en face de la tribune des juges.

Poule des produits et poule d'essai. Deux prix qui se disputent par des chevaux de trois ans et pour lesquels ils ont été engagés avant d'être nés. La distance courue pour la poule d'essai est de 1,600 mètres environ. Elle est de 2,000 pour la poule des produits.

Prix. Somme d'argent ou objet qui doit être adjugé au vainqueur d'une course. Il y a des prix de plusieurs classes. (Voir le code officiel ci-après.)

Sang. On appelle CHEVAL DE SANG celui qui appartient à l'une des grandes races reconnues par leurs caractères typiques, tels les *arabes*, les *barbes*, les *anglais*.

Voici comment peuvent se démontrer les croisements de sang, par exemple étant admis des races :

CHEVAUX.	HOMMES.
Sang arabe,	Caucasiens.
Sang anglais,	Mongols.
Sang barbe, etc.	Nègres, etc.

Chacune de ces races unies mâles et femelles de même sang produisent dans leur patrie des individus de SANG, hors de leur propre pays le même accouplement produit le *pur sang* | | puis le mé-

lange d'un anglais et d'un arabe donnera le *demi-sang* enfin les accouplements peuvent se continuer et produiront alors des individus qui se classent de la sorte et arrivent ainsi au cheval vulgaire et de qualités variées; enfin, lorsque ces subdivisions remontent à la source, c'est-à-dire au *pur sang* de leur race, ces croisements donnent des sujets dits trois quarts de sang, huitième de sang, etc., suivant que le croisement a lieu avec un individu plus ou moins éloigné du *pur sang*.

Sport. Mot générique qui embrasse tous les exercices et les jeux qui peuvent être un amusement pour l'homme ou une application du courage, de l'adresse, de la dextérité, de la force, etc.

Sportsman : 1° Celui qui s'occupe théoriquement et pratiquement du cheval; 2° amateur qui a de la fortune, dont la plus grande occupation est de monter à cheval, qui suit les chasses, qui fait courir ou court lui-même dans ses steeple-chases, etc.

Stable-Boy. Petit garçon d'écurie.

Stake. Mise de fonds de chaque concurrent; quote-part dans une souscription, prix.

Trial-stake, poule d'essai.

Triennal-stake, course dans laquelle les chevaux sont engagés pour courir sur le même hippodrome pendant trois années consécutives.

Stone. Poids anglais de quatorze livres; on ne se sert du mot *stone* qu'en parlant du poids des chevaux.

Stud-book. Livre des généalogies chevalines.

Sweep-stake. Prix qui consiste en une somme résultant d'une souscription convenue entre les propriétaires des chevaux engagés, et qui s'ajoute à un prix officiel quelconque.

Tête. Le cheval dont la tête est la première au but gagne la course.

Toque. Coiffure du jockey.

Tribune. Il y a sur le turf plusieurs sortes de tribunes. La *tribune des juges* est une petite guérite placée à l'opposite du poteau gagnant. Les tribunes sont aussi de vastes estrades couvertes destinées au public payant. On appelle *tribune sur le turf* toute estrade d'où l'on peut voir courir, à l'exception de la tribune réservée aux jockeys, qui s'appelle *box.*

Turf, c'est-à-dire *gazon.* Avec le temps, *turf* a été employé au figuré ; le contenant a été pris pour le contenu.

XII

Code réglementaire et officiel des courses.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce,

Sur le rapport du conseiller d'Etat directeur de l'agriculture et du commerce,

Vu les arrêtés ministériels en date des 15 mars 1842, 26 avril 1849 et 24 juin 1850, relatifs aux courses de chevaux,

Arrête :

TITRE Ier.

Art. 1er. La présidence d'honneur des courses du gouvernement appartient *de droit* aux préfets des départements.

Art. 2. Les inspecteurs généraux des haras, les inspecteurs d'arrondissement et les directeurs des établissements de haras remplissent les fonctions de *commissaires du gouvernement* pour les courses.

Ils y assistent, les surveillent et en rendent compte au ministre.

Art. 3. Pour les prix donnés par le gouvernement, il y aura dans chaque localité trois commissaires des courses.

Art. 4. La nomination des commissaires est faite par le ministre.

Néanmoins, là où il existe des sociétés de course, le ministre peut déléguer auxdites sociétés le choix des commissaires.

Art. 5. Une commission centrale des courses, composée de sept membres, également à la nomination du ministre, sera créée à Paris, pour y exercer les fonctions ci-dessous spécifiées.

Art. 6. Les commissaires des courses sont chargés de préparer le programme des courses, de le soumettre à l'approbation du ministre, de lui donner toute la publicité désirable; de recevoir les engagements, de décider *sans appel* de leur validité, de fixer l'ordre des courses, lequel devra être publié vingt-quatre heures au moins à l'avance; de surveiller l'exécution des dispositions du règlement.

Art. 7. Les commissaires prennent les dispositions qui leur paraissent convenables pour le terrain des courses, le pesage des jockeys, la désignation des juges du départ et de l'arrivée.

Dans le cas où deux commissaires sont seuls présents, ils choisissent d'un commun accord un remplaçant pour leur collègue absent. Ils ont d'ailleurs le droit de déléguer à telle personne qu'ils jugent à propos une partie de leurs attributions.

Art. 8. Toutes les réclamations ou contestations élevées au sujet des courses sont jugées par les commissaires; leurs décisions sont *sans appel,* excepté dans le cas suivant :

Lorsque, soit avant la course, soit avant la fin du pesage pour la dernière épreuve de la journée, l'identité ou la qualification d'un cheval est l'objet d'une réclamation fondée sur une fausse désignation de l'animal, les commissaires ont la faculté ou de la juger eux-mêmes ou de déférer la question à la commission centrale des courses.

S'ils la jugent eux-mêmes, les parties ont le droit d'appeler de la décision rendue à la commission centrale, sous la condition de notifier aux commissaires de la localité, dans les deux heures

qui suivent, leur intention de se pourvoir en révision.

Dans le cas où la réclamation est faite après la fin du pesage pour la dernière épreuve de la journée, les commissaires doivent s'abstenir de prononcer : la question se trouve *de droit* soumise à la juridiction de la commission centrale des courses.

Art. 9. Il sera dressé, par les soins des commissaires locaux, procès-verbal de toutes les opérations de la commission des courses.

Ce procès-verbal, transmis dans le délai de vingt-quatre heures au préfet du département, sera, à la diligence de ce fonctionnaire et dans un délai semblable, adressé au ministre.

Art. 10. La commission centrale des courses juge les réclamations qui lui parviennent en vertu des dispositions de l'article 8. Si sa décision implique l'existence d'une fraude, elle peut proposer au ministre d'exclure des courses, soit complétement, soit pour un temps limité, les personnes qui se seraient rendues coupables de cette fraude.

Elle peut également, sur la plainte motivée faite contre un jockey par les commissaires d'une ou plusieurs localités, proposer au ministre d'interdire au jockey, pendant un temps plus ou moins long, de monter dans les courses du gouvernement.

Art. 11. Toutes les fois qu'un jockey aura été déclaré incapable de courir pour les prix du gouvernement, son nom et son signalement seront envoyés dans tous les lieux de courses.

Art. 12. Les délibérations de la commission centrale des courses auront lieu à la majorité des voix.

La présence de quatre membres suffira pour rendre valables les décisions rendues ; en cas de partage, la voix du président l'emportera.

TITRE II.

De l'engagement et de la qualification des chevaux.

Art. 13. Ne sont admis à courir, sauf condition contraire, que les chevaux entiers nés et élevés en France jusqu'à l'âge de deux ans, dont la généalogie est inscrite soit au *Stud-book* anglais, soit au *Stud-book* français, ou qui ne sont issus que d'ancêtres dont les noms s'y trouvent insérés.

Art. 14. Les chevaux sont considérés comme prenant leur âge du 1er janvier de l'année de leur naissance.

Art. 15. Un cheval qui n'a jamais gagné est celui qui n'a gagné ni course publique ni handicap.

Art. 16. Lorsque des chevaux n'ayant jamais gagné ou n'ayant pas gagné certaines courses peuvent seuls être admis dans une course, il suffit pour qu'ils soient *qualifiés* qu'ils n'aient pas gagné avant le terme fixé pour l'engagement.

Art. 17. Les propriétaires qui veulent faire courir leurs chevaux les engagent par lettres adressées aux commissaires des courses de la localité.

A la lettre d'engagement ils doivent joindre un certificat signé par eux, et constatant le signalement, l'âge et l'origine de leurs chevaux.

Les certificats de naissance et, quand il y a lieu, les certificats de résidence doivent être contrôlés et visés par le directeur du haras ou dépôt d'étalons dans la circonscription duquel le cheval est né ou a résidé.

Si la mère du cheval a été couverte par plusieurs étalons, ceux-ci doivent tous être nommés.

Art. 18. Le cheval qui a déjà couru dans une localité peut être engagé sans qu'il soit nécessaire de présenter de certificat; il doit seulement être indiqué sous les mêmes désignations.

Art. 19. Dans tous les cas, les commissaires ont la faculté de ne valider les engagements qu'après avoir obtenu, à l'appui des certificats ou des désignations de chevaux, toutes les preuves qui leur paraîtraient nécessaires.

Art. 20. Si une objection contre la qualification d'un cheval est faite *avant la course,* la preuve de la validité de la qualification doit être fournie par le propriétaire du cheval.

Quand au contraire la réclamation est élevée *après la course,* les preuves à l'appui doivent être données par la personne qui réclame. Les commissaires peuvent néanmoins exiger tous les éclaircissements désirables du propriétaire du cheval.

Art. 21. Dans le cas prévu par le premier paragraphe de l'article précédent, les commissaires fixent au propriétaire une époque avant laquelle il doit fournir la preuve de la qualification de son cheval: jusque-là, l'*argent* est retenu.

Si les preuves ne sont pas établies à l'époque déterminée, le prix est remis au propriétaire du cheval arrivé second, et s'il n'y a point de second, le montant du prix fait retour au crédit de l'administration des haras dans les courses du gouvernement.

Quant aux entrées ainsi devenues libres, dans les prix où il en existe, elles sont versées au fonds de courses des sociétés particulières ou des villes.

L'argent provenant de cette source est considéré comme un dépôt temporaire qui, l'année suivante, doit être intégralement employé à former de nouveaux prix.

Art. 22. Si les prix ou les entrées ont été touchées avant la disqualification d'un cheval, l'argent est rendu et employé de la manière indiquée ci-dessus.

Art. 23. L'engagement d'un cheval est annulé par la mort de la personne sous le nom de laquelle il a été engagé.

TITRE III.

Dispositions générales concernant les courses.

Art. 24. Toute réclamation contre l'exactitude du mesurage des distances à parcourir doit être faite avant la course, aux commissaires ou à leurs délégués.

Art. 25. A l'heure fixée pour chaque course la cloche sonne, et si un quart d'heure après tous les jockeys ne sont pas prêts, le signal du départ peut être donné sans attendre les retardataires.

Art. 26. Les commissaires ou leurs délégués ont peser les jockeys avant la course, mais ils ne sont pas responsables des erreurs commises à ce pesage.

Après la course ils peuvent faire peser de nouveau tous les jockeys.

Art. 27. La place des chevaux au départ est tirée au sort.

Art. 28. Dès que la personne nommée pour donner le signal du départ a appelé les jockeys pour prendre leurs places, les propriétaires des chevaux qui se présentent au poteau doivent leurs *entrées* entières.

Art. 29. La même personne peut faire ranger les jockeys en ligne, aussi loin en arrière du point de départ qu'elle le juge convenable.

Art. 30. Lorsque, dans une course, un jockey en pousse un autre, le croise ou l'empêche par un moyen quelconque d'avancer, le cheval monté par ce jockey peut être distancé, ainsi que tout autre cheval appartenant entièrement ou en partie au même propriétaire.

Si les commissaires reconnaissent que le jockey a agi avec mauvaise intention, ils peuvent lui interdire pour un temps de monter dans les courses de la localité.

Si les faits paraissent plus graves encore, les commissaires en réfèrent à la commission centrale des courses, qui peut alors proposer au ministre d'infliger au délinquant la punition portée au deuxième paragraphe de l'article 10.

Art. 31. Le jockey qui désobéit aux commissaires est passible des mêmes peines ci-dessus spécifiées.

Art. 32. Quant, en courant, un cheval passe en dedans des poteaux, il est distancé, à moins qu'on ne le fasse retourner et rentrer dans la lice à l'endroit même où il en est sorti.

Art. 33. Si, dans une course en une seule épreuve, deux chevaux arrivent ensemble au but, de telle façon que le juge ne puisse décider lequel des deux a gagné, ces deux chevaux recourent une demi-heure après la dernière course de la journée.

Les autres chevaux ne recourent plus, et prennent leurs places comme si la course avait été terminée la première fois.

Art. 34. Après la course les jockeys doivent rester à cheval jusqu'à l'endroit où ils sont pesés;

s'ils descendent avant d'y arriver, les chevaux qu'ils montent sont distancés.

Art. 35. Si, par suite d'un accident, un jockey est hors d'état de retourner à cheval jusqu'aux balances, il peut, mais dans ce cas seulement, y être conduit ou porté.

Art. 36. Si un jockey tombe et que son cheval soit monté et conduit au but par une personne dont le poids soit suffisant, le cheval prend sa place, comme si l'accident n'avait pas eu lieu, pourvu toutefois qu'il soit reparti de l'endroit même où le jockey est tombé.

Art. 37. Tout cheval n'ayant pas porté le poids déterminé par les conditions de la course est distancé.

A l'exception des fers, tout ce que porte le cheval peut être pesé.

Art. 38. Toute réclamation sur la manière dont un jockey a monté doit être faite avant la fin du pesage.

Elle doit être adressée par le propriétaire réclamant, par l'entraîneur ou par son jockey, aux commissaires, au juge de la course ou à la personne chargée de procéder au pesage des jockeys.

Art. 39. Pour qu'un cheval ait effectivement gagné un prix, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions énoncées au programme de la course, alors même qu'aucun concurrent ne se serait présenté.

Dans ce dernier cas, il est passible, pour l'avenir, des surcharges imposées aux gagnants de ce prix.

TITRE IV.

Des courses en partie liée.

Art. 40. Dans les courses en partie liée, aucun propriétaire ne peut faire courir plus d'un cheval lui appartenant en totalité ou en partie, quand même les chevaux seraient engagés sous les noms de personnes différentes.

Sont formellement interdits tous arrangements par lesquels des propriétaires de chevaux partant s'intéresseraient les uns les autres dans leurs chances de gagner.

La qualification d'un cheval ne peut pas être contestée, à raison de ce qui précède, plus de six mois après la course.

Art. 41. Dans les courses en partie liée, la place des chevaux au départ est tirée au sort avant chaque épreuve.

Art. 42. Dans les mêmes courses, si le juge ne peut décider quel est le cheval gagnant, l'épreuve est nulle, et tous les chevaux peuvent recourir, à moins que les deux arrivés ensemble au but n'aient gagné chacun une épreuve.

Art. 43. Si trois chevaux gagnent une épreuve, ils doivent seuls recourir ensemble.

Art. 44. Quand une course en partie liée est gagnée en deux épreuves, la place des chevaux est fixée par celle qu'ils ont eue dans la seconde épreuve.

Lorsqu'il y a trois épreuves, le second cheval est celui qui a gagné une épreuve.

S'il y a quatre épreuves, les chevaux sont pla-

6

cés dans l'ordre de leur arrivée à la quatrième épreuve.

Art. 45. Pour les courses en partie liée, un poteau est placé à cent mètres environ en arrière du but. Les chevaux qui n'ont point dépassé ce poteau, lorsque le premier cheval dépasse le but, sont distancés et ne peuvent plus courir les épreuves suivantes.

TITRE V.

Des surcharges et diminutions de poids.

Art. 46. Les pouliches et juments portent un kilo et demi de moins que le poids indiqué pour les poulains et pour les chevaux.

Art. 47. Quand, d'après les conditions d'une course, une surcharge est attribuée aux chevaux ayant gagné d'autres courses, cette surcharge est imposée aux chevaux qui ont gagné après leur engagement, comme à ceux qui ont gagné auparavant.

Lorsqu'une diminution de poids est accordée aux chevaux qui n'ont point gagné, ils ne profitent pas de cet avantage s'ils gagnent après leur engagement dans cette course.

Art. 48. Les surcharges ne peuvent être cumulées. Les chevaux qui en sont passibles ne doivent porter que la plus forte surcharge.

Art. 49. Lorsqu'une surcharge est imposée aux gagnants de prix d'une certaine valeur, on doit compter en ajoutant au montant des prix toutes les entrées qui y ont été réunies, celle du cheval gagnant exceptée.

Les gagnants de paris particuliers ne sont pas passibles de surcharge.

TITRE VI.

Des entrées.

Art. 50. Tout engagement qui n'est pas accompagné du montant de l'entrée ou du forfait exigé dans les courses où des entrées sont admises peut être refusé.

Art. 51. A moins de conditions contraires, le montant des entrées est réuni au prix.

Art. 52. Lorsque, dans un prix, les entrées doivent revenir en totalité ou en partie au second cheval, elles sont réunies au fonds de courses, s'il n'y pas de second cheval.

Si deux chevaux arrivent ensemble au but, de façon que le juge ne puisse décider lequel est second, l'argent destiné à celui-ci est partagé entre eux.

Art. 53. Aucun propriétaire ne peut faire courir un cheval, à moins que toutes les entrées et forfaits dont il peut être débiteur n'aient été payés avant la première course du jour où son cheval doit courir, et cela sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées contre lui.

Aucun cheval ne peut non plus courir tant que les entrées et les forfaits dus pour ces engagements n'ont pas été payés. Aucun cheval ne peut partir dans une course si toutes les entrées dues par la personne qui l'a engagé ne sont pas payées. Dans ce dernier cas, l'opposition doit être faite la veille de la course.

Art. 54. Pour que la réclamation soit admise, le réclamant doit produire un certificat délivré par les commissaires de la localité où les entrées sont dues, et visé à l'administration centrale.

TITRE VII.

Art. 55. Toutes dispositions antérieures concernant les courses sont et demeurent rapportées.

Art. 56. Le conseiller d'État directeur de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 février 1853. F. DE PERSIGNY.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce,

Sur le rapport du conseiller d'Etat directeur de l'agriculture et du commerce;

Vu le décret organique du 17 juin 1852, concernant les haras,

Arrête :

Art. 1er. Indépendamment des prix de courses donnés par le gouvernement aux éleveurs de chevaux en France, il sera accordé, dans toutes les localités où l'utilité en sera reconnue, des primes de dressage aux chevaux de selle ou de carrosse pouvant convenir au commerce de luxe et réunissant les conditions ci-après déterminées.

Le montant de ces allocations sera prélevé sur le crédit spécial affecté aux encouragements à donner à l'industrie chevaline.

Art. 2. Les primes de dressage sont de trois sortes :

1° Pour chevaux hongres et juments de trois, quatre et cinq ans, nés et élevés en France, attelés par paires au break, et formant un bon attelage

sous le rapport du dressage, de la conformation, des allures et de l'appareillement;

2° Pour chevaux hongres et juments de trois, quatre et cinq ans, nés et élevés en France, attelés au tilbury, et offrant les mêmes bonnes conditions que pour l'attelage à deux;

3° Pour chevaux hongres et juments de trois, quatre et cinq ans, nés et élevés en France, montés.

Art. 3. Pour juger seulement de la régularité et de l'élégance des allures, chaque attelage devra fournir, en outre des épreuves ordinaires, telles que remisage, recul, etc., un parcours au pas et au trot, dont l'étendue sera déterminée à chaque programme.

Les chevaux montés devront être essayés aux trois allures du pas, du trot et du galop.

Art. 4. Les primes de dressage ne pourront être obtenues qu'une fois par les mêmes chevaux.

Le cheval primé dans un concours ne pourra l'être dans un autre.

Art. 5. Tout cheval présenté au concours pourra être réclamé, séance tenante et par écrit scellé, pour un prix déterminé par son propriétaire, et mentionné en toutes lettres dans un pli cacheté remis au président du jury à l'ouverture de la séance.

Le cheval sera adjugé au plus offrant, et, dans le cas où le montant de l'offre dépasserait le prix demandé, l'excédant serait versé au fonds de courses, pour être employé, dans le courant de l'année suivante, à des primes de même nature par les sociétés particulières d'encouragement.

Art. 6. La prime sera, de préférence, accordée au cheval ou à l'attelage qui serait coté au prix le moins élevé, et satisferait à toutes les conditions du programme.



Art. 7. Les certificats de naissance, dûment contrôlés par le directeur du dépôt d'étalons dans la circonscription duquel les chevaux sont nés, devront être annexés à la lettre d'engagement du propriétaire.

Art. 8. Les concours dans lesquels seront distribuées les primes de dressage auront lieu, autant que possible, à l'époque des grandes foires de chevaux.

Le jury chargé de la répartition des primes sera composé de trois membres désignés par le préfet et nommés par le ministre.

Art. 9. Dans les mêmes concours, il sera distribué, par les soins du jury, une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et une médaille d'argent de la valeur de cinquante francs, aux deux cochers qui auront été reconnus les plus habiles à dresser et conduire les chevaux, soit à la selle, soit à l'attelage.

Chacune de ces médailles ne pourra être obtenue qu'une fois par la même personne.

Art. 10. Le conseiller d'État directeur de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 février 1853.

F. DE PERSIGNY.

Arrêté fixant la répartition, le classement et les conditions de prix des courses.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce,

Sur le rapport du conseiller d'État directeur de l'agriculture et du commerce ;

Vu le décret organique du 17 juin 1852, concernant les haras;

Vu les arrêtés ministériels des 24 janvier 1850, 24 janvier 1852 et 8 novembre 1850, relatifs aux courses de chevaux,

Arrête :

Art. 1er. Il ne sera, à l'avenir, accordé de prix que pour les courses au galop.

Art. 2. Les prix de courses sont divisés en deux catégories : *Prix classés au règlement; — prix non classés.* Chaque année le ministre détermine la répartition et les conditions relatives aux prix non classés.

Art. 3. Les prix classés sont répartis et réglés comme il suit :

1re CLASSE.

Grand prix impérial.	Pour chevaux n'ayant jamais gagné ce même prix.

2e CLASSE.

Prix impériaux.....	Pour chevaux n'ayant jamais gagné de prix de 1re classe. Le gagnant d'un prix de 2e classe portera 2 kil. de surcharge; de plusieurs de ces prix, 4 kil.

3e CLASSE.

Prix principaux...	Pour chevaux n'ayant jamais gagné de prix de 1re ou de 2e classe, et ayant résidé un an sans interruption dans la division. Le gagnant d'un prix de 3e classe portera 3 kil. de surcharge; de plusieurs de ces prix, 4 kil.

4e CLASSE.

Prix spéciaux...	Pour chevaux de toute espèce, ayant résidé 2 mois sans interruption dans la division, et n'ayant jamais gagné de prix de 1re, 2e ou 3e classe. Le gagnant d'un prix de 4e classe portera 3 kil. de surcharge; de plusieurs de ces prix, 4 kil.

Art. 4. Pour les prix de 3e et 4e classe, la France est partagée en deux divisions :

La *division du Nord,* qui comprend les départements de : Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Doubs, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Jura, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Man-

che, Marne, Marne (Haute), Mayenne, Meurthe, Meuse, Morbihan, Moselle, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Rhin (Bas), Rhin (Haut), Saône (Haute), Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Sèvres (Deux), Somme, Vendée, Vienne, Vosges, Yonne.

La *division du Midi,* qui embrasse les départements de : Ain, Allier, Alpes (Basses), Alpes (Hautes), Ardèche, Ariége, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Garonne (Haute), Gers, Gironde, Hérault, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loire, Loire (Haute), Loiret, Loir-et-Cher, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Basses), Pyrénées (Hautes), Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vienne (Haute).

Art. 5. Le terrain des courses de Paris, bien que compris dans la division du Nord, est considéré comme terrain neutre.

Les prix spéciaux et principaux pourront, en conséquence, être disputés par les chevaux des deux divisions.

Art. 6. La valeur, les distances, les poids, l'âge des chevaux aptes à courir, les lieux et époques de courses, sont fixés, pour les prix classés ci-dessus, conformément au tableau suivant :

BORDEAUX. — AVRIL.

Prix spécial, 1,000 fr.; 3 ans, 2 kilomètres, une épreuve, 54 kilogrammes.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2,300 mètres, une épreuve; 3 ans, 49 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil.; 6 ans et au-dessus, 64 kil. 1/2.

Prix spécial, 2,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 2 kil.,

partie liée; 3 ans, 49 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil.; 6 ans et au-dessus 64 kil. 1/2.

Prix principal, 3,000 fr.; 4 ans et au-dessus 4 kil., une épreuve; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 59 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 61 kil.

Prix impérial, 4,000 fr.; 4 ans et au-dessus, 4 kil., partie liée; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 59 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 61 kil.

LIMOGES. — MAI.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2,500 mètres, une épreuve; 3 ans, 49 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil.; 6 ans et au-dessus, 64 kil. 1/2.

Prix principal, 2,000 fr.; 3 ans, 4 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix principal, 2,500 fr.; 4 ans et au-dessus; 4 kil., une épreuve; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 59 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 62 kil.

SAINT-BRIEUC. — JUIN.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 2,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 2 kil., partie liée; 3 ans, 50 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 62 kil. 1/2 ; 6 ans et au-dessus, 64 kil.

Prix principal, 3,000 fr.; 4 ans et au-dessus, 4 kil., une épreuve; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 59 kil.; 6 ans et au-dessus, 60 kil. 1/2.

TOULOUSE. — JUILLET.

Prix principal, 3,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 3 kil., une épreuve; 3 ans, 50 kil. 1/2; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil.; 6 ans et au-dessus, 64 kil. 1/2.

CAEN. — JUILLET.

Prix spécial, 1,000 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2 kil., partie liée; 3 ans, 51 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 62 kil.; 6 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2.

Prix spécial, 2,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 4 kil., une épreuve; 3 ans, 49 kil. 1/2; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 65 kil.

Prix principal, 3,000 fr.; 4 ans et au-dessus, 4 kil., une épreuve; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 60 kil.

Prix impérial, 4,000 fr.; 4 ans et au-dessus, 4 kil., partie liée; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 60 kil.

ANGERS. — AOUT.

Prix spécial, 1,000 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2 kil., partie liée; 3 ans, 51 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 62 kil.; 6 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2.

Prix principal, 2,500 fr.; 4 ans et au-dessus, 4 kil., une épreuve; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 60 kil.

NANTES. — AOUT.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix principal, 2,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2 kil., partie liée; 3 ans, 52 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 62 kil.; 6 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2.

Prix impérial, 4,000 fr.; 4 ans et au-dessus, 4 kil., partie liée; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 60 kil.

RENNES. — AOUT.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix impérial, 4,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 3 kil., partie liée; 3 ans, 51 kil. 1/2; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 62 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 64 kil.

BOULOGNE SUR MER. — AOUT.

Prix impérial, 4,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 4 kil., une épreuve; 3 ans, 50 kil. 1/2; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 65 kil.

PIN (LE), — AOUT.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2 kil., partie liée; 3 ans, 52 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 62 kil.; 6 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2.

Prix principal, 2,500 fr.; 4 ans et au-dessus, 4 kil., une épreuve; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 60 kil.

PAU. — AOUT.

Prix spécial, 1,000 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2 kil., partie liée; 3 ans, 52 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 62 kil.; 6 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2,500 mèt., une épreuve; 3 ans, 52 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 62 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Prix principal, 2,500 fr.; 4 ans et au-dessus, 3,000 mèt., partie liée; 4 ans, 55 kil.; 5 ans 57 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus; 59 kil.

TARBES. — AOUT.

Prix spécial, 1,000 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 1,500 fr.; 4 ans (juments), 2,400 mèt., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans, 3 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 2,000 fr.; 4 ans et au-dessus, 4,200 mèt., une épreuve; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 60 kil.

Prix principal, 2,500 fr.; 3 ans, 4 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix principal, 3,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 4 kil., partie liée; 3 ans, 50 kil. 1/2; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 65 kil.

Prix impérial, 4,000 fr.; 4 ans et au-dessus, 4 kil., partie liée; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 60 kil.

MOULINS. — AOUT.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2 kil., une épreuve: 3 ans, 52 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 62 kil.; 6 ans et au-dessus, 63 kil.

Prix impérial, 4,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 4 kil., une épreuve; 3 ans, 50 kil. 1/2; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 65 kil.

TOURS. — SEPTEMBRE.

Prix impérial, 4,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 4 kil., partie liée; 3 ans, 51 kil. 1/2; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil.; 6 ans et au-dessus, 64 kil.

AUTUN. — SEPTEMBRE.

Prix spécial, 1,000 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix impérial, 4,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 4 kil., une épreuve; 3 ans, 51 kil. 1/2; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil.; 6 ans et au-dessus, 64 kil.

POMPADOUR. — SEPTEMBRE.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 1,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2 kil.,

partie liée; 3 ans, 53 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 61 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 62 kil.

Prix principal, 2,500 fr.; 4 ans et au-dessus, 4 kil., une épreuve; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil.; 6 ans et au-dessus, 59 kil.

Prix impérial, 4,000 fr.: 4 ans et au-dessus, 4 kil., partie liée; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil.; 6 ans et au-dessus, 59 kil.

PARIS. — OCTOBRE.

Prix spécial, 3,000 fr.; 3 ans, 2 kil., une épreuve, 54 kil.

Prix spécial, 3,500 fr.; 3 ans et au-dessus, 2 kil., partie liée; 3 ans, 53 kil. 1/2; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 61 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 62 kil.

Prix principal, 4,500 fr.; 3 ans, 2 kil., partie liée, 54 kil.

Prix principal, 5,000 fr.; 3 ans et au-dessus, 4 kil., une épreuve; 3 ans, 52 kil.; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil.; 6 ans et au-dessus, 64 kil.

Prix impérial, 6,000 fr; 4 ans et au-dessus, 4 kil., partie liée; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil.; 6 ans et au-dessus, 59 kil.

Grand prix impérial, 14,000 fr.; 4 ans et au-dessus, 4 kil., partie liée; 4 ans, 55 kil.; 5 ans, 58 kil; 6 ans et au-dessus, 59 kil.

Art. 7. S'il arrive qu'un cheval coure seul pour un des prix ci-dessus spécifiés, il devra fournir la distance à raison de neuf secondes pour cent mètres.

Art. 8. Les engagements se feront l'avant-veille de chaque journée de courses, avant six heures

du soir, entre les mains des commissaires des courses de chaque localité et au domicile indiqué par le programme.

Art. 9. A peine de nullité de l'engagement, le même cheval ne pourra être engagé le même jour pour plus d'un des prix classés ci-dessus.

Art. 10. A l'exception des dispositions contenues dans l'arrêté du 8 novembre 1850, relatif aux courses de l'Ouest, toutes autres mesures ou prescriptions concernant les courses sont et demeurent rapportées.

Art. 11. Le conseiller d'État directeur de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 février 1853.

F. DE PERSIGNY.